

N° 7
31 AOÛT.
2000

Page 1
à 116

L

e

B.O.

BULLETIN OFFICIEL
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

NUMÉRO
HORS-SÉRIE

● **PROGRAMMES DES LYCÉES**

VOLUME 4 : CLASSE DE PREMIÈRE

Enseignements artistiques, séries générales et technologiques

Éducation physique et sportive, séries générales et technologiques

SOMMAIRE

*P*ROGRAMMES DES LYCÉES

CLASSE DE PREMIÈRE - VOLUME 4

- 5 Enseignements artistiques
- obligatoires, au choix ; série littéraire
- facultatifs, séries générales et technologiques
Annexes (nouveaux programmes applicables à partir de l'année scolaire 2000-2001 (danse) et 2001-2002 (autres domaines)
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0002064A)
Annexes
- 6 Orientations générales
10 Arts plastiques (enseignement obligatoire, au choix)
13 Arts plastiques (enseignement facultatif)
15 Cinéma-audiovisuel (enseignement obligatoire, au choix)
18 Cinéma-audiovisuel (enseignement facultatif)
21 Danse (enseignement obligatoire, au choix)
25 Danse (enseignement facultatif)
29 Histoire des arts (enseignement obligatoire au choix)
33 Histoire des arts (enseignement facultatif)
37 Musique (enseignement obligatoire, au choix)
41 Musique (enseignement facultatif)
45 Théâtre - expression dramatique (enseignement obligatoire, au choix)
49 Théâtre - expression dramatique (enseignement facultatif)
- 52 Éducation physique et sportive - séries générales et technologiques
Nouveau programme applicable à partir de l'année scolaire 2001-2002
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0001929A)
Annexe

CLASSE DE PREMIÈRE - VOLUME 5

- 121 Français et langues anciennes - séries générales et technologiques
Nouveaux programmes applicables à compter de l'année scolaire 2001-2002 et 2002-2003
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0001920A)
Annexe
- 130 Éducation civique, juridique et sociale - séries générales
Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2000-2001
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0001919A)
Annexe
- Enseignement scientifique
- 136 - série économique et sociale
Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2000-2001
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0001926A)
Annexe
- 145 - série littéraire
Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2000-2001
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0001925A)
Annexe
- 158 Histoire-géographie - série scientifique
Allègement applicable à compter de l'année scolaire 2000-2001
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0002060A)
Annexe

Mathématiques

- 160 - option facultative - série littéraire
Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2000-2001
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0001928A)
Annexe
- 164 - série scientifique
Aménagements applicables à compter de l'année scolaire 2000-2001 et nouveau programme applicable
à partir de l'année scolaire 2001-2002
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0002062A)
Annexe
- 176 Mathématique-informatique - série littéraire
Programme transitoire pour l'année scolaire 2000-2001 et définitif pour l'année scolaire 2001-2002
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0001921A)
Annexe
- 181 Physique-chimie - série scientifique
Programme applicable à compter de l'année scolaire 2001-2002
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0001927A)
Annexe
- 206 Sciences économiques et sociales - série économique et sociale
Allègement et nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2001 -2002
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0001918A)
Annexe
- 213 Sciences de la vie et de la Terre - série scientifique
Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2001-2002
A. du 9-8- 2000. JO du 22-8-2000 (NOR : MENE0002063A)
Annexe



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Pâris -
Rédactrice en chef : Nicole Krasnopolski - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranhas -
Rédacteur en chef adjoint (textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la
rédaction : Martine Marquet - Préparation technique : Monique Hubert - Maquettistes :
Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Béatrice Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck
● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication , Bureau des publications, 110, rue de Grenelle,
75357 Paris cedex 07. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENT : CNDP Abonnements,
B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une
publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

● Le numéro : 15 F - 2,29 € ● Abonnement annuel : 485 F - 73,94 € ● ISSN 1268-4791 ● CPPAP n°777 AD - Imprimerie nationale - 0 000 xxx

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

A. du 9-8-2000. JO du 22-8-2000

NOR : MENE0002064A

RLR : 524-6

MEN - DESCO A4

Vu L. d'orient. n° 89-486 du 10-7-1989 mod.; D. n° 90-179 du 23-2-1990; A. du 14-2-1992; A. du 15-9-1993 mod.; A. du 7-7-1994; A. du 28-7-1995; A. du 10-7-1992; N.S. n° 96-297 du 24-12-1996; N.S. n° 97-043 du 18-2-1997; avis du CNP du 18-4-2000; avis du CSE du 26-5-2000

Article 1 - À compter de l'année scolaire 2000-2001, le programme de l'enseignement obligatoire au choix de la danse figurant en annexe une du présent arrêté est applicable en classe de première littéraire. À partir de la même année scolaire, le programme de l'enseignement facultatif de la danse figurant en annexe une du présent arrêté est applicable en classe de première dans les séries économique et sociale, littéraire, scientifique, sciences et technologie de laboratoire, sciences et technologies tertiaires, sciences et technologies industrielles, sciences médico-sociales, hôtellerie.

Article 2 - À compter de l'année scolaire 2001-2002, les dispositions de l'arrêté du 10 juillet 1992 susvisé, relatives aux programmes des enseignements obligatoires au choix de cinéma – audiovisuel et de théâtre – expression dramatique en classe de première littéraire sont annulées et remplacées par celles figurant en annexe deux du présent arrêté.

Article 3 - À compter de l'année scolaire 2001-2002, les dispositions de l'arrêté du 7 juillet 1994 susvisé, fixant le programme de l'enseignement obligatoire au choix d'arts plastiques, de l'arrêté du 28 juillet 1995 susvisé, fixant le programme de l'enseignement obligatoire au choix de musique, de la note de service du 24 décembre 1996 relative au programme de l'enseignement obligatoire au choix d'histoire des arts, sont modifiées conformément aux dispositions figurant en annexe trois du présent arrêté pour ce qui concerne les enseignements artistiques obligatoires au choix de ces domaines en classe de première littéraire.

Article 4 - À compter de l'année scolaire 2001-2002, les dispositions de la note de service du 18 février 1997 susvisée sont annulées pour ce qui concerne les enseignements facultatifs artistiques de la classe de première des séries économique et sociale, littéraire, scientifique, sciences médico-sociales, sciences et technologies industrielles, sciences et technologies de laboratoire, sciences et technologies tertiaires, hôtellerie, et remplacées par les dispositions figurant en annexe quatre du présent arrêté.

Article 5 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 2000
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexes

Enseignements artistiques Orientations générales

■ L'extension du nombre de domaines artistiques offerts au choix des élèves, l'introduction des ateliers d'expression artistique, l'augmentation de l'horaire alloué aux arts en série L, la mise en place des travaux personnels encadrés associant, en série L toujours, les arts aux autres disciplines, tous ces éléments nouveaux, qui résultent de la réforme des lycées de 1998, nécessitent des programmes adaptés.

Ambitionnant d'offrir aux élèves une véritable formation artistique et culturelle, efficace et ouverte, ces programmes se proposent notamment :

- de clarifier et harmoniser le dispositif actuel ;
- de renforcer la cohérence de l'ensemble tout en respectant les spécificités de chacun des domaines ;
- d'associer étroitement pratique artistique et approche culturelle ;
- d'instaurer le plus souvent possible une relation pédagogique équilibrée entre le monde de l'école et celui de l'art.

I - GÉNÉRALITÉS

Les enseignements artistiques ont beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies. Les finalités se sont précisées, impliquant de nouvelles définitions. Les modalités d'enseignement ont été transformées dans certains domaines avec le partenariat.

1.1 La palette actuelle

L'éventail des enseignements artistiques offerts en lycée résulte d'une diversification progressive et ininterrompue jusqu'à ce jour. De trois enseignements au début des années quatre-vingt (arts appliqués, arts plastiques, éducation musicale), on est passé peu à peu à sept (arts appliqués, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre), présents dès la classe de seconde. Cette diversité a permis d'augmenter sensiblement le nombre d'élèves concernés par les arts.

1.2 Définitions et finalités

Si l'on excepte les filières "Arts appliqués" et "Techniques de la musique et de la danse" qui conduisent à des métiers clairement repérés au niveau post-baccalauréat, les enseignements artistiques ne revendiquent aucune visée professionnelle. Ils relèvent tous de la formation culturelle générale proposée au lycée. Au-delà des spécificités propres à chaque domaine de l'art, ils présentent des caractères communs et se fixent des objectifs sensiblement identiques qui sont de deux ordres :

- 1) d'une part, comme toutes les autres disciplines, ils se proposent d'aider l'élève à acquérir savoirs et savoir faire, à construire sa propre personnalité, à développer son esprit critique, à devenir un citoyen responsable et ouvert, susceptible de s'intégrer dans une société démocratique;
- 2) d'autre part, ils apportent à ce projet éducatif global une contribution spécifique irremplaçable. Par une approche de la pratique artistique comme par la fréquentation des oeuvres, ils mettent en jeu le corps, le sensoriel et le sensible, développent d'autres modes de pensée, instaurent d'autres démarches, citent d'autres références et d'autres valeurs. Ils réhabilitent la notion de plaisir et ouvrent au bonheur qui naît souvent de la rencontre avec l'art.

Pour autant, ils ne se désintéressent pas du devenir de l'élève, lui offrant aussi la possibilité de tester ses goûts et de vérifier et conforter un projet personnel allant éventuellement au-delà des études effectuées au lycée.

Au-delà de ces caractères communs, le nouveau dispositif du cycle terminal distingue plus fortement qu'auparavant, par les horaires, les enseignements obligatoires au choix de la série L (cinq heures) et les options facultatives (trois heures). Cette différenciation conduit évidemment à des définitions et des finalités particularisées que les programmes prennent en compte en proposant des contenus et des méthodes adaptés au temps imparti, aux modalités d'évaluation au baccalauréat, au public scolaire concerné.

II - LES PRINCIPES COMMUNS

2.1 Les trois composantes fondamentales des enseignements artistiques

Les six enseignements artistiques proposés se structurent autour de trois composantes : **pratique, culturelle, technique et méthodologique**, dont les caractéristiques et l'importance quantitative se différencient selon les domaines. La première composante, pratique, serait celle du **faire**. La deuxième composante, culturelle, celle des "**savoirs savants**". Elles sont l'une et l'autre essentielles : elles spécifient l'enseignement artistique au lycée. La troisième composante, technique et méthodologique, intervient pour aider à la pleine mise en oeuvre des précédentes lorsque le besoin se fait sentir. C'est la composante des **savoir-faire**, une "composante de service" en quelque sorte.

Ces trois composantes agissent constamment en interaction. Elles sont le plus souvent imbriquées lors de la mise en oeuvre pédagogique. Si elles sont dissociées ci-dessous, c'est uniquement pour aider à la clarté de l'exposé.

2.1.1 Composante pratique

La nature de cette composante diffère selon que l'on considère d'une part les arts plastiques, le cinéma et l'audiovisuel, la danse, la musique, le théâtre et, d'autre part, l'histoire des arts.

La composante pratique est caractéristique des enseignements du premier groupe. Toujours artistique, elle contribue largement à leur donner une personnalité forte et particulière. Si elle occupe le plus souvent une place centrale et fondatrice, sa forme change d'un domaine à l'autre. Ainsi, elle peut être individuelle, comme fréquemment en arts plastiques; individuelle ou collective en danse, musique, théâtre; presque toujours collective en cinéma et audiovisuel où le travail en équipe est la règle. De même, l'importance relative des aspects techniques et créatifs varie considérablement selon les disciplines, les moments de la formation, la personnalité et le niveau des élèves, etc.

En histoire des arts, la composante pratique se caractérise autrement. Individuelle ou collective, elle se veut plutôt scientifique et méthodologique. Mais elle peut aussi se faire concrète et productrice d'objets issus de la rencontre directe avec les œuvres (témoignages visuels divers tels que relevés graphiques, photographiques, vidéographiques, par exemple).

2.1.2 Composante culturelle

La composante culturelle n'est pas moins importante. Elle se fonde essentiellement sur l'approche des œuvres et des mouvements, ainsi que sur des écrits d'artistes, des textes théoriques et des documents techniques. Elle se veut, le plus souvent possible, vivante: directe et sensible dans un premier temps; réflexive et "savante" ensuite. Elle s'applique au patrimoine comme aux arts contemporains. Elle s'efforce de mettre en évidence les continuités, les transitions, les ruptures, les singularités. Elle offre aux élèves la possibilité d'acquérir connaissances et repères historiques, mais aussi méthodes d'analyse et de synthèse, esprit critique, aptitude à argumenter dans un débat d'idées, à communiquer en utilisant un langage clair, enrichi du vocabulaire spécifique adéquat.

La composante culturelle s'ouvre, en classe terminale, sur l'étude de quelques grandes questions d'esthétique, abordées par ailleurs dans l'enseignement de la philosophie: celles de l'art, du beau et du goût, par exemple.

2.1.3 Composante technique et méthodologique

Composantes pratique et culturelle s'articulent de façon organique, se nourrissant, s'enrichissant, se confortant mutuellement. Elles sont aidées par la troisième composante, qui se veut tantôt technique (apprendre à utiliser tel outil, tel médium, à maîtriser tel geste ou telle procédure, etc.), tantôt méthodologique (apprendre à dégager une problématique, à construire une programmation de travail, à conduire une démarche d'investigation, à repérer et enchaîner des moments importants dans une chronologie plus vaste, etc.).

Il appartient bien évidemment à l'enseignant ou aux équipes de travailler ces trois composantes en fonction du projet pédagogique lié aux différents aspects du programme, de l'intérêt et du niveau des élèves, comme de la spécificité de la discipline qu'ils ont en charge.

2.2 Des solutions simples pour traiter des situations complexes

Dans chaque domaine artistique, la classe de seconde accueille des élèves dont les antécédents scolaires, l'expérience et le niveau, les projets et le devenir diffèrent considérablement d'un individu à l'autre.

En classe de première, les enseignements obligatoires au choix de la série L comme les options facultatives sont accessibles à tous les élèves motivés, qu'ils aient bénéficié ou non d'une formation artistique l'année précédente.

Les programmes doivent prendre en compte avec équité ces situations différentes parfois même contradictoires. Ils le font en proposant deux types de dispositions, l'une concernant la continuité du cursus sur trois années, l'autre chacun des trois niveaux de ce même cursus.

2.2.1 Dispositions concernant la continuité du cursus

La classe de seconde correspond à un moment d'initiation et de détermination. Le programme se veut à dominante généraliste. Tout élève renonçant à prolonger des études artistiques possède à l'issue de l'année un certain bagage, pratique et théorique. Tout élève poursuivant cet enseignement dispose d'un socle de "fondamentaux" sur lequel prendra appui la formation proposée dans le cycle terminal. Cette formation se focalise alors sur des questions précises, articulées en classe terminale à des programmes limitatifs renouvelables selon une périodicité préétablie.

2.2.2 Dispositions concernant chacun des trois niveaux du cursus

Dans chaque domaine artistique le programme comporte deux ensembles aux objectifs communs: un **ensemble commun obligatoire** et un **ensemble libre**.

a) Le premier ("les figures imposées") correspond à peu près aux trois quarts de l'horaire annuel. Clairement limité dans ses contenus et ses objectifs, il est conçu pour que les différents items à traiter obligatoirement puissent l'être dans le temps imparti. Il concerne tous les élèves d'une même classe. Il garantit une certaine homogénéité de l'enseignement considéré au plan national (fort utile lorsque des élèves changent d'établissement), sans pour autant remettre en cause l'autonomie pédagogique dont disposent toujours les enseignants pour conduire leur action.

Dans chaque domaine, cet ensemble est illustré par de multiples exemples. Ces exemples visent simplement à expliciter le propos. En aucun cas, ils ne s'imposent comme obligatoires.

b) Le second ("les figures libres") correspond à peu près au quart restant de l'horaire annuel. L'enseignant ou l'équipe pédagogique disposent librement de cet ensemble, soit pour revenir avec certains élèves sur tel ou tel point de l'ensemble commun obligatoire, soit pour aborder d'autres problématiques en fonction des goûts de chacun ou des opportunités locales. Cet ensemble, qui peut aider à traiter la différence entre les élèves, se veut incitation à l'initiative pédagogique, à l'expérimentation et à l'innovation - éventuellement transmissible à la communauté éducative.

Par ailleurs, il permet, en classe terminale, de mener une réflexion avec les élèves sur les formations artistiques de niveau post-baccalauréat relevant soit du ministère de l'éducation (DEUG arts; écoles spécialisées en arts appliqués, cinéma, théâtre; lycées préparant aux BTS, etc.), soit du ministère de la culture (écoles d'art, d'architecture, de cinéma, de design; conservatoires d'art dramatique, de danse, de musique, etc.). Enfin, l'ensemble libre facilite l'organisation de moments communs de réflexion et de concertation entre l'équipe pédagogique et les élèves, portant sur l'élaboration et l'évaluation du travail en cours.

III - QUELQUES REMARQUES LIÉES À LA RÉDACTION DES PROGRAMMES AINSI QU'À LEUR MISE EN ŒUVRE

Les remarques qui suivent s'appliquent à des questions diverses: plan et écriture des programmes d'une part, partenariat, nouvelles technologies, cumuls horaires d'autre part.

3.1 Remarques liées à la rédaction des programmes

3.1.1 Un plan identique pour tous les programmes, quel que soit le domaine

Tous les programmes ont été conçus à partir d'un plan unique qui préserve l'homogénéité et la cohérence de l'ensemble du secteur des arts et met en évidence les similitudes sans gommer les différences ni atténuer les caractères spécifiques de chaque domaine.

On trouve donc systématiquement les six rubriques suivantes:

- 1 - Définition
- 2 - Objectifs
- 3 - Programme (proprement dit)
- 4 - Aspects méthodologiques de la mise en œuvre
- 5 - Compétences attendues
- 6 - Évaluation

3.1.2 L'écriture des programmes: un souci de clarté et d'efficacité

a) Un souci de clarté

La rédaction des programmes s'est voulue aussi claire que possible et respectueuse des particularités de chaque enseignement comme du vocabulaire technique spécifique en usage.

La cible visée est triple: équipes pédagogiques, bien sûr, mais aussi élèves et parents qui doivent, comme les spécialistes, pouvoir se faire une idée exacte de ce qu'est la formation proposée.

À ce titre, le désir de privilégier l'explicite a conduit à proposer fréquemment des exemples précis. Ils sont là pour illustrer le propos, sans pour autant revêtir un caractère obligatoire. Il appartient aux enseignants de choisir leurs exemples en fonction de l'intérêt et de la pertinence qu'ils présentent.

b) Un souci d'efficacité

Des documents d'accompagnement relatifs à certains aspects de la mise en œuvre complètent chaque programme. Ils proposent des informations et recommandations relatives aux **outils pédagogiques**, aux **locaux et équipements**, aux divers **points d'appui** dont enseignants et équipe pédagogique pourraient avoir besoin.

- les outils pédagogiques:

ils sont pris en compte par des bibliographies, discographies, filmographies, générales ou appliquées, volontairement limitées à l'essentiel. Ces indications seront mises à jour périodiquement, notamment pour ce qui concerne les œuvres à étudier lors de la classe terminale en vue du baccalauréat.

- les locaux et leurs équipements:

les éléments fournis permettront aux établissements d'établir le dialogue avec les collectivités territoriales concernées afin d'améliorer les conditions matérielles de l'enseignement.

- les points d'appui:

il s'agit des établissements, institutions et autres organismes que pourront contacter enseignants et équipes pédagogiques pour conforter, développer, enrichir leur action (à cet égard, on trouvera dans les documents d'accompagnement la liste et les adresses - communes à toutes les disciplines - des interlocuteurs essentiels en matière de partenariat que sont les services rectoraux d'action culturelle et les Directions régionales des affaires culturelles, DRAC).

Aucune de ces informations ne vise l'exhaustivité. Il appartient à chacun de les utiliser de la façon la mieux adaptée, de les modifier, de les compléter, de les faire vivre selon ses convictions et ses méthodes, le travail en cours et les opportunités locales.

3.2 Remarques liées à la mise en œuvre des programmes

3.2.1 Le partenariat: diversité de ses formes, importance de son apport

Innovation relativement récente, le partenariat joue désormais un rôle important dans certains enseignements artistiques. Il concerne plus particulièrement le ministère de la culture et ses services (directions régionales des affaires culturelles, musées, etc.), sans exclure pour autant d'autres départements ministériels, des collectivités territoriales, des associations, ainsi que des professionnels à la compétence reconnue par les instances habilitées.

Son statut, sa forme et son importance varient d'un enseignement à l'autre. C'est ainsi qu'il est nationalement institutionnalisé et obligatoire en cinéma et audiovisuel, danse, théâtre; qu'il se pratique avec des solutions multiples s'appuyant sur les ressources humaines locales en histoire des arts; qu'il est envisageable mais non obligatoire en arts plastiques et en musique, domaines pourvus en professeurs spécialisés recrutés à cet effet.

Les partenaires interviennent dans le respect des textes et procédures en vigueur. Ils participent pleinement à la formation des élèves dès la conception des projets pédagogiques, lors de leur mise en œuvre et au moment de l'évaluation continue et terminale. Ils apportent leur expérience professionnelle d'acteurs engagés dans les processus de création artistique. Ils garantissent une relation forte entre le monde de l'école et celui de l'art.

3.2.2 Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la création (TICC)

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle croissant dans le processus éducatif: toutes les disciplines les utilisent. Les disciplines artistiques y ont recours selon deux modalités distinctes.

a) Comme les autres disciplines, elles sollicitent les TIC pour rechercher, collecter, classer et exploiter l'information; pour la communiquer, la visualiser, la mettre en page, associant le textuel, le visuel, le gestuel, la parole, le son et l'image, sur des supports traditionnels (le papier) comme sur des supports nouveaux.

b) D'une façon qui leur est propre, les disciplines artistiques utilisent les technologies de l'information et de la communication comme auxiliaires de création (TICC). Ainsi la conception et la réalisation assistées par ordinateur interviennent, par exemple:

- dans les trois domaines des **arts appliqués** (produit, communication, espace et environnement), pour aider à la conception et à la visualisation des hypothèses;

- en **arts plastiques**, pour utiliser les ressources des logiciels 3D, aborder les pratiques multimédias, développer l'interactivité, jouer des possibilités offertes par le virtuel;

- en **cinéma et audiovisuel**, avec le tournage et le montage numériques et les effets spéciaux;

- en **histoire des arts**, pour le traitement et l'analyse d'images et la création de cédéroms;

- en **musique**, avec les synthétiseurs et logiciels d'ordinateurs, pour combiner et transformer des propositions musicales préétablies ou aborder progressivement la pratique de la composition;

- dans le **spectacle vivant** (danse et théâtre), pour gérer les effets lumineux et sonores, créer des images de synthèse et des vidéos utilisées dans les scénographies, aider à la création de textes dramatiques.

En toute logique, les programmes font constamment référence aux TICC de façon plus ou moins explicite, plus ou moins détaillée. Ils soulignent quelques-uns des aspects positifs: tester et comparer en un temps très court plusieurs solutions voisines, effectuer des choix tactiques et stratégiques, multiplier les expériences et les essais pour retenir les réponses les plus pertinentes et les plus originales, etc.

Pour autant, les programmes n'omettent pas de faire apparaître que la maîtrise de ces outils nouveaux ne remet pas forcément en cause l'intérêt et la pratique des anciens. Elle ne saurait en aucun cas dispenser chaque élève de faire appel à sa propre sensibilité, à ses possibilités réflexives et conceptuelles comme à ses aptitudes créatrices personnelles.

3.2.3 Cumul des heures

En classe de seconde, la combinaison des enseignements de détermination et des options facultatives concerne six domaines: arts plastiques, cinéma et audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre.

Dans chacun de ces domaines, les enseignements de détermination et les options facultatives disposent du même horaire de trois heures hebdomadaires. Ils sont régis par un seul et même programme. En conséquence, le cumul des heures (3+3) est impossible dans un même domaine car cela reviendrait à instaurer un début de spécialisation contraire à l'esprit de la classe de seconde. Ce cumul n'est possible pour un élève que s'il change de domaine.

Dans le cycle terminal, la situation est autre puisque les horaires sont fortement différenciés: cinq heures pour les enseignements de spécialité de la série L, trois heures pour les options facultatives. Pour un domaine donné, les programmes sont, eux aussi, différenciés. En conséquence, le cumul des heures (5+3) devient possible dans un même domaine pour un élève de série L qui entend se spécialiser. Par ailleurs, il va sans dire que ces enseignements artistiques, cumulés ou non, n'accèdent réellement à l'efficacité que si les volumes horaires dont ils bénéficient sont maintenus dans leur intégrité et non pas découpés, pour des raisons de commodité, en tranches d'une heure dispersées sur plusieurs jours de la semaine.

CAS PARTICULIERS : ARTS APPLIQUÉS, TECHNIQUES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

Arts appliqués

Les arts appliqués figurent en classe de seconde dans la catégorie des enseignements de détermination: "création design" à cinq heures, "culture design" à trois heures. On ne les retrouve pas dans la catégorie des options facultatives.

Dans le cycle terminal, les arts appliqués sont pris en compte dans une filière spécifique préparant au baccalauréat technologique "STI arts appliqués" avec des horaires importants (jusqu'à vingt heures hebdomadaires).

Techniques de la musique et de la danse

La musique et la danse existent dans le cycle terminal avec une filière spécifique préparant au baccalauréat technologique "Techniques de la musique et de la danse". Cette filière ne se confond pas avec les enseignements de la musique et de la danse de la voie générale.

Les filières "Arts appliqués" et "Techniques de la musique et de la danse" ne sont pas concernées par l'actuelle réforme des lycées.

Tableau récapitulatif des propositions d'enseignements et d'activités artistiques dans les lycées d'enseignement général et technologique

I - L'OFFRE ARTISTIQUE EN CLASSE DE SECONDE		
CATÉGORIES	ARTS	HORAIRES ÉLÈVES
Enseignements communs	pas d'offre artistique	
Enseignements de détermination deux au choix	arts : arts plastiques ou cinéma et audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre arts appliqués: création design arts appliqués: culture design	3 heures / semaine 5 heures / semaine 3 heures / semaine
Options facultatives une au choix	arts : arts plastiques ou cinéma et audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 heures / semaine
Ateliers d'expression artistique (AEA) interniveaux, facultatifs	tous arts: mono ou pluridisciplinaires	72 heures / an

II - L'OFFRE ARTISTIQUE DANS LE CYCLE TERMINAL		
CATÉGORIES	ARTS	HORAIRES ÉLÈVES
Enseignements obligatoires au choix série L	arts : arts plastiques ou cinéma et audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	5 heures / semaine
Options facultatives toutes séries / une option au choix	arts : arts plastiques ou cinéma et audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 heures / semaine
Ateliers d'expression artistique (AEA) toutes séries, interniveaux, facultatifs	tous arts: mono ou pluridisciplinaires	72 heures / an
Travaux personnels encadrés (TPE) série L seulement	arts + lettres, sciences humaines, langues vivantes	72 heures / an
Filière spécifique série technologique seulement	arts appliqués	Jusqu'à 20 heures par semaine
Filière spécifique série technologique seulement	techniques de la musique et de la danse (existent dès la classe de seconde, mais ne figurent pas dans la catégorie des enseignements de détermination, à l'inverse des arts appliqués)	Minimum de 10 heures par semaine en lycée, + heures en conservatoires

Arts plastiques

Enseignement obligatoire, au choix - série littéraire

Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2001-2002

I - DÉFINITION

L'enseignement des arts plastiques en première comme en seconde a pour principe l'articulation de la pratique plastique à la culture artistique. Il se fonde sur une définition des formes artistiques, léguées par l'histoire et enrichies par celles qui sont apparues au XXe siècle.

Au sein de la série littéraire, l'enseignement obligatoire d'arts plastiques est, en classe de première, pensé comme enseignement fondamental, en étroite relation avec les lettres, les langues et les sciences humaines. Il participe à la formation générale de l'élève, en fondant sur la pratique l'acquisition de savoirs et de savoir-faire. Il est assuré par les professeurs de la discipline. Le partenariat (avec des institutions, des artistes) n'est pas obligatoire, mais peut être envisagé à l'initiative du professeur en fonction de ses projets et du déroulement de l'enseignement.

II - OBJECTIFS

Les objectifs de cet enseignement sont d'expression, de culture et de réflexion critique. L'élève est engagé dans la série littéraire du cycle terminal : son goût, son intérêt pour les questions littéraires, culturelles et artistiques se manifestent au lycée et hors du lycée.

Le volume horaire de cinq heures autorise un engagement personnel plus intensif dans la pratique artistique comme dans l'approche culturelle. Le programme vise à ce que se construisent harmonieusement et en interaction :

- une expression singulière dans une pratique gagnant en maturité, informée de l'art d'aujourd'hui, nourrie de la connaissance des œuvres du patrimoine ;
- une culture artistique ouverte à l'interdisciplinarité.

L'enseignement des arts plastiques à ce niveau vise à doter l'élève des moyens :

- de comprendre le sens et la portée des œuvres ainsi que la nature et la diversité des démarches artistiques ;
- de s'interroger sur les conditions et les enjeux de la création artistique dans des contextes historiques et culturels précis ;
- d'engager une réflexion sur le statut de la technique dans l'expression artistique.

III - PROGRAMME

3.1 Les deux composantes fondamentales du programme

Le questionnement sur l'œuvre, engagé en classe de seconde, se poursuit à travers la question au programme de première, l'œuvre et le lieu, et s'achèvera en terminale avec l'œuvre et le corps.

Ce programme s'applique à la fois dans l'horaire hebdomadaire consacré à la pratique (3 heures) et dans celui réservé à la culture artistique (2 heures). Cette répartition horaire caractérise l'enseignement obligatoire de la série littéraire.

La question au programme conduit à des explorations essentielles dans le domaine des arts plastiques. Elle permet de proposer des situations de pratique artistique et des approches culturelles au cours desquelles l'élève s'approprie des éléments fondamentaux de la discipline.

3.1.1 La pratique artistique

Par un développement de sa pratique, l'élève est amené à une meilleure maîtrise de ses moyens d'expression personnels. Il repère et met en jeu différents codes figuratifs et plastiques, découvre leur champ de validité et leurs limites.

En fonction des situations d'enseignement, le travail peut porter sur :

- a) les constituants plastiques et leur mise en relation :
 - les différents modes de représentation et de construction de l'espace ;
 - le rôle de la couleur : spatial, expressif, symbolique ;
 - l'incidence du geste, du médium : trace, signe, facture.
- b) le rapport au référent :
 - les questions de la mimésis, de l'abstraction, de la représentation / présentation ;
 - l'intrusion du réel dans l'œuvre : le collage, le montage, l'assemblage ;
 - l'emprunt, la référence, la citation.

3.1.2 L'approche culturelle

À ce stade, au sein de la série littéraire, les repères culturels sont abordés de manière plus fine et plus exigeante, ouvrant l'élève à la compréhension des situations historiques et de leur complexité.

En relation avec ce qui est en jeu dans la pratique, l'approche culturelle s'appuie sur une attention permanente à la question **l'œuvre et le lieu** (formes, codes et conceptions selon les époques et le contexte).

Étudier les différents modes d'instauration de l'œuvre plastique est l'occasion de saisir, à travers l'histoire, les évolutions, mutations, ruptures ainsi que les permanences et les reprises.

3.2 Les deux ensembles du programme

Le programme comporte un **ensemble commun obligatoire** et un **ensemble libre** se répartissant approximativement entre deux tiers de l'horaire global pour le premier et un tiers pour le second.

L'ensemble commun obligatoire traite la question : **l'œuvre et le lieu**.

L'ensemble libre porte sur de questions laissées à l'initiative de l'enseignant.

3.2.1 L'ensemble commun obligatoire

La **pratique artistique** s'appuie sur une définition du **lieu**, considéré dans deux domaines essentiels: celui des productions plastiques autonomes et celui de l'espace construit ou aménagé, dans ce qui leur est commun, c'est-à-dire la spatialité.

L'**approche culturelle** s'élabore à partir de quelques réalisations significatives repérées dans l'histoire de l'art, mettant en évidence les différences de conceptions spatiales et leur traitement plastique.

a) La pratique artistique

La pratique de l'élève, à travers des médiums diversifiés, passe par l'attention aux diverses acceptions du lieu: **le lieu figuré, le lieu comme espace à investir, le lieu imaginé et/ou construit**.

- **Le lieu figuré**: les représentations bidimensionnelles (graphiques, picturales, photographiques) ou tridimensionnelles (maquette, construction, sculpture) du paysage et de l'architecture; les vues d'intérieur, d'extérieur; les espaces de transition; le thème de la fenêtre; le cadrage et le point de vue.

- **Le lieu comme espace à investir**: espace de la réalisation (support); espace réel transformé par la production (espace scolaire, espace public).

- **Le lieu imaginé et/ou construit**: décor; espace scénographique; image de synthèse.

À cette occasion l'élève est conduit à entreprendre des réalisations individuelles ou collectives, bidimensionnelles, en volume ou dans l'espace, à explorer des techniques et des procédés traditionnels ou récents.

b) L'approche culturelle

Elle se fonde sur la pratique artistique qu'elle nourrit à son tour grâce à la prise en compte obligatoire de quelques repères culturels importants, examinés sous l'angle de la continuité, de l'évolution, de la rupture, de la citation.

Le professeur choisit deux questions parmi les trois suivantes: **le lieu figuré; le lieu comme espace à investir; le lieu imaginé et/ou construit**.

- Le lieu figuré:

- . les systèmes perspectifs occidentaux (quelques exemples de l'espace médiéval à l'espace renaissant, les lieux baroques, quelques exemples de l'éclatement des codes à la charnière du XIXe et du XXe siècle);
- . un exemple de système perspectif non occidental (Moyen-Orient et Extrême-Orient);
- . l'anamorphose et les perspectives singulières;
- . la cartographie et les codes de la représentation architecturale.

- Le lieu comme espace à investir:

- . le décor architectural (voûtes, plafonds et murs peints);
- . le jardin (classicisme français, romantisme anglais, les créations actuelles);
- . les sites naturels, l'architecture et les pratiques artistiques contemporaines (land art, intervention in-situ, installation);

- Le lieu imaginé et/ou construit:

- . l'architecture éphémère (aménagements festifs, grandes expositions universelles, etc.);
- . la scénographie, le décor de cinéma, l'opéra;
- . les villes idéales et l'architecture utopique.

Pour permettre des acquisitions indispensables (dates, théories, auteurs, mouvements artistiques) un traitement chronologique n'est pas le seul dispositif envisageable. Une approche fondée sur des problématiques plastiques dégagées de l'analyse d'œuvres questionne plus efficacement la continuité, les ruptures, les différentes formes de la représentation.

3.2.2 L'ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme en prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'enseignant ou l'équipe pédagogique dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment:

- revenir, en cas de nécessité, sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves ;
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pas pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante ;
- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement, tout en soulignant sa cohérence ;
- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création ;
- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra notamment:

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études ;
- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l'environnement et le calendrier des manifestations: institutions, monuments, chantiers, festivals divers, spectacles itinérants, expositions temporaires, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail.

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

À travers les situations d'enseignement, c'est la compréhension active de la notion d'œuvre en tant qu'objet et en tant que processus qui est visée. Le développement d'une pratique critique et d'une réflexion sur la production artistique à différentes époques amène progressivement l'élève à saisir, au-delà des modalités de création, ce qui relève de la dimension artistique.

Ce travail se poursuivra en terminale dans les cours d'arts plastiques et de philosophie.

Les aspects méthodologiques de la mise en œuvre décrits dans le programme de la classe de seconde valent pour la classe de première: situations ouvertes et variées favorisant différentes approches d'une notion travaillée par approfondissements successifs, projet de l'élève, verbalisation, articulation de la culture et de la pratique.

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

À l'issue de la classe de première, l'élève aura acquis des compétences d'ordre artistique, culturel, technique, méthodologique, comportemental. En réalité imbriquées, ces compétences dont le repérage aidera à construire des grilles d'évaluation sont distribuées, ci-dessous, en catégories distinctes par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt:

- de faciliter l'harmonisation des jugements entre professeurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

L'élève est capable de:

- concevoir et réaliser en deux dimensions et en volume ;
- s'engager dans une démarche personnelle en choisissant ses moyens d'expression ;
- repérer ce qui dans une forme artistique tient au médium, au geste, à l'outil ;
- de réajuster en permanence la conduite de son travail par la prise en compte des éléments non prévus au départ ;
- percevoir et produire, en les qualifiant, différents types d'écarts entre forme naturelle et forme artistique ;
- mesurer et apprécier le rapport entre production conduite à terme et projet initial.

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable, en relation avec la question au programme:

- d'identifier les constituants plastiques et matériels d'une œuvre, en exposer la structure, repérer ces caractères dans une autre œuvre ;
- de situer les œuvres dans leur contexte (historique, social) en relation avec l'ensemble commun obligatoire, dans une approche prenant en compte la complexité des situations culturelles ;
- d'utiliser un vocabulaire descriptif précis et approprié, éventuellement complété de documents visuels ;
- d'identifier les références implicites de son travail.

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable:

- d'exposer sa démarche en choisissant avec pertinence les techniques qui lui permettent de visualiser avec efficacité son projet:
 - . esquisses, éventuellement annotées ;
 - . photographie, vidéo, infographie, maquette ;
- de mettre en œuvre des opérations liées à:
 - . la fabrication (collage, assemblage, montage) ;
 - . la présentation de la production personnelle (accrochage, placement sur socle, installation au sol, présence d'un texte, présentation dans un lieu adéquat) ;
- de communiquer par l'écrit dans un texte construit, argumenté, utilisant un vocabulaire approprié et bien présenté.

5.4 Compétences méthodologiques

L'élève est capable:

- de conduire des recherches documentaires à partir de sources variées ;
- d'utiliser des outils critiques pour interroger sa production et les œuvres ;
- de rendre compte avec clarté, oralement et par écrit, de ses réflexions et analyses.

5.5 Compétences comportementales

L'élève est capable de:

- faire preuve d'autonomie, d'esprit d'initiative à différents moments de son travail ;
- s'intégrer dans une équipe pour un travail de recherche ou une production collective ;
- participer à un débat, développer une argumentation ;
- manifester un comportement ouvert à la diversité des démarches et des productions artistiques.

VI - ÉVALUATION

L'évaluation est à la fois **sommative et formative**.

Elle porte sur la pratique et sur la culture artistique, selon des critères liés aux compétences énoncées précédemment et connus de l'élève.

Les compétences culturelles et théoriques sont l'objet d'une évaluation à l'écrit.

Par ailleurs l'évaluation fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études en arts plastiques.

Arts plastiques

Option facultative - séries générales et technologiques

Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2001-2002

I - DÉFINITION

L'enseignement de l'option facultative se caractérise par la place importante accordée au **projet de l'élève** et se fonde sur l'exercice d'une **pratique critique**. Il est ouvert à tout élève de première quelles que soient ses connaissances et ses capacités en arts plastiques. Il est assuré par les professeurs de la discipline. Le partenariat (avec des institutions, des artistes) n'est pas obligatoire, mais peut être envisagé à l'initiative du professeur en fonction de ses projets et du déroulement de l'enseignement.

II - OBJECTIFS

L'enseignement des arts plastiques vise à développer chez l'élève:

- des capacités d'expression ;
- des capacités de questionnement sur ses représentations ;
- une pratique associée à une ouverture aux questions de l'art du passé et de l'art contemporain.

Il vise à rendre l'élève acteur de son rapport à l'art. Il donne à l'élève les moyens de repérer ses compétences, de comprendre ses choix, de prendre conscience de sa connaissance du champ artistique et des relations entretenues entre sa production et ce champ de référence.

Il a pour but de lui permettre d'accéder progressivement à une relative autonomie dans sa pratique et de développer une compréhension de la démarche artistique dans sa diversité et sa complexité.

III - PROGRAMME

3.1 Les deux composantes fondamentales du programme

L'enseignement de l'option facultative articule **pratique artistique** et **approche culturelle** de manière spécifique: la pratique de l'élève, qu'elle soit autonome ou induite, prend la forme de projets plus ou moins ambitieux selon ses acquis et ses choix. Le programme est centré sur la question de la **représentation**, fondamentale au niveau de la classe de première. En classe terminale, il portera sur la question de la **présentation**.

3.1.1 La pratique artistique

La pratique artistique permet à l'élève de choisir et développer ses propres moyens d'expression.

La diversité des projets suppose des modes d'expression différents: peinture, dessin, volume, installation, infographie, vidéo coexistent.

L'exercice d'une pratique artistique critique permet à l'élève de s'interroger sur sa production, de la mettre en relation avec des références issues du champ artistique. Progressivement, l'élève prend ainsi conscience de ses choix, et apprend à construire une démarche personnelle.

3.1.2 L'approche culturelle

L'approche culturelle se fait à partir des questions induites par les productions des élèves. Cette relation avec les réalisations rend possible l'exercice d'une pratique réflexive et critique. Elle permet à l'élève de soulever et d'identifier des questions propres à la démarche artistique. Elle l'entraîne à rechercher des repères et des références artistiques auxquels il confronte sa propre expérience. Les œuvres proposées sont prises tant dans le patrimoine que parmi les œuvres contemporaines, dans la variété des pratiques artistiques actuelles, en relation avec la question de la **représentation**.

3.2 Les deux ensembles du programme

Le programme comporte un **ensemble commun obligatoire** et un **ensemble libre** se répartissant approximativement entre trois quarts de l'horaire global pour le premier et un quart pour le second.

3.2.1 L'ensemble commun obligatoire

Il se construit autour de la question de la **représentation**. Toujours abordée en relation avec les productions des élèves, cette question permet d'interroger :

- les procédés de représentation (les outils, les moyens et techniques, médiums et matériaux mis en œuvre et leur incidence) ;
- les processus (le cheminement de l'idée à la réalisation, les opérations mises en œuvre, la production de la figure, la prise en compte du temps et du hasard) ;
- les codes (modèle, écart, ressemblance, codes photographiques, infographiques...).

3.2.2 L'ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'équipe pédagogique dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment:

- revenir, en cas de nécessité, sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves ;
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pas pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante ;
- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement, tout en soulignant sa cohérence ;
- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création ;
- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra notamment:

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études ;
- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l'environnement et le calendrier des manifestations: institutions, monuments, chantiers, festivals divers, spectacles itinérants, expositions temporaires, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail.

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

Le projet peut émaner de l'élève, ou se construire à partir de situations proposées par le professeur.

Le professeur accompagne les projets de l'élève:

- il facilite l'émergence du projet, aide l'élève à lui donner une envergure ou à le réorienter, à se situer dans la démarche engagée;
- dans un dialogue constant, il aide l'élève à mettre en question ses représentations, à dépasser les stéréotypes;
- il prévoit des moments de présentation des travaux, de verbalisation au cours desquels s'effectue un travail critique, et la mise en relation des productions des élèves et des œuvres;
- il met en relation les différents projets des élèves, et fait émerger des questionnements dans des rapports comparatifs;
- il apporte des références appropriées en relation avec la question de la représentation et amène les élèves à identifier les notions abordées dans leurs réalisations et les œuvres abordées.

Le projet, construit à partir des réalités multiples, de la culture de l'élève, de ses représentations, peut être individuel ou collectif, d'échelle variable. Ses modalités et ses finalités sont de préférence définies par l'élève et interrogées au fur et à mesure du travail.

Il peut s'appuyer sur des recherches documentaires notamment à l'aide d'internet.

Dans la pratique des technologies de l'image, l'élève découvre les capacités spécifiques des nouveaux outils:

- représentation de l'espace, rapidité des fonctions (répétition, multiplication, renversement, colorisation, mobilité du point de vue et de l'échelle, etc.);
- gestion du temps (mémorisation, transfert).

L'expérimentation des nouvelles technologies est proposée et facilitée à chaque fois que le projet de l'élève le nécessite.

L'attention portée aux ressources locales, la rencontre avec des artistes, avec des professionnels de la culture, la découverte de lieux et d'œuvres donnent à l'élève des repères concrets et favorisent un comportement d'ouverture. Des actions en partenariat peuvent être engagées, à l'initiative du professeur, et en relation éventuelle avec des projets d'élèves.

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

À l'issue de la classe de première, l'élève aura acquis des **compétences d'ordre artistique, culturel, technique, méthodologique, comportemental**. En réalité imbriquées, ces compétences, dont le repérage aidera à construire des grilles d'évaluation, sont distribuées, ci-dessous, en catégories distinctes, par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt:

- de faciliter l'harmonisation des jugements entre formateurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

L'élève est capable de définir un projet, de s'engager dans sa réalisation et le mener à terme, et, à ce titre:

- de concevoir, projeter, réaliser en deux dimensions et en volume ;
- de choisir ses propres moyens d'expression en fonction de son projet ;
- de réajuster la conduite de son travail, en prenant en compte des éléments susceptibles de transformer sa démarche ;
- d'apprécier le rapport entre sa production et son projet initial.

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable:

- de décrire, analyser, mettre en relation des démarches et des œuvres, dans un discours sensible et réfléchi sur l'art ;
- d'identifier, dans sa production et dans les œuvres qui lui sont présentées, ce qui relève de la question au programme.

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable:

- de mettre en oeuvre des savoirs-faire et de conduire des opérations plastiques fondamentales ;
- d'interroger l'adéquation entre son projet et les partis plastiques retenus ;
- de faire appel, en fonction de son projet, aux nouvelles technologies de création et de traitement de des images.

5.4 Compétences méthodologiques et comportementales

L'élève est capable de:

- remettre en cause ses modèles ;
- rendre compte de son travail et l'évaluer ;
- débattre, échanger.

VI - ÉVALUATION

L'évaluation est à la fois **formative et sommative**.

Elle s'effectue au cours d'une présentation ponctuelle dont la forme est négociée dans un accord, entre élève et professeur, qui définit ses modalités (forme et fréquence, critères).

Elle porte sur la richesse des démarches adoptées, l'efficacité de la mise en oeuvre des moyens d'expression plastique choisis et la dimension artistique des réalisations présentées.

Par ailleurs l'évaluation fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études en arts plastiques.

Cinéma - audiovisuel

Enseignement obligatoire, au choix - série littéraire

*Nouveau programme applicable à compter de l'année
scolaire 2001-2002*

I - DÉFINITION

En classe de première de la série littéraire, l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel entend préparer les élèves à la **fréquentation** et à la **pratique du cinéma et de l'audiovisuel**, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité ni à la pré-professionnalisation des élèves engagés dans cette formation.

Il est assuré par une équipe associant des **enseignants** et un ou plusieurs **partenaires culturels**.

II - OBJECTIFS

L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel en classe de première vise avant tout:

- l'acquisition des notions d'écritures scénaristiques (cinématographiques et audiovisuelles) et leur mise en œuvre dans le cadre d'exercices de réalisation ;
- l'approfondissement de la culture cinématographique et audiovisuelle des élèves, à travers l'étude de l'évolution des écritures et l'approche du cinéma européen ;
- le développement de leur réflexion et de leur esprit critique face à l'art des images et des sons.

La poursuite de ces objectifs implique l'alternance de démarches individuelles et collectives, ainsi qu'une articulation cohérente et permanente entre culture et pratique.

III - PROGRAMME

Centré sur la notion de **plan** en classe de seconde, l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel en classe de première s'organise, après vérification ou rattrapage des acquis de seconde, autour de la notion d'**écriture** et de ses liens avec la mise en scène et la réalisation. En terminale, il portera sur la notion de **montage**.

Tout comme celui de seconde, le programme de première comprend un **ensemble commun obligatoire** et un **ensemble libre** se répartissant approximativement entre deux tiers de l'horaire global pour le premier et un tiers pour le second.

3.1 L'ensemble commun obligatoire

L'ensemble commun obligatoire comporte deux parties: l'une consacrée à la **pratique artistique**, l'autre à l'**approche historique et culturelle**.

3.1.1 La pratique artistique

La pratique artistique permet à l'élève de maîtriser progressivement de courtes formes d'écriture aussi variées que possible. Ces écritures sont constamment confrontées à la réalité de la mise en images et en sons par le biais d'exercices et d'essais successifs de plus en plus complexes (la réalisation de plans avec raccords variés, initiée en seconde, peut à cette occasion être mise à profit et approfondie).

La pratique artistique traite des principaux types d'écriture liés aux genres suivants: fiction (scénario original ou adaptation), essai documentaire, clip, publicité, art vidéo, vidéo et cinéma expérimental, etc. Elle passe par les étapes incontournables de l'écriture, quel que soit le genre abordé (délimitation du sujet, synopsis, note d'intention), et selon les formes traitées: séquences (continuité non dialoguée), scénario (continuité dialoguée), découpage et storyboard.

Dans le cas de la fiction, une attention particulière est apportée au statut et à la caractérisation du ou des personnages, à la construction du récit, de l'intrigue.

Sans jamais perdre de vue les liens entre ces divers éléments (combinatoire, complémentarité, etc.) et la notion essentielle de point de vue de l'auteur, il s'agit d'aborder différents modes de narration, en prenant en compte les divers traitements des notions suivantes:

- **le temps**: linéaire (respect du temps chronologique dans la narration), non linéaire (flash back, flash forward, etc.), ellipse;
- **l'espace**: choix et traitement des lieux (champ et hors-champ, profondeur de champ, échelle des plans, plongée et contre-plongée, cadre et mouvements de caméra, caméra subjective, etc.);

- **l'image**: lumière, couleur, contraste, variations du grain et des tonalités (par exemple, utilisation de la couleur sépia, surimpression des images, etc.);

- **le son**: matière sonore (“in” et “off”), bruits, musique, paroles, silences, etc.

Dans la mesure du possible, les exercices d'écriture et de réalisation proposés sont simples et courts. Ils sont l'occasion d'expérimenter des étapes indispensables de la mise en scène, telles la pratique de la “mise en bouche” de dialogues et la direction d'acteurs.

3.1.2 L'approche historique et culturelle

Qu'elle concerne le cinéma ou l'audiovisuel, l'approche historique et culturelle se fait de deux manières:

- en s'appuyant sur des études de cas représentatifs des écritures, anciennes ou contemporaines, de ces deux domaines;

- en abordant de façon plus globale les thèmes et périodes déterminés par le programme.

a) Pour le cinéma, en classe de première, l'approche historique et culturelle s'applique au seul cinéma européen de fiction et de documentaire. Elle s'attache:

- d'une part, à l'étude d'écritures témoignant de la diversité des approches et des méthodes professionnelles, singulières ou conjuguées, de scénaristes, de réalisateurs, de dialoguistes, etc;

- d'autre part, à la connaissance et au repérage des grandes étapes du cinéma européen, des origines à nos jours: les débuts du cinéma (Lumière, Méliès), le cinéma soviétique des années vingt, l'expressionnisme allemand, le passage au parlant, le cinéma français des années trente, le néo-réalisme italien, les cinémas d'Est et d'Ouest des années soixante, la nouvelle vague, le cinéma contemporain (notamment en France, en Belgique et au Royaume-Uni). On insiste sur la rupture majeure, spécifiquement européenne, que constitue la modernité dans l'après-guerre: le néo-réalisme en Italie, et, en France, la nouvelle vague.

Ce repérage permet, de façon complémentaire à la pratique, d'identifier les principaux genres et styles: comédie, mélodrame, film policier, film musical, film d'animation, film historique, adaptation littéraire, documentaire. Il est également l'occasion d'aborder les questions liées à l'économie du cinéma européen (production, distribution, exploitation, droits d'auteur, etc.) qui seront approfondies en terminale.

b) Pour l'audiovisuel, en première, l'approche historique et culturelle s'applique aux origines des formes artistiques audiovisuelles: naissance du cinéma et de la vidéo expérimentaux, premières réclames, premiers clips, etc.

Elle s'attache:

- d'une part, à l'étude ciblée de quelques documents emblématiques choisis par l'équipe partenariale, en insistant particulièrement sur les modes d'écriture spécifiques liés aux objectifs sociaux, esthétiques, économiques et aux éléments novateurs, prémices de changements plus profonds qui marqueront ensuite toute la profession, y compris cinématographique;

- d'autre part, à la connaissance et au repérage des principaux genres artistiques audiovisuels qui se sont développés en lien avec le cinéma, mais aussi avec d'autres arts (peinture, photo, théâtre, musique), et des grands moments de leur évolution jusqu'aux années soixante. On prête particulièrement attention au rôle important des modes de fabrication et de diffusion de ces oeuvres, notamment à l'émergence et aux promesses des nouvelles techniques numériques. Les élèves sont ainsi amenés à réfléchir sur les liens entre l'économie, l'industrie et l'art.

3.2 L'ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'équipe pédagogique dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment:

- revenir, en cas de nécessité, sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves;

- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante;

- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement, tout en soulignant sa cohérence;

- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création;

- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra notamment:

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études;

- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l'environnement et le calendrier des manifestations: institutions, festivals divers, tournages, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail (plateaux, lieux et studios de tournage et d'enregistrement, ateliers de décor, salles de montage, etc.).

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

Quelle que soit la démarche pédagogique adoptée par l'équipe, on favorise le travail interdisciplinaire et partenarial. Ainsi peuvent travailler ensemble des enseignants et des professionnels de domaines différents lorsque leurs compétences respectives ont à être mises en commun sur un film ou un produit audiovisuel étudié.

Le travail s'organise selon trois axes principaux mais non exclusifs: **pratiques d'écriture, analyses comparées, confrontation avec le monde professionnel.**

4.1 Axes principaux

4.1.1 Pratiques d'écriture confrontées à la réalité de la mise en scène

Ces pratiques d'écriture sont guidées dans leur faisabilité par des jeux de contraintes fixées par les équipes afin de garantir diversité et progressivité. Elles sont tour à tour individuelles et collectives. Elles prennent en compte la spécificité des différents genres.

4.1.2 Analyse comparée de formes et de moments d'écriture

L'analyse comparée de formes et de moments d'écriture se fait à partir:

- d'un même sujet, motif ou prétexte;

- d'une forme écrite différente (article de journal, poème, roman, bande dessinée, etc.);

- de méthodes d'écritures scénaristiques différentes (selon les périodes, les courants) ;
- de genres différents (fiction, documentaire, clip, publicité, etc.).

4.1.3 Confrontation avec le monde professionnel

La confrontation avec le monde professionnel peut être indirecte ou directe:

- indirecte, par le travail à partir de documents et de sources variées (interview, notes de travail, cahier des charges, story-boards, etc.);
- directe, par des rencontres avec des professionnels du cinéma et de la télévision (écrivains, scénaristes, réalisateurs, scripts, producteurs, décorateurs, script-doctor, critiques, etc.).

4.2 Produit final

Le travail se concrétise par des essais, des écrits aboutis, de courts exercices de réalisation à partir de ces écrits.

En outre, chaque élève constitue progressivement un dossier intégrant carnet de bord, recherches documentaires et éléments d'analyse, en relation avec les différents points du programme.

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

À l'issue de la classe de première, l'élève aura acquis des **compétences d'ordre artistique, culturel, technique, méthodologique, comportemental**. En réalité imbriquées, ces compétences, dont le repérage aidera à construire les grilles d'évaluation, sont distribuées, ci-dessous, en catégories distinctes, par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt:

- de faciliter l'harmonisation des jugements entre formateurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

L'élève est capable de réinvestir dans une pratique personnelle les différentes formes et démarches de l'écriture scénaristique qu'il a approchées.

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable de distinguer:

- les grandes étapes du cinéma européen, en particulier ses moments de ruptures et ses filiations essentielles ;
- les principales formes artistiques de l'audiovisuel ainsi que leurs modes d'écritures spécifiques.

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable d'écrire une forme courte de scénario dans la perspective d'une réalisation.

5.4 Compétences méthodologiques

L'élève est capable de percevoir l'enchaînement des moments successifs de l'écriture ainsi que la méthode à mettre en œuvre pour en assurer la lisibilité et l'efficacité.

5.5 Compétences comportementales

L'élève passe aisément du travail individuel au travail collectif. Il pratique des formes courtes tant dans l'écriture de scénarios que dans la mise en œuvre de réalisations cinématographiques ou audiovisuelles.

VI - ÉVALUATION

Plus formative que sommative, l'évaluation prend en compte l'ensemble des compétences attendues.

Elle permet à l'équipe de dresser un bilan global de l'enseignement proposé au cours de l'année et d'en évaluer les résultats.

Par ailleurs l'évaluation fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets et se déterminer quant à la suite de ses études en cinéma et audiovisuel.

Cinéma - audiovisuel

Option facultative - séries générales et technologiques

Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2001-2002

I - DÉFINITION

En classe de première, option facultative, l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel entend préparer les élèves à la **fréquentation** et à la **pratique du cinéma et de l'audiovisuel**, avec pour souci premier de développer chez eux une réflexion et une distance critiques face à leur fréquentation permanente des productions appartenant à ces domaines et qui constituent leur environnement quotidien.

Comme l'enseignement obligatoire en classe de première, l'enseignement dispensé dans le cadre de l'option facultative ne prétend ni à l'exhaustivité ni à la pré-professionnalisation.

Il se fixe comme axe prioritaire l'approche des **représentations du réel**, notamment au travers du reportage, du documentaire et des formes artistiques proches. L'approche des formes fictionnelles, si elle peut être ici évoquée comme forme associée ou dérivée, ne sera traitée en profondeur qu'en classe terminale.

La notion de **projet** est dominante.

L'enseignement est assuré par une équipe associant des **enseignants** et un ou plusieurs **partenaires culturels**.

II - OBJECTIFS

L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel de l'option facultative de la classe de première vise:

- l'acquisition de notions correspondant aux différentes façons de filmer le réel et leur mise en œuvre dans le cadre d'exercices variés de réalisations ;
- la constitution d'une **culture documentaire** permettant aux élèves de repérer les formes et les courants importants et de découvrir les principaux auteurs ;
- la connaissance et la compréhension (au moins dans leurs grandes lignes) des enjeux sociaux, économiques et politiques des diverses formes que prend le cinéma du réel.

III - PROGRAMME

En classe de première, option facultative, on privilégie l'approche des formes les plus variées de représentation du réel, au cinéma comme en audiovisuel.

On s'attache essentiellement aux formes relevant de l'artistique sans exclure la confrontation avec des formes relevant de la communication. C'est donc autour du **documentaire de création**, dans sa diversité de sujets, de durées, de traitements, de supports, que s'articulent les approches pratiques et culturelles.

Cette dominante peut évidemment amener les élèves à réfléchir et à s'informer sur les liens complexes et ambigus entre réalité et fiction.

Tout comme celui de l'enseignement obligatoire, le programme de l'option facultative de première comprend un **ensemble commun obligatoire** et un **ensemble libre**, se répartissant approximativement entre deux tiers de l'horaire global pour le premier et un tiers pour le second.

3.1 L'ensemble commun obligatoire

Dans le cadre de l'ensemble commun obligatoire, pour faciliter le travail des équipes partenariales, on propose, à titre indicatif, les **pistes** suivantes :

- filmer les hommes (portrait, biographie, journal, etc.) ;
- filmer les arts (théâtre, musique, danse, peinture, cinéma, etc.) ;
- filmer la nature (minérale, végétale, animale, etc.) ;
- filmer l'histoire (contemporaine, ancienne, etc.) ;
- filmer la politique (ses hommes, ses actes, etc.) ;
- filmer la société (au travail, en famille, en vacances, etc.) ;
- filmer des lieux de vie (scolaire, hospitalier, commercial, carcéral, etc.).

Ces pistes sont explorées à partir des entrées suivantes:

- choix du sujet ;
- point de vue dans l'écriture documentaire ;
- traitement de l'image et du son au service de ce point de vue.

3.1.1 La pratique artistique

Les équipes travaillent sur une ou deux de ces pistes au choix.

Pour chacune des pistes retenues, les élèves réalisent des exercices progressifs d'écriture documentaire, allant de l'essai à des formes plus élaborées.

Ils sont invités à expérimenter des modes d'écriture, des styles et des supports variés, à multiplier les contraintes (point de vue, style, technique) pour un seul sujet, ou les sujets pour une seule contrainte:

- un même sujet selon différentes techniques (exemple: un grand magasin filmé en plan séquence, en accéléré, en animation...);
- un même sujet selon différents points de vue (exemple: un marché de l'ouverture à la clôture, selon le point de vue d'un client, d'un vendeur...);
- une même technique pour traiter différents sujets (exemple: travailler en noir et blanc un portrait, un lieu de travail, une rue, etc.);
- différents montages d'une même matière première (travaux d'élèves, rushes empruntés).

Ces exercices permettent d'alimenter le débat d'idées et favorisent les approches comparatives.

3.1.2 L'approche historique et culturelle

Qu'elle concerne le cinéma ou l'audiovisuel, l'approche historique et culturelle s'appuie sur des études de cas illustrant au moins deux des pistes proposées plus haut, que l'on aborde selon un angle particulier.

Exemples :

- les rapports variés du réel et de la fiction: de l'intrusion du réel dans la fiction (la séquence de la pêche au thon dans *Stromboli* de Roberto Rossellini) jusqu'à la fiction documentarisée (tel *Rifraf* de Ken Loach ou *Ressources humaines* de Laurent Cantet);
- le rapport entre montage d'archives et réalité historique (exemples: Claude Lanzmann, *Shoah*; Max Ophuls, *Le Chagrin et la pitié*);
- le traitement du personnage lié à la réflexion sur la distinction entre personne et personnage (exemples: les *Portraits* d'Alain Cavalier, ou les portraits d'artistes et d'écrivains diffusés par exemple à la télévision).

L'approche historique dresse un panorama évolutif du "réel filmé" depuis les premières "vues" des frères Lumière jusqu'au documentaire contemporain, en abordant les grands courants et les auteurs les plus représentatifs (Depardon, Flaherty, Ivens, Marker, Rouch, Pelechian, Wiseman,...), ainsi que les œuvres audiovisuelles les plus pertinentes: séries ou collections ("Palettes", "Un siècle d'écrivains", "Streap-tease"...), productions unitaires (*Lettres pour L* de Romain Goupil, *La ville Louvre* de Nicolas Philibert).

On se reporte, chaque fois qu'il en existe, aux réalisations et aux écrits des auteurs eux-mêmes.

Pour cette approche historique et culturelle les équipes s'appuient aussi bien sur les livres et sur les films que sur les productions multimédia existantes.

3.2 L'ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'équipe pédagogique dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

3.2.1 Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment:

- revenir en cas de nécessité sur des points du programme commun obligatoire qui n'auraient pas été assimilés par l'ensemble des élèves;
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante;
- aborder des pistes non retenues dans la liste proposée dans l'ensemble commun obligatoire;
- expérimenter les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création;
- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

3.2.2 Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra notamment:

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études (exemple: le documentaire militant, le documentaire esthétisant, etc.);
- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l'environnement et le calendrier des manifestations: institutions, festivals divers, tournages, expositions, rencontres avec les professionnels sur leurs lieux de travail (plateaux, lieux et studios de tournage et d'enregistrement, ateliers de décor, salles de montage, etc.).

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

Quelle que soit la démarche pédagogique adoptée par l'équipe, on favorise le travail interdisciplinaire et partenarial. Ainsi peuvent travailler ensemble des enseignants et des professionnels de domaines différents lorsque leurs compétences respectives ont à être mises en commun sur un film ou un produit audiovisuel étudié.

Dans la partie "Pratique artistique" comme dans la partie "Approche historique et culturelle", le travail s'organise selon trois axes principaux mais non exclusifs: **expérimentation, lecture et analyse, confrontation avec le monde professionnel.**

4.1 Axes principaux

4.1.1 Expérimentation

L'élève apprend à construire un argument et à filmer le réel sous différentes formes à partir de contraintes fixées par les équipes afin de garantir diversité et progressivité. La pratique est tour à tour individuelle et collective. Elle prend en compte la spécificité et la diversité de l'écriture du réel.

L'expérimentation constitue à la fois une phase d'apprentissage (maniement des outils techniques, étapes préalables à la réalisation - synopsis, intention, construction, etc.) et une appropriation progressive des différents modes de représentation du réel.

Elle s'articule selon trois points:

- l'écriture: choix d'un sujet, d'un point de vue; rédaction préalable d'une note d'intention personnelle, d'une forme d'écriture appropriée;
- le traitement de l'image et du son (choix de cadrages, de lumières, de matières sonores);
- le montage (choix d'une structure, d'un rythme, de ponctuations).

4.1.2 Lecture et analyse

À partir des œuvres cinématographiques ou des productions audiovisuelles étudiées, l'élève apprend à lire, à analyser et à confronter diverses approches du réel.

La comparaison peut porter sur des documentaires:

- traitant d'un même sujet ;
- appartenant à une même époque ;
- mettant en œuvre des méthodes d'écritures différentes ;
- appartenant à des courants différents.

Cette approche analytique et critique permet à l'élève:

- de s'approprier progressivement des notions de langage ;
- de comprendre la spécificité de l'écriture du réel (dans des formes reconnues ou expérimentales, dans un montage d'archives, dans le traitement du réel dans la fiction) ;
- de réfléchir aux enjeux de l'écriture et de la réalisation (notion de point de vue, choix narratifs et esthétiques, choix du support).

4.1.3 Confrontation avec le monde professionnel

La confrontation avec le monde professionnel peut être indirecte ou directe:

- indirecte, par le travail à partir de documents et de sources variées (interview, notes de travail, cahier des charges, story-boards, etc.);
- directe, par des rencontres avec des professionnels du cinéma et de la télévision (scénaristes, documentaristes, reporters, scripts, producteurs, critiques, diffuseurs, etc.).

4.2 Produit final

Le travail se concrétise par la réalisation d'essais, de formes courtes ou plus élaborées de documentaires.

En outre, chaque élève est amené à constituer progressivement un dossier bâti sur le modèle du carnet de bord demandé en première pour l'enseignement obligatoire au choix et intégrant, en relation avec les différents points du programme abordés, des recherches documentaires, ainsi que des éléments d'analyse.

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

À l'issue de la classe de première, l'élève aura acquis des compétences d'ordre **artistique, culturel, technique, méthodologique, comportemental**. En réalité imbriquées, ces compétences, dont le repérage aidera à construire les grilles d'évaluation, sont distribuées, ci-dessous, en catégories distinctes, par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt:

- de faciliter l'harmonisation des jugements entre formateurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

L'élève est capable de réinvestir dans une pratique personnelle les différentes formes et démarches de l'écriture scénaristique liée au réel, qu'il a approchées.

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable de situer et reconnaître:

- les grands courants et les grands auteurs du cinéma du réel ;
- les principales formes d'écriture documentaire.

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable de réaliser, à partir d'un point de vue argumenté, un court essai documentaire.

5.4 Compétences méthodologiques

L'élève est capable de percevoir la spécificité de l'écriture documentaire et les moyens à mettre en œuvre pour en rendre l'argument convaincant.

5.5 Compétences comportementales

L'élève est capable de travailler individuellement et en équipe sur des formes courtes d'écriture documentaire.

VI - ÉVALUATION

Privilégiant l'évaluation **formative**, le contrôle des connaissances des élèves ayant choisi l'option facultative cinéma et audiovisuel en classe de première prend en compte l'ensemble des compétences attendues.

Il permet à l'équipe partenariale de dresser un bilan global de l'enseignement proposé au cours de l'année et d'en évaluer les résultats.

Par ailleurs l'évaluation fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études en cinéma et audiovisuel.

Danse

Enseignement obligatoire, au choix - série littéraire

Nouveau programme applicable à compter de la rentrée scolaire 2000-2001

I - DÉFINITION

L'enseignement de la danse au lycée se situe au croisement du champ artistique et de l'éducation physique et sportive. Il se propose de fournir à l'élève un ensemble d'**acquis élémentaires, pratiques, culturels et méthodologiques** pouvant servir de socle à un développement ultérieur.

Dans sa composante pratique, il valorise la dimension poétique du corps, privilégie l'expression et l'interprétation artistiques du mouvement et implique un rapport constant de la personne au groupe.

Dans sa composante culturelle, il prend en compte les références patrimoniales et contemporaines de l'art chorégraphique, en les reliant toujours à la sensibilité, aux compétences et aux motivations des élèves.

L'enseignement de la danse, comme celui des autres arts, implique l'acquisition de savoirs, savoir-faire, méthodes et méthodologies nécessaires à la mise en œuvre des composantes précédentes.

La complexité de ce nouveau domaine nécessite que sa mise en œuvre soit assurée par des équipes associant un ou plusieurs enseignants formés à cet effet (relevant de l'éducation physique et sportive ou d'autres disciplines), et de partenaires culturels impliqués dans une démarche de création.

Ce **partenariat**, dont la forme et les modalités sont à déterminer par l'établissement, résulte de l'intervention ponctuelle ou continue, du début de l'enseignement à son évaluation, de professionnels (danseurs ou chorégraphes) appartenant à des compagnies reconnues, aux centres chorégraphiques nationaux). Il s'appuie sur les relations instaurées avec des structures et des services culturels, (conservatoires, centres de documentation), de collaborations avec les associations habilitées, etc.

II - OBJECTIFS

1. 1 Les deux objectifs

En classe de première, l'enseignement de la danse vise:

- l'approfondissement et l'affinement des acquis techniques et théoriques ;
 - l'élargissement progressif des champs culturels reliés à la danse, permettant d'établir des passerelles avec d'autres domaines de l'art et de la pensée.
- Pour ce faire, il prend appui sur **trois œuvres empruntées, l'une au patrimoine, les deux autres au répertoire contemporain.**

1. 2 Les deux composantes

L'enseignement s'organise à partir d'une **composante pratique** et d'une **composante culturelle**.

1.2.1 Composante pratique

L'enseignement de la danse est toujours relié aux œuvres et à la programmation locale. Il se propose de faire vivre à l'élève la triple expérience de **danseur-interprète, de danseur-compositeur, de spectateur.**

"Danseur-interprète", l'élève approfondit et choisit à des fins d'interprétation les éléments fondamentaux du langage chorégraphique; il développe le registre des sensations, des transferts d'appuis et de poids. Il expérimente les éléments syntaxiques de l'écriture chorégraphique.

"Compositeur", il met en jeu des dispositifs d'improvisation et de composition repérés dans les œuvres étudiées. Il en extrait les partis-pris d'écriture qu'il développe avec le groupe. Il argumente et échange à partir de ses choix et de ses propositions.

"Spectateur", il affine et approfondit ses acquis, il élargit l'éventail de lecture et d'analyse, il dispose de références plus nombreuses, interroge son propre travail et partage avec le groupe ce questionnement. Il apprend à se situer de façon critique et argumentée dans le paysage artistique, culturel, social et historique.

1.2.2 Composante culturelle

L'enseignement de la danse s'organise à partir des trois œuvres choisies en fonction:

- de leur questionnement et de leur rayonnement dans l'art chorégraphique et dans les autres domaines artistiques ;
- des sources documentaires disponibles (matériel iconographique fixe ou animé, textes, partitions, notations, techniques d'information, de communication et de création, etc.) ;
- de la possibilité offerte par ces œuvres de construire des outils d'observation, d'analyse, de compréhension, de production.

III - PROGRAMME

Tant pour la formation pratique que culturelle, le programme s'appuie sur deux approches: **l'observation et le questionnement** d'une part, **la mise en situation de l'œuvre** d'autre part. Dans les deux cas on procède par interrogations.

3. 1 Les deux approches

3.1.1 Observation et questionnement

Quelques exemples:

- Quel corps est à l'œuvre? Ce corps travaille-t-il à partir d'une technique inventée par le chorégraphe, revisitée, modifiée, ou à partir d'une technique préétablie préconisée, appliquée?

- Quelle est la syntaxe utilisée? Y a-t-il des récurrences, des combinaisons privilégiées?
- Comment sont traités l'espace, le temps, les dynamiques, le poids et le contrepoids, le groupe? Leur traitement est-il cohérent avec le parti-pris général de l'œuvre?
- Le chorégraphe utilise-t-il des éléments de scénographie, des jeux de lumière, du son?
- Quels sont ses choix concernant le lieu et le format (exemples: aspect monumental chez Marius Petipa, œuvre longue sur scène de théâtre, pour Dominique Bagouet et Pina Bausch)?

3.1.2 Mise en situation de l'œuvre: contexte et références

Quelques exemples:

- Le langage chorégraphique s'inscrit-il dans une tradition, les danses transmises savantes ou populaires (exemple: ballet classique) ou émane-t-il d'une vision individualisée, des danses moderne et contemporaine (exemple: Dominique Bagouet)?
- Le travail du créateur est-il indépendant, atypique ou relève-t-il d'un courant esthétique, d'un cadre historique défini (exemple: Pina Bausch et le Tanztheater allemand)?
- Comment situer l'œuvre dans le parcours du chorégraphe?
- Quels sont les postulats théoriques du créateur? ses processus de création? peut-on les comparer avec ceux d'autres artistes (exemple: l'hétérogénéité du matériau chez Pina Bausch)?
- Y a-t-il lieu de s'interroger sur le contexte de ce travail? A partir de quelles circonstances artistiques, politiques, sociales, émerge-t-il? (exemple: Marius Petipa et la Russie de 1890).

3.2 Les deux ensembles du programme

Ce programme comporte un **ensemble commun obligatoire** et un **ensemble libre** se répartissant approximativement entre trois quarts de l'horaire global pour le premier et un quart pour le second.

3.2.1 L'ensemble commun obligatoire: la pratique artistique

La pratique artistique s'articule autour de trois œuvres: une œuvre patrimoniale, *Le Lac des cygnes* de Marius Petipa (1895), et deux œuvres contemporaines *So Schnell* de Dominique Bagouet (1990) et *Walzer* de Pina Bausch (1992).

a) *Le Lac des cygnes* de Marius Petipa

Cette œuvre permet l'étude des éléments clés du langage classique, tant sur le plan du lexique des figures, que dans leur mise en œuvre syntaxique. Elle constitue pour les élèves, à travers l'étude de petits fragments, une initiation fondamentale à la danse classique.

- Vocabulaire gestuel, états de corps

On peut ainsi aborder:

- le traitement du torse, de la ceinture scapulaire, des bras et des mains (travail en pronation et supination), du dos, de la nuque et de la tête, l'organisation de la colonne vertébrale et des bras;
- le poids-contrepoids, les appuis, l'envol;
- la transition de l'arabesque à l'attitude;
- les portés à bout de bras, arrachés du sol;
- la relation entre la mélodie du geste et celle de la musique.

- Syntaxe, écriture spatiale, phrasé

On peut étudier les questions relevant de:

- la stabilisation du pas de deux (introduction, adage, variations 1 et 2, coda);
- la modulation des rapports entre les solistes et le chœur;
- les lignes d'espaces et de forces (cercles, lignes, diagonales);
- l'aspect visuel et processionnel des entrées: révérences, défilés (formes et rassemblements fondamentaux empruntés à des organisations sociales et à des groupes humains...).

b) *Walzer* de Pina Bausch

Dans les années 1980, Pina Bausch propose une nouvelle forme chorégraphique, sur la base de collages, de montages, de fragments appelés "pièces" ou "Stücke".

- Vocabulaire gestuel, états de corps

Le vocabulaire gestuel est construit à partir du quotidien des danseurs (corps, gestes, paroles) perfectionné, transposé, détourné, voire détruit, toujours stylisé:

- la marche, les portés (dans la légèreté et la continuité / fonctionnels, et/ou "sabotés"), les chutes et parcours au sol, l'importance du regard (relié aux mouvements du corps, aux évolutions dans l'espace), le matériau verbal détourné de sa fonction;
- l'espace et le temps: expansion, compression, inversion des actions, transposition d'espaces, transposition de l'élévation et le déploiement au sol), allées et venues, variations temporelles (recours à la scansion rythmique, à l'intonation mélodique), utilisation de certains codes (les trois temps de la valse);
- les dynamiques de transfert de poids: sorties de l'axe, balancements, flexions, mouvements du bassin, glissades.

- Syntaxe

Elle s'articule à partir de deux procédés:

- le procédé répétitif organisé autour du crescendo – decrescendo (accélération dynamiques et compressions spatiales et gestuelles), du procédé de multiplication, répétition et duplication, des jeux de différenciation et de variation;
- le procédé de collage – montage:
 - collage: par juxtaposition de matériaux hétérogènes sans continuité (séquences gestuelles, vocales et musicales, groupements de danseurs), accolés par contraste ou proximité, sans cohérence préalable;
 - montage: déplacement ou fragmentation des modules, d'un lieu de l'œuvre à un autre.

La composition spatiale, sonore, visuelle, se construit par déplacement, remplacement, rupture, tuilage, surimpression, décalage, discontinuité, rassemblement et éclatement.

c) *So Schnell* de Dominique Bagouet

- Vocabulaire gestuel, états de corps

Il est important d'aborder:

- l'articulation des deux éléments: le "swing" du haut du corps (la mobilité et la fluidité des bras construisent les rebonds, les élans, les suspensions) et l'ancrage au sol (les sensations tactiles préservent l'élasticité du plié et du rebond);
- la circulation de l'énergie entre le haut du corps (élan), le bas du corps (ancrage), lâcher d'énergie, isolation (travail nuancé des articulations, coudes, poignets, chevilles);

- la précision des postures et des mouvements dans l'espace (directions et orientations); organisation fréquente, à l'amble, du mouvement; dynamiques dans la variation, la différenciation, la nuance.

• Syntaxe, écriture spatiale, phrasé

Syntaxe, écriture spatiale, phrasé s'organisent à partir de la construction d'une architecture générale de l'œuvre et de l'écriture séquentielle de fragments chorégraphiques repérables (schémas préétablis).

On peut étudier:

- la structuration de la phrase gestuelle par la multiplicité de petites unités de mouvement, emboîtées, articulées, ponctuées (césure);
- la répétition de modules courts qui fondent le groupe (unisson gestuel, contre point, variations singulières);
- le balayage de l'espace par les trajets, lignes de force, parcours, groupements de danseurs très nombreux;
- le phrasé gestuel (modulé, nuancé, ponctué par des touches de mouvement), qui est en adéquation avec le phrasé musical.

3.2.2 L'ensemble commun obligatoire: l'approche culturelle

Par leurs manières différentes de s'inscrire dans une époque ou de réagir par rapport à cette dernière, ces trois œuvres permettent d'engager une réflexion d'ordre culturel.

a) *Le Lac des cygnes* de Marius Petipa

Cette œuvre donne l'occasion d'interroger:

- le contexte historique, social et politique (le pouvoir impérial en Russie, la société russe, etc.);
- le contexte culturel et artistique à travers la littérature (exemple: Léon Tolstoï), le théâtre (exemple: Anton Tchekov et Stanislavski), la musique (exemple: Piotr Tchaïkovski);
- la thématique: importance du thème du cygne dans l'imaginaire occidental à travers des références philosophiques et littéraires de Platon à Mallarmé, musicales (exemple: *Lohengrin* de Richard Wagner), filmiques (exemple: *Ludwig* de Luchino Visconti) et du thème de la métamorphose nocturne de la femme dans la mythologie populaire;
- l'inscription dans la mémoire: *Le Lac des cygnes* est une œuvre phare à laquelle se sont confrontés de nombreux chorégraphes (Mats Ek, Andy de Groat, Neumeier, Bertrand d'At);
- quelques notions essentielles de l'art et de la littérature (exemple: reprise, remake, relecture, intertexte) liées à la redistribution du matériau chorégraphique, à sa transposition, à son détournement et à sa désacralisation.

b) *Walzer* de Pina Bausch

L'approche culturelle de cette œuvre permet d'aborder:

- sa filiation historique liée au concept de Tanztheater dans les années 1920 en Allemagne, autour des travaux des chorégraphes Rodolph Von Laban et Kurt Jooss;
- l'apport spécifique de Pina Bausch dans cette filiation: l'improvisation et la mémoire des danseurs-interprètes construisent le "gestus" (Bertold Brecht) et la composition chorégraphique;
- l'emprunt du processus de collage-montage, aux arts plastiques (exemple: Kurt Schwitters) et au cinéma (exemple: Jean Luc Godard).

c) *So Schnell* de Dominique Bagouet

L'approche culturelle permet d'aborder:

- le paysage artistique et culturel: rapport constant à l'actualité, références et rencontres multiples (exemple: le décor de l'œuvre après l'exposition de Roy Lichtenstein; les collaborations avec Chritian Boltanski, Jean Rouaud, Pascal Dusapin, etc.);
- son parcours autobiographique dont *So Schnell* est l'amorce: travail de deuil, de mémoire et de méditation du temps (exemple: les sons de la machinerie de l'entreprise familiale);
- la thématique: l'exclusion, par le groupe, d'un personnage marginal est un thème récurrent dans toute son œuvre;
- la mutation de son style chorégraphique s'établit de *Chansons de nuit* (1976) à *So Schnell* (1992, 2ème version), en passant par *Désert d'Amour* et *Assai*.

3.2.3 L'ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'équipe pédagogique dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment:

- revenir, en cas de nécessité, sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves (exemples: comprendre et créer les syntaxes chorégraphiques: pratique du déplacement de l'accent dans les qualités dynamiques du mouvement);
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante (exemples: lecture partagée de textes fondamentaux en danse; actions créatives proposées aux autres élèves);
- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement, tout en soulignant sa cohérence (exemples: la relation danse et poésie du XXème siècle, ou entre danse et théâtre);
- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création (exemple: enregistrement et analyse du mouvement, de la chronophotographie à la simulation informatique, en passant par le cinéma);
- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra notamment:

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études (exemple: les processus de composition chorégraphique en regard de ceux des autres arts);
- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l'environnement et le calendrier des manifestations: festivals divers, spectacles itinérants, expositions temporaires, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail.

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

L'enseignement permet aux élèves d'aborder et de construire des pratiques et des savoirs (notions, concepts, etc.) à partir de supports issus des sources documentaires disponibles et des possibilités offertes par l'environnement artistique et culturel local et territorial: programmations, propositions des institutions et structures culturelles, résidences d'artistes, festivals, patrimoine.

Les modalités du travail en danse permettent aux élèves de construire projets et réalisations qui les engagent par le plaisir, personnellement et collectivement. L'enseignement privilégie une pratique expérimentale critique, qui interroge, confronte et réalise. Les élèves s'approprient les outils d'observation, d'analyse, de connaissance des pratiques et des œuvres, outils de production de leurs propres objets chorégraphiques.

L'approfondissement des acquis artistiques, techniques, et théoriques s'organise autour de différents formats d'activité:

- le travail expérimental d'atelier qui relie pour les élèves, l'expression, l'interprétation et la variation, la composition;
- l'étude de fragments de répertoire qui propose un accès à l'œuvre et à ses références;
- les cours, conférences, débats qui situent le langage chorégraphique dans des questionnements et des perspectives artistiques, techniques, sociales et historiques;
- les rencontres sur les lieux de création et de diffusion, des auteurs, sur leurs démarches de création et sur leurs collaborations avec d'autres artistes et d'autres métiers.

D'une manière générale, il convient de partir des éléments du langage les plus lisibles à l'intérieur des pratiques et des œuvres et à l'extérieur de celles-ci, pour aller vers les unités les plus ténues et les moins explicites.

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

Au sortir de la classe de première, l'élève a approfondi certaines questions et notions. Il a élargi ses acquis artistiques, culturels, techniques, méthodologiques et comportementaux.

En réalité imbriquées, ces compétences, dont le repérage aidera à construire les grilles d'évaluation, sont distribuées, ci-dessous, en catégories distinctes, par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt:

- de faciliter l'harmonisation des jugements entre formateurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

a) Comme "danseur-interprète", l'élève est capable:

- d'intégrer corporellement des consignes complexes ;
- d'amorcer un travail d'interprétation, de variation à partir des propositions de l'atelier et des éléments du répertoire ;
- d'improviser à partir de deux ou trois contraintes (vocabulaire – syntaxe – relations) prélevées dans les œuvres étudiées.

b) Comme "compositeur", l'élève est capable:

- d'intensifier ses propositions par rapport aux processus de base travaillés en classe de seconde ;
- d'accueillir les propositions, les variations de quelques élèves du groupe, d'en choisir certaines, et de les insérer dans un module chorégraphique ;
- d'isoler des fragments complexes et/ou des structures constitutives du répertoire et de les proposer aux autres élèves ;
- de choisir des éléments connexes à la composition chorégraphique (musique, costumes, accessoires...) en argumentant sur ses choix.

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable de:

- rendre compte de l'écriture chorégraphique d'un des créateurs étudiés, à la suite d'un spectacle ou du visionnement d'un document audiovisuel, et d'en percevoir l'impact dans sa propre production (exemple: le procédé répétitif chez Pina Bausch);
- repérer lors d'une programmation locale des éléments du langage d'un chorégraphe: éléments de gestuelle, processus d'organisation, parti pris chorégraphiques (exemple: *Faits et gestes* de Bernard Glandier: travail du poids, cohésion des éléments dansés, primauté des propositions du chorégraphe, rapport spécifique chorégraphe – interprète);
- situer la contribution de la danse à la culture d'une époque, à une esthétique particulière ou à un courant;
- connaître l'existence des grands systèmes de notations historiques (Feuillet, Laban Benech);
- distinguer les œuvres fondées sur des démarches singulières et innovantes de productions "suivistes".

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable:

- de développer un travail spécifique à travers différents langages chorégraphiques (exemple: le travail d'isolation, celui de la colonne vertébrale, celui du port de bras et de mains chez deux chorégraphes étudiés);
- d'affiner sa relation au groupe (unisson gestuel – contrepoint – partage dynamique des tensions – emboîtement);
- de choisir et mettre en œuvre dans sa danse, quelques éléments techniques de vocabulaire et de syntaxe prélevés dans les œuvres étudiées.

5.4 Compétences méthodologiques

Ayant construit un outil de regard et d'argumentation, l'élève est capable:

- de passer de l'observation et de la description d'une œuvre à une pratique d'hypothèses et de questions sur l'œuvre;
- de distinguer les différentes approches corporelles offertes par les cours techniques;
- d'élaborer un système personnel de représentation du langage chorégraphique, (croquis, dessins, grilles, notations, photomontages, informatique, etc.);
- de fonder une appréciation sur une véritable argumentation.

5.5 Compétences comportementales

L'élève est capable:

- de fédérer des partenaires autour d'un projet référencé et clairement exprimé;
- d'opérer des choix précis et cohérents pour le projet collectif en isolant (et en intégrant) ses intérêts et ses goûts personnels.

VI - ÉVALUATION

Assurée par l'ensemble de l'équipe pédagogique, l'évaluation se veut une concrétisation et une formalisation des compétences attendues, en particulier selon les trois fonctions de **danseur-interprète**, de **compositeur**, et de **spectateur**, avec une exigence et une attention accrues quant aux acquisitions des élèves ayant déjà suivi le cursus en classe de seconde.

Les pratiques fondamentales de la danse (exercice corporel, improvisation, composition) sont présentes au cœur de l'évaluation et font l'objet d'une appréciation portant sur la valeur esthétique, la valeur de la démarche et de l'engagement.

L'évaluation en fin de classe de première doit concrétiser et affiner les relations entre la pratique artistique et l'approche culturelle.

Par ailleurs, l'évaluation fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études en danse.

Danse

Option facultative - séries générales et technologiques

Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2000-2001

I - DÉFINITION

L'enseignement de la danse au lycée se situe au croisement du champ artistique et de l'éducation physique et sportive. Il se propose de fournir à l'élève un ensemble d'**acquis élémentaires, pratiques, culturels et méthodologiques** pouvant servir de socle à un développement ultérieur.

- Dans sa composante pratique, il valorise la dimension poétique du corps, privilégie l'expression et l'interprétation artistiques du mouvement et implique un rapport constant de la personne au groupe.

- Dans sa composante culturelle, il prend en compte les références patrimoniales et contemporaines de l'art chorégraphique, en les reliant toujours à la sensibilité, aux compétences et aux motivations des élèves.

L'enseignement de la danse, comme celui des autres arts, implique l'acquisition de savoirs, savoir-faire, méthodes et méthodologies nécessaires à la mise en œuvre des composantes précédentes.

La complexité de ce nouveau domaine nécessite que sa mise en œuvre soit assurée par des équipes associant un ou plusieurs enseignants formés à cet effet (relevant de l'éducation physique et sportive ou d'autres disciplines), et de partenaires culturels impliqués dans une démarche de création.

Ce partenariat, dont la forme et les modalités sont à déterminer par l'établissement, résulte de l'intervention ponctuelle ou continue de professionnels (danseurs ou chorégraphes appartenant à des compagnies reconnues, à des centres chorégraphiques nationaux). Elle s'appuie sur des relations instaurées avec des structures et des services culturels, (conservatoires, centres de documentation), de collaborations avec les associations habilitées, etc.

II - OBJECTIFS

En classe de première, l'option facultative de danse s'adresse à un public diversifié, notamment à des élèves issus de sections scientifiques ou technologiques n'ayant pas ou peu pratiqué la danse auparavant. Il semble important de mettre en œuvre une formation de **pratique artistique, culturelle et méthodologique de caractère généraliste**.

L'enseignement s'organise à partir d'une **composante pratique** et d'une **composante culturelle**.

2.1 Composante pratique

L'enseignement de la danse vise la conception et la mise en chantier d'un projet chorégraphique collectif dans lequel l'élève vit une triple expérience de **danseur**, de **compositeur** et de **spectateur**. Dans cette perspective, il découvre et approfondit des thématiques diverses: geste, rythme, espace. Le groupe d'élèves approche et décline ces éléments constitutifs à travers les œuvres du répertoire patrimonial et contemporain et à partir des pratiques de danse auxquelles il a accès dans son environnement culturel.

C'est par une mise en jeu nuancée et approfondie des éléments fondamentaux du mouvement que le "danseur" développe des capacités d'expression et d'interprétation.

L'élève "compositeur" repère les éléments de l'écriture chorégraphique. Il les organise et opère des choix pour construire des fragments.

La fonction de "spectateur" s'élabore dans la formation d'un regard sensible, animé de références, en relation avec les pratiques de la classe et les œuvres (documents vidéo, spectacles vivants). L'élève peut débattre des questions qu'elles posent, situer sa pratique personnelle et ses références culturelles.

Il convient de donner à l'élève quelques outils pour passer de ses goûts personnels à une observation raisonnée et à un début d'analyse.

2.2 Composante culturelle

L'enseignement de la danse vise la découverte et le questionnement de pratiques et d'œuvres du **patrimoine chorégraphique** et de la **création contemporaine** choisies pour leur pertinence au regard du projet pédagogique.

III - PROGRAMME

Le programme s'appuie sur trois éléments fondamentaux des langages chorégraphiques (le **geste**, le **rythme**, l'**espace** qui orientent la pratique artistique et constituent les supports d'étude et d'analyse de la formation culturelle).

L'équipe pédagogique choisit dans les questions du programme à traiter les exemples appropriés, en fonction des ressources et contraintes locales, des centres d'intérêt des élèves, de leur hétérogénéité, visant un élargissement de leur compréhension de la vie artistique et culturelle.

3.1 Les deux ensembles du programme

Ce programme comporte un **ensemble commun obligatoire** et un **ensemble libre** se répartissant approximativement entre trois quarts de l'horaire global pour le premier et un quart pour le second.

3.1.1 L'ensemble commun obligatoire: la pratique artistique

La pratique artistique s'organise à partir d'un apprentissage du mouvement dansé et d'une expérience corporelle des trois éléments permanents des langages chorégraphiques: le geste, le rythme, l'espace.

- Comment les repérer par une approche pratique, au cours d'ateliers d'improvisation et d'étude de quelques fragments du répertoire?
- Comment les traiter et les distribuer dans l'atelier de composition?

C'est dans le répertoire patrimonial et contemporain, dans les danses traditionnelles et sociales que ces éléments du langage sont, ici, observés (les œuvres de références sont mentionnées à titre d'exemples et d'exemples seulement).

a) Le geste

Il est étudié à partir des caractéristiques ici proposées:

- le mouvement global et le geste fragmenté; les gestes des bras et des mains dans la pratique de la pantomime (œuvre de référence: *Coppelia*); le geste quotidien, littéral ou transposé, métaphorique, détourné (œuvres de référence: *Rosas* et *Microcosmos* de Ann Teresa de Keersmaeker; la marche chez Merce Cunningham);
- les gestes du travail et du sport transposés dans la danse: l'escalade (œuvre de référence de Roc'in Lichen), la natation (œuvre de référence: *Waterproof* de Daniel Larrieu), le ski et les sports de glace (œuvre de référence: ouverture des Jeux Olympiques d'Alberville de Philippe Découflé), la boxe (œuvre de référence: *K.O.K.* de Régine Chopinot), le chantier (œuvre de référence de Maguy Marin);
- le geste, expression de la vie intérieure (œuvre de référence: *Lamentations* de Martha Graham) et le geste "critique" par rapport à l'inscription dans l'histoire (œuvre de Kurt Jooss).

b) Le rythme

Il s'agit de le repérer, de l'observer, de l'explorer et de le mettre en œuvre dans les rythmes corporels et sous l'approche de la singularité et de la variabilité de ces rythmes.

Les éléments fondamentaux de la dynamique (accents, pulsation, contrastes tensionnels, rythmes réguliers et irréguliers; étude des différents rapports entre le temps fort musical, et les appuis) constituent des supports (œuvres de référence: *There is a time* de José Limon, *Détails graphiques* de Odile Duboc, *Rosas tanz Rosas* de Ann Teresa de Keersmaeker).

L'expérience du binaire et du ternaire s'exerce dans la danse, dans le geste quotidien et les gestes du travail; le phrasé organise les éléments fondamentaux du rythme en modules, phrases, séquences, et produit une musicalité propre (œuvre de référence: *Projet de la matière* de Odile Duboc, *Set Re-set* de Trisha Brown, *Anima* de Daniel Larrieu).

c) L'espace

Les éléments fondamentaux de l'espace sont les plans, les niveaux, les directions, les orientations.

Les pratiques de l'espace s'organisent en parcours, trajets, dessins et tracés individuels et de groupe. Elles prennent appui sur l'usage du sol (élévation, exploration de la verticale, déploiement horizontal), sur le rapport au volume, à la sphère, à la spirale, sur le labyrinthe, les méandres et dédales.

Les attitudes par rapport à l'espace se caractérisent par l'abandon, la réitération et la projection; elles se mobilisent autour de l'espace intérieur et extérieur, du volume intérieur et extérieur.

La relation à l'autre comme facteur d'espace est abordée sous les formes des catégories sociales de l'espace, des types de rassemblements fondamentaux du groupe humain (le bloc, le cortège, la chaîne fermée, la chaîne ouverte, la ligne, le couple ouvert et fermé) et des interférences entre acteurs et spectateurs (espace spectaculaire et espace quotidien, espace public et espace intime).

3.1.2 L'ensemble commun obligatoire: l'approche culturelle

L'approche culturelle permet l'étude des éléments permanents (geste, rythme, espace) dans des langages chorégraphiques auxquels l'élève a accès par son environnement artistique et culturel (programmations locales, ressources documentaires, programmes télévisuels...), et par l'observation des espaces publics et privé, autour de lui.

a) Le geste

Les sources et les supports de son étude se situent plutôt dans:

- l'observation, la confrontation et la caractérisation de la gestuelle de l'élève et de celle des autres élèves de l'option;
- le repérage, à partir de deux ou trois œuvres significatives, des partis pris corporels et gestuels du créateur;
- l'étude des gestes du travail dans l'espace public, les métiers, les convenances familiales et sociales.

b) Le rythme

L'étude du rythme à travers les œuvres programmées, les pratiques et les documents, vise:

- les catégories du rythme (accentuation, contrastes, suspensions, syncopes) dans le phrasé et dans la monotonie, proposées par des œuvres du répertoire patrimonial et contemporain;
- le repérage du rythme dans d'autres arts (architecture, cinéma, peinture, musique);
- l'observation et la mise en jeu dans la vie sociale et l'espace public.

c) L'espace

Les œuvres présentées au cours de la programmation locale renseignent sur le traitement de l'espace. Elles proposent et interrogent:

- l'observation et le repérage des partis pris spatiaux;
- la relation entre le choix du lieu spectaculaire et le traitement de l'espace, (exemples: lieu scénique circulaire et espace ouvert, circulation dans les lieux non théâtraux);
- la contribution des technologies modernes de l'image au renouvellement de l'espace chorégraphique;
- les questions d'espace dans les autres arts: espace pictural et espace sonore, espaces de l'architecture et de l'urbanisme, environnement naturel;
- l'exploration de l'espace public et quotidien.

3.1.3 L'ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'équipe pédagogique dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment:

- revenir, en cas de nécessité, sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves (exemple : mouvement quotidien et mouvement dansé);
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante (exemples: initier et guider des actions créatives auprès des autres; apprendre à fédérer des groupes autour d'une idée, d'une thématique et s'y intégrer);
- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement, tout en soulignant sa cohérence (exemple: observer les rapports entre la culture urbaine et la danse);
- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création;
- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra notamment:

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études;
- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l'environnement et le calendrier des manifestations: festivals divers, spectacles itinérants, expositions temporaires, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail (exemple: préparer un événement festif ou expérimental en milieu ouvert).

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

Le projet élaboré par l'équipe pédagogique tient compte du contexte artistique et culturel (propositions des institutions et structures régionales). La multiplicité des approches, la pluralité des démarches (professeurs, partenaires culturels) assurent aux élèves une formation diversifiée, différenciée, voire critique. Dans cette perspective, l'enseignement privilégie l'expérimentation, le questionnement, la confrontation, le débat, tant dans la formation pratique que culturelle.

La pratique artistique est une dimension essentielle de cet enseignement (ateliers d'exploration, d'improvisation et de composition). L'approche culturelle (notions, références) la renforce et l'interroge. Les apprentissages, que l'un et l'autre requièrent, se fondent sur les intérêts et les niveaux d'acquisition des élèves.

C'est dans l'élaboration d'objets chorégraphiques collectifs (fragments, unités, phrases) que l'élève s'implique, recherche et s'approprie savoirs et savoir-faire. Dans cette perspective, une relation dynamique entre son expérience personnelle et le projet collectif est à privilégier.

On peut concevoir un travail qui s'enrichit des relations qu'il établit avec d'autres arts (musique, arts plastiques, arts divers de l'image, théâtre), d'autres disciplines (littérature, sciences techniques...) et d'autres métiers artistiques et techniques (scénographie, lumière, son, costumes...).

- Les acquis artistiques, techniques et théoriques s'organisent autour de différents formats d'activité:
- le travail d'atelier, situation la plus fréquente de l'option, relie les élèves à des situations expérimentales d'observation, de proposition, de production (exemples: observation du mouvement dans l'espace social, proposition de situations contrastées proches des pratiques habituelles des élèves et s'en écartant de manière significative);
 - la rencontre avec les œuvres, les artistes, les métiers, au cours des programmations locales, la relation avec les sources documentaires accessibles dans l'environnement social et culturel;
 - l'élaboration de moments festifs, même éphémères, dans la vie de l'établissement et de la cité.

V - COMPÉTENCES

Au sortir de la classe de première, l'élève a approfondi certaines questions et notions. Il a élargi ses acquis artistiques, culturels, techniques, méthodologiques et comportementaux.

En réalité imbriquées, ces compétences, dont le repérage aidera à construire les grilles d'évaluation, sont distribuées, ci-dessous, en catégories distinctes, par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt:

- de faciliter l'harmonisation des jugements entre formateurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

L'élève est capable de:

- mettre en jeu sa propre gestuelle dans différentes expressions et interprétations (exemple: passer du geste sportif ou quotidien à un geste inscrit dans des rythmes différents et des espaces différents);
- transposer une phrase de danse, de l'espace dans lequel elle est élaborée à un espace différent de présentation (exemple: passer de l'espace de la salle de danse à un espace public circulaire);
- prélever dans une œuvre, un geste spécifique (ou un rythme ou un trajet), l'inclure dans sa propre composition, ou le transformer avec un parti pris argumenté;
- faire des propositions de composition articulant de manière différentes, gestes, rythmes, espaces (exemple: proposition aléatoire ou cohérence prévue).

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable:

- d'argumenter à partir de la collaboration des différents métiers (éclairagiste, costumier, scénographe, technicien, etc.), dans l'élaboration d'une pièce chorégraphique (exemple: y a-t-il juxtaposition, cohérence ou perturbation?);
- de mettre en relation deux œuvres (programmation locale et œuvres de références proposées) pour différencier globalement les vocabulaires corporels et les syntaxes;
- de connaître quelques chorégraphes et œuvres précis.

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable d'intégrer son mouvement dans une configuration motrice, rythmique et spatiale.

5.4 Compétences méthodologiques

L'élève est capable de:

- proposer quelques repères de lecture, d'observation et d'analyse de la captation (audiovisuelle, informatique, graphique...), d'un travail d'atelier des élèves ou d'un spectacle local;
- préciser les choix et les partis pris filmiques de l'auteur du document;
- transposer quelques repères d'observation et quelques questions (formulés à partir du travail de danse et des spectacles) à un texte, à un film, à une œuvre picturale, musicale, théâtrale, etc.

5.5 Compétences comportementales

L'élève est capable:

- de confronter des goûts et des points de vue (sensibilité et repères) à partir d'une question posée par l'atelier ou un spectacle;
- d'imaginer un événement dans l'établissement, à partir de la pratique habituelle de l'atelier.

VI - ÉVALUATION

Assurée par l'équipe pédagogique, l'évaluation tient compte tant du parcours et de l'engagement pratique et culturel de l'élève que de ses réalisations techniques.

Elle s'efforce de mettre en évidence sa capacité à réinvestir ses acquis corporels, culturels et méthodologiques dans des travaux divers: **improvisations et compositions collectives.**

L'improvisation, exercice récurrent évalué à toutes les étapes significatives du travail, met collectivement en jeu deux ou trois notions abordées au cours de l'année.

La composition collective prend appui sur des règles "empruntées" à des œuvres étudiées en cours d'année ou à des pratiques éprouvées. Elle peut constituer un moment festif de la vie de l'établissement.

Par ailleurs, l'évaluation fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études en danse.

Histoire des arts

Enseignement obligatoire, au choix - série littéraire

Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2001-2002

I - DÉFINITION

Située au carrefour de différentes formes d'expression artistique, l'histoire des arts n'est pas un enseignement de pratique artistique mais de mise en perspective historique de l'ensemble de ces pratiques. A ce titre, il nécessite des connaissances théoriques sur la nature et l'histoire spécifiques de ces dernières, comme sur l'histoire des civilisations en général.

C'est un enseignement de culture fondé sur une approche à la fois pluridisciplinaire et transversale des œuvres et non une formation pré-professionnelle. Prenant appui sur les acquis antérieurs des élèves, il porte sur les grandes formes d'expression artistique: architecture et art des jardins, arts plastiques et arts appliqués, cinéma, danse, musique, spectacle vivant et théâtre, etc.

Il est confié à une équipe d'enseignants de différentes disciplines (arts plastiques, éducation musicale, histoire, langues, lettres, etc.) ayant des compétences reconnues en histoire des arts.

La richesse et la diversité du domaine nécessitent que cette équipe associe à la mise en œuvre de cet enseignement des institutions et des acteurs culturels. Ce **partenariat**, dont les modalités sont à déterminer par l'établissement, prend la forme d'interventions, qu'elles soient ponctuelles ou continues, de professionnels (archéologues, architectes, chercheurs, chorégraphes, conservateurs, metteurs en scène, musiciens, plasticiens, etc.), de relations privilégiées avec des structures institutionnelles (archives, bibliothèques, musées, services culturels, théâtres ou opéras, etc.), de collaborations avec des associations habilitées.

II - OBJECTIFS

En classe de première, l'enseignement obligatoire au choix d'histoire des arts n'a pas pour objectif de former de futurs historiens des arts ou des professionnels de la culture. Il s'inscrit dans le cadre d'une formation générale, avec des objectifs similaires à ceux de la seconde mais qui visent une **maîtrise plus approfondie des méthodes d'investigation et d'analyse des œuvres**, de manière à préparer les élèves à traiter avec acuité les questions mises au programme de terminale. Il s'appuie sur une **approche sensible et raisonnée** des œuvres et comporte des aspects théoriques et pratiques.

2.1 Aspects théoriques

Sous des formes diverses, les approches théoriques doivent permettre aux élèves:

- d'identifier, à partir des œuvres étudiées, des moments clés de l'histoire des arts,
- de maîtriser les vocabulaires techniques de base et la méthodologie d'analyse des œuvres,
- de conduire une analyse croisée des différents processus artistiques en les replaçant dans une perspective historique,
- d'engager une réflexion esthétique.

2.2 Aspects pratiques

L'approche pratique doit mettre les élèves en situation de:

- rechercher des informations variées ;
- sélectionner des documents de nature différente ;
- traiter et restituer les informations ;
- maîtriser les techniques de présentation écrite et orale d'une recherche.

III - PROGRAMME

En classe de première, l'enseignement de l'histoire des arts procède par approfondissements et élargissements à partir du contact direct avec les œuvres.

Le programme porte sur la **période allant du XIX^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale** étudiée autour de **quatre grands thèmes**. Il permet, à partir d'un contexte historique plus limité chronologiquement et d'une problématique plus resserrée qu'en seconde, d'analyser le fonctionnement des institutions, les modes d'expression significatifs, les comportements liés au marché ou à la diffusion des arts. Il prépare ainsi l'élève à aborder les questions plus précises mises au programme de terminale.

Comme en classe de seconde, il s'appuie sur deux composantes fondamentales: une **approche culturelle** d'une part, l'**acquisition de savoirs et d'outils méthodologiques et conceptuels** d'autre part. Il comporte un **ensemble commun obligatoire** et un **ensemble libre**.

En se fondant sur les grands thèmes proposés par le programme, les enseignants ont toute liberté de choisir les exemples appropriés en fonction des ressources locales, des opportunités et de leurs centres d'intérêt.

3.1 Les deux composantes fondamentales du programme

3.1.1 L'approche culturelle

Il s'agit de repérer des moments particulièrement forts de la production artistique en s'appuyant, à titre d'exemple, sur les ressources locales. Partir du patrimoine local et régional, en tant que révélateur des grands courants artistiques, favorise l'étude des oeuvres dans leur environnement et la collaboration avec des acteurs culturels locaux.

Cette approche concrète renforce l'éducation de la perception. Elle permet aussi une connaissance des objets patrimoniaux (collections, édifices, mobiliers...) et une compréhension du fait patrimonial (genèse et évolution de la notion de patrimoine, pratiques liées au patrimoine, rôle du patrimoine...) qui participent à la construction d'une identité culturelle et d'une citoyenneté contemporaine.

3.1.2 L'acquisition de savoirs et d'outils méthodologiques et conceptuels

Il ne s'agit pas de suivre un déroulement chronologique de l'histoire des arts du XIX^{ème} siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale mais de faire apparaître les relations entre les arts et la vie sociale et intellectuelle à partir de quatre grands thèmes.

Ces derniers conduisent à mettre en œuvre une méthodologie d'analyse critique permettant de prendre en compte, en maîtrisant le vocabulaire approprié, les divers aspects qui donnent sens à l'œuvre (matérialité de l'œuvre, relations entre formes et technologies, parcours des créateurs, inscription dans un type de civilisation urbaine, accueil des publics, etc.).

3.2 Les deux ensembles du programme

Le programme comporte un **ensemble commun obligatoire** et un **ensemble libre** se répartissant approximativement entre quatre cinquièmes de l'horaire global pour le premier et un cinquième pour le second.

3.2.1 L'ensemble commun obligatoire

a) Les thèmes au programme

Le programme porte sur l'histoire des arts du XIX^{ème} siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et est axé sur quatre grands thèmes:

- les arts et les innovations techniques ;
- les artistes et leurs publics ;
- l'architecture, l'urbanisme et les modes de vie ;
- les grands centres artistiques et la circulation des arts.

On traite, au choix de l'équipe, trois thèmes parmi les quatre cités ci-dessus. Leur ordre n'est pas impératif mais leur traitement doit être équilibré dans le temps. Pour chaque thème, l'équipe pédagogique choisit une ou plusieurs entrées.

Pour étudier ces dernières, une sélection d'œuvres représentatives et différentes par leur nature et leur origine est effectuée par l'équipe pédagogique, prenant en compte les attentes des élèves. Ce choix porte sur de grands mouvements artistiques et leur chronologie en évitant tout à la fois l'érudition et les généralités. L'objectif est de permettre aux élèves une mise en relation des facteurs culturels, économiques, institutionnels, sociaux et techniques qui sous-tendent toute production artistique.

b) Entrées possibles données à titre purement indicatif pour chacun des thèmes

● Les arts et les innovations techniques:

- la lithographie et la diffusion des images
- l'affiche et la publicité
- la photographie de Niepce à Man Ray
- le cinéma du muet au parlant
- la radio et les techniques de reproduction du son
- l'architecture et les nouveaux matériaux (métal, béton, etc.)

● Les artistes et leurs publics:

- l'académisme et l'avant-garde
- le Salon et les salons
- les écrivains et les critiques d'art
- la commande publique et le mécénat
- les galeries et le marché de l'art
- un artiste et son temps
- l'opéra et la société
- le théâtre, ses publics et ses critiques
- la danse: du bal public au foyer de l'Opéra
- le jazz: lieux et milieux

● L'architecture, l'urbanisme et les modes de vie:

- les monuments publics et religieux
- Haussmann et l'aménagement urbain
- le phénomène de la banlieue
- la maison: un nouvel art de vivre
- le logement social
- l'architecture des sites touristiques (stations thermales, villes balnéaires, etc.)
- l'architecture aux États-Unis: l'École de Chicago
- l'Art nouveau et ses déclinaisons en Europe
- le Bauhaus et les sources du design

● Les grands centres artistiques et la circulation des arts:

- Paris Second Empire ou Paris 1900

- Vienne 1900
- Barcelone et le “Modernismo”
- Berlin des années vingt
- Hollywood de l’entre-deux-guerres
- Moscou, de la révolution d’octobre à la fin des années 1920
- l’Italie du Liberty à l’EUR.
- les grandes manifestations internationales (Expositions universelles, Biennale de Venise, etc.).

3.2.2 L’ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l’établissement et de l’environnement et, d’une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l’équipe pédagogique dispose librement de cet ensemble, qu’il s’agisse d’une démarche interne à la discipline ou d’une ouverture à l’environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment :

- revenir, en cas de nécessité, sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n’aurait pas été assimilé par l’ensemble des élèves ;
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n’auraient pu bénéficier jusque là d’une formation suffisante (exemples: revoir les grands modèles du passé dont s’inspire le XIXème siècle; les grands courants artistiques depuis la Renaissance; l’architecture médiévale en relation avec le rationalisme de Viollet-le-Duc) ;
- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l’enseignement, tout en soulignant sa cohérence (exemples: la question de l’imitation; les rapports entre art et politique) ;
- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création ;
- engager une réflexion sur le programme de l’année en le situant dans l’ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d’ouverture à l’environnement pédagogique et culturel, on pourra notamment :

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études (exemples: l’incidence des totalitarismes sur les arts entre les deux guerres mondiales, la société à travers les arts) ;
- consolider les relations entre l’enseignement et la création, l’école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l’environnement et le calendrier des manifestations: institutions, monuments, chantiers, festivals divers, spectacles itinérants, expositions temporaires, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail.

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

4.1 Cadre général

Le projet construit par l’équipe pédagogique tient compte des quatre thèmes imposés de l’ensemble commun obligatoire ainsi que de la spécificité de l’établissement et des possibilités offertes par l’environnement culturel et les institutions régionales.

Prenant appui sur leur compétence disciplinaire propre, les enseignants apportent leur contribution à un parcours commun. La multiplicité des approches assure aux élèves une formation critique. Leur convergence raisonnée en garantit la cohérence.

4.2 L’enseignement : sa forme, ses méthodes

L’enseignement obligatoire au choix s’appuie sur une pédagogie du projet, à la fois collectif et individuel. Le projet collectif est défini annuellement en fonction des contextes propres au profil de l’établissement et de l’équipe pédagogique. Il tient compte du niveau et des aspirations des élèves.

Le travail de l’élève établit autant que possible une relation dynamique entre son expérience personnelle et le projet collectif. Il se concrétise par un journal de bord individuel qui témoigne du parcours du groupe et de son investissement personnel. Distinct du cahier de cours, ce journal de bord permet à l’élève d’approfondir des questions évoquées en classe afin :

- d’y apporter un éclairage personnel étayé d’une documentation rigoureuse et variée, sans pour autant tomber dans une simple compilation;
- d’approcher des œuvres de façon sensible et les étudier dans une perspective historique en rendant compte de ses émotions esthétiques, de ses choix et de ses interrogations ;
- de témoigner, dans l’organisation de ce travail, de ses capacités d’expression et de ses aptitudes à utiliser et mettre en œuvre une documentation iconographique, littéraire ou musicale.

Chacun des thèmes de l’ensemble commun obligatoire ainsi que l’ensemble libre sont traités dans ce travail.

L’équipe veille également à favoriser la prise de parole de l’élève et à l’entraîner à justifier oralement ses choix.

En outre une place non négligeable est réservée à des travaux pratiques comportant notamment l’utilisation judicieuse des technologies d’information, de communication et de création (TICC).

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

Au sortir de la classe de première, l’élève a été sensibilisé à diverses questions, notamment l’importance du patrimoine comme richesse nationale et régionale, l’interaction entre les disciplines artistiques, entre les arts et le contexte économique, politique et socioculturel.

Il a acquis des compétences d’ordre **culturel, technique, méthodologique et comportemental** lui permettant de mener une recherche documentaire en exploitant diverses sources (archives, bibliothèques, internet, musées, etc.), de faire la synthèse de différentes données et d’en développer une analyse critique et raisonnée.

En réalité imbriquées, ces compétences dont le repérage aidera à construire des grilles d’évaluation sont distribuées, ci-dessous, en catégories distinctes par souci de clarté et d’efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas “référentiel de compétences”. Il se propose plutôt :

- de faciliter l’harmonisation des jugements entre professeurs ;
- d’explorer les différents aspects de l’évaluation et des résultats de l’élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences culturelles

L'élève est capable:

- de reconnaître dans une production les conséquences des innovations techniques ;
- d'appréhender les processus de production, de diffusion et de réception des oeuvres ;
- de rendre compte d'un parti architectural ou urbain ;
- de situer des œuvres dans leur cadre historique et culturel en étant capable de les rattacher à des mouvements ou des écoles ;
- de maîtriser une terminologie appropriée.

5.2 Compétences techniques

L'élève est capable:

- de sélectionner et produire des images fixes et mobiles (prises de vue, importation, traitement numérique, montages, etc.) ;
- de maîtriser des documents sonores (enregistrement et montage d'extraits musicaux, d'entretiens, d'ambiances, etc.) ;
- de combiner images et sons ;
- de produire un document associant plusieurs techniques ou supports ;
- de s'exprimer oralement en argumentant devant un public.

5.3 Compétences méthodologiques

L'élève est capable:

- de rechercher, sélectionner et traiter l'information au cours des activités proposées par l'équipe pédagogique et lors de ses recherches personnelles ;
- de conduire une analyse raisonnée d'œuvres relevant de différents domaines artistiques ;
- de distinguer dans son approche de l'œuvre les critères objectifs d'analyse des critères subjectifs d'appréciation (sensibilité et intérêt personnels) ;
- de rendre compte de ses observations, de ses recherches et de ses découvertes dans un journal de bord.

5.4 Compétences comportementales

L'élève est capable:

- de s'insérer dans une équipe et dans un projet collectif ;
- de participer à un débat en argumentant avec rigueur et prêtant attention à la position des autres ;
- de percevoir la dimension citoyenne de son implication dans l'environnement.

VI - ÉVALUATION

Comme tout enseignement, l'histoire des arts donne lieu à des évaluations régulières qui prennent en compte l'ensemble des compétences attendues et dont les modalités sont définies par l'équipe. Celle-ci veille à l'**aspect formatif de l'évaluation**, source précieuse d'informations sur l'acquisition des compétences par les élèves et facteur de régulation pour la conduite de l'enseignement. On ne néglige pas pour autant les **évaluations sommatives régulières**, conçues et corrigées le plus possible de façon collective.

L'équipe prend en compte la nécessité de transparence du processus d'évaluation pour l'élève et sa famille, en créant les outils adaptés (fiche de suivi, d'autoévaluation, explicitation des compétences requises).

Cette évaluation porte sur des exercices de nature variée, qui permettent aux élèves de s'exprimer et d'argumenter de façon personnelle à l'oral comme à l'écrit, et les préparent aux diverses exigences du baccalauréat.

Par ailleurs l'évaluation fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études en histoire des arts.

Histoire des arts

Option facultative - séries générales et technologiques

*Nouveau programme applicable à compter de l'année
scolaire 2001-2002*

I - DÉFINITION

Située au carrefour de différentes formes d'expression artistique, l'histoire des arts n'est pas un enseignement de pratique artistique mais de mise en perspective historique de l'ensemble de ces pratiques. A ce titre, il nécessite des connaissances théoriques sur la nature et l'histoire spécifiques de ces dernières, comme sur l'histoire des civilisations en général.

C'est un enseignement de culture fondé sur une approche à la fois pluridisciplinaire et transversale des œuvres. Prenant appui sur les acquis antérieurs des élèves, il porte sur les grandes formes d'expression artistique: architecture et art des jardins, arts plastiques et arts appliqués, cinéma, danse, musique, spectacle vivant et théâtre, etc.

Il est confié à une équipe d'enseignants de différentes disciplines (arts plastiques, éducation musicale, histoire, langues, lettres, etc.) ayant des compétences reconnues en histoire des arts.

La richesse et la diversité du domaine nécessitent que cette équipe associe à la mise en œuvre de cet enseignement des institutions et des acteurs culturels. Ce **partenariat**, dont les modalités sont à déterminer par l'établissement, prend la forme d'interventions, qu'elles soient ponctuelles ou continues, de professionnels (archéologues, architectes, chercheurs, chorégraphes, conservateurs, metteurs en scène, musiciens, plasticiens, etc.), de relations privilégiées avec des structures institutionnelles (archives, bibliothèques, musées, services culturels, théâtres ou opéras, etc.), de collaborations avec des associations habilitées.

II - OBJECTIFS

En classe de première, l'option facultative d'histoire des arts s'adresse à un public diversifié incluant des élèves de sections littéraires, de sciences économiques, scientifiques ou technologiques.

Elle n'a pas pour finalité de former de futurs historiens des arts ni des professionnels de la culture. Il s'agit d'une **formation générale** qui repose sur une **relation vivante avec les œuvres** et vise une **découverte des différents champs artistiques et culturels**. Elle s'appuie sur une approche sensible et raisonnée des œuvres et sur les apports scientifiques des disciplines artistiques et des sciences humaines, sans oublier les sciences et les techniques.

Prenant notamment en compte les interrelations entre auteur, œuvre, public, institution, critique et société, cet enseignement comporte des aspects théoriques et pratiques.

2.1 Aspects théoriques

Sous des formes diverses, les approches théoriques ont pour objectif de favoriser l'acquisition par l'élève d'une méthodologie d'information et d'analyse ainsi que la maîtrise de repères chronologiques pertinents. Il s'agit de lui apprendre à observer et analyser des œuvres (document, édifice, film, morceau de musique, spectacle, tableau, etc.) en lui offrant des outils pour passer d'une impression subjective à une observation raisonnée et à une analyse synthétique de ces dernières. Pour ce faire on exerce notamment l'élève à:

- acquérir des repères artistiques, culturels et techniques de base propres aux différents domaines artistiques ;
- maîtriser les vocabulaires techniques de base et la méthodologie d'analyse des œuvres ;
- situer les productions artistiques dans leur contexte politique, religieux, idéologique, économique et social, scientifique et technique ;
- mettre en évidence des relations entre arts, sciences et technologies ;
- conduire une analyse croisée des différents processus artistiques en les replaçant dans une perspective historique.

2.2 Aspects pratiques

Dans ses aspects pratiques, l'enseignement a pour objectif de mettre l'élève en situation de:

- rechercher des informations de sources diverses ;
- sélectionner des documents de nature différente ;
- traiter et restituer les informations et les documents sous des formes et sur des supports variés ;
- maîtriser les techniques de présentation écrite et orale d'une recherche.

III - PROGRAMME

En classe de première, le programme de l'option facultative d'histoire des arts se distingue de celui de l'enseignement obligatoire au choix de la série L par l'élargissement de la période, de la Renaissance jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, plus limitée toutefois qu'en seconde, et par la définition des deux thèmes à partir desquels elle est étudiée.

Ce programme s'articule autour de deux composantes fondamentales: une approche culturelle d'une part, l'acquisition de savoirs et d'outils méthodologiques et conceptuels d'autre part. Il comporte un ensemble commun obligatoire et un ensemble libre.

À partir des grands thèmes qui leur sont proposés par le programme, les enseignants ont toute liberté de choisir les exemples appropriés en fonction des ressources locales, des opportunités et de leurs centres d'intérêt.

3.1 Les deux composantes fondamentales du programme

3.1.1 L'approche culturelle

Il s'agit de repérer des moments particulièrement forts de la production artistique en s'appuyant, chaque fois que possible, sur le patrimoine local et régional. Cette approche concrète renforce l'éducation de la perception. Elle permet en outre une appropriation consciente du patrimoine, qui participe à la construction de l'identité et d'une citoyenneté contemporaine.

3.2.2 L'acquisition de savoirs et d'outils méthodologiques et conceptuels

Il ne s'agit pas de suivre un déroulement chronologique de l'histoire des arts, mais de faire apparaître les relations entre les arts et la vie sociale et intellectuelle à partir de deux grands thèmes.

Ces derniers conduisent à mettre en œuvre une méthodologie d'analyse critique permettant de prendre en compte, en maîtrisant le vocabulaire approprié, les divers aspects qui donnent sens à l'œuvre (matérialité de l'œuvre, relations entre formes et technologies, parcours des créateurs, inscription dans un type de civilisation urbaine, accueil des publics, etc.).

3.2 Les deux ensembles du programme

Le programme comporte un ensemble commun obligatoire et un ensemble libre se répartissent approximativement entre trois quarts de l'horaire global pour le premier et un quart pour le second.

3.2.1 L'ensemble commun obligatoire**a) Les thèmes au programme**

Portant sur l'histoire des arts de la Renaissance jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le programme s'organise autour de deux grands thèmes:

- l'expression de la modernité ;
- les lieux de culture et de mémoire.

Ces deux thèmes sont obligatoires. Leur ordre n'est pas impératif mais leur traitement doit être équilibré dans le temps. Le premier permet d'aborder des problématiques générales et le second de prendre appui plus particulièrement sur le contexte local.

Pour chaque thème, l'équipe pédagogique choisit une ou plusieurs entrées. Pour étudier ces dernières, une sélection d'œuvres représentatives et différentes par leur nature et leur origine est effectuée par l'équipe pédagogique, prenant en compte les attentes des élèves. Ce choix porte sur de grands mouvements artistiques et leur chronologie en évitant tout à la fois l'érudition et les généralités.

L'objectif est de permettre aux élèves une mise en relation des facteurs culturels, économiques, institutionnels, sociaux et techniques qui sous-tendent toute production artistique.

b) Entrées possibles données à titre purement indicatif pour chaque thème

● L'expression de la modernité

- l'évolution des théories urbaines
- les relations entre arts, sciences et techniques
- la commande et le mécénat
- le nouveau statut de l'artiste
- la querelle des anciens et des modernes au XVII^e siècle
- la naissance du metteur en scène au théâtre
- la danse moderne aux USA (exemples: Martha Graham, *Lamentations*, 1930; Doris Humphrey, *Waterstudy*, 1929)
- une école musicale nationale à la fin du XIX^e siècle (groupe des cinq, école viennoise, etc.).

● Les lieux de culture et de mémoire

- de la collection privée à la naissance du musée
- du cabinet de curiosité au musée scientifique
- du cabinet de lecture à la bibliothèque
- histoire et vie d'un théâtre
- les salons musicaux parisiens au début du siècle
- étude d'un centre culturel (sa genèse, sa vie et son fonctionnement, son rayonnement...)
- genèse et évolution du concept de monument historique
- des lieux de mémoire liés aux guerres.

3.2.2 L'ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'équipe pédagogique dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on peut notamment:

- revenir, en cas de nécessité, sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves ;

- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante (exemples: étudier des œuvres de l'antiquité ou du moyen-âge afin d'éclairer les sources de conceptions esthétiques apparues dans la période fixée par le programme de l'ensemble commun, donner des notions d'iconographie) ;

- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement, tout en soulignant sa cohérence (exemple: l'académisme et la tradition de l'imitation) ;

- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création ;

- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on peut notamment:

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études (exemple: géographie physique et architecture vernaculaire),

- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l'environnement et le calendrier des manifestations: institutions, monuments, chantiers, festivals divers, spectacles itinérants, expositions temporaires, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail.

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

4.1 Cadre général

Le projet construit par l'équipe pédagogique tient compte de la spécificité de l'établissement et des possibilités offertes par l'environnement culturel et les institutions régionales.

Prenant appui sur leur compétence disciplinaire propre, les enseignants apportent leur contribution à un parcours commun. La multiplicité des approches assure aux élèves une formation critique. Leur convergence raisonnée en garantit la cohérence.

4.2 L'enseignement : sa forme, ses méthodes

L'option s'appuie sur une pédagogie du projet, à la fois collectif et individuel. Le projet collectif est défini annuellement en fonction des contextes propres au profil de l'établissement et de l'équipe pédagogique. Il tient compte du niveau et des aspirations des élèves.

Le travail de l'élève établit autant que possible une relation dynamique entre son expérience personnelle et le projet collectif. Il se concrétise par un journal de bord individuel qui témoigne du parcours du groupe et de son investissement personnel. Distinct du cahier de cours, ce journal de bord permet à l'élève d'approfondir des questions évoquées en classe afin:

- d'y apporter un éclairage personnel étayé d'une documentation rigoureuse et variée, sans pour autant tomber dans une simple compilation;

- d'approcher des œuvres de façon sensible et les étudier dans une perspective historique en rendant compte de ses émotions esthétiques, de ses choix et de ses interrogations ;

- de témoigner, dans l'organisation de ce travail, de ses capacités d'expression et de ses aptitudes à utiliser et mettre en œuvre une documentation iconographique, littéraire ou musicale.

Chacun des thèmes de l'ensemble commun obligatoire ainsi que l'ensemble libre sont traités dans ce travail.

L'équipe veille également à favoriser la prise de parole de l'élève et à l'entraîner à justifier oralement ses choix.

En outre une place non négligeable est réservée à des travaux pratiques comportant notamment l'utilisation judicieuse des technologies d'information, de communication et de création (TICC).

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

Au sortir de la classe de première, l'élève a été sensibilisé à diverses questions, notamment l'importance du patrimoine comme richesse nationale et régionale, l'interaction entre les disciplines artistiques, entre les arts et le contexte économique, politique et socioculturel.

Il a acquis des **compétences d'ordre culturel, technique, méthodologique et comportemental** lui permettant de mener une recherche documentaire en exploitant diverses sources (archives, bibliothèques, internet, musées, etc.), de faire la synthèse de différentes données et d'en développer une analyse critique et raisonnée.

Imbriquées en réalité, ces compétences dont le repérage aidera à construire des grilles d'évaluation sont distribuées, ci-dessous, en catégories distinctes par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt:

- de faciliter l'harmonisation des jugements entre professeurs ;

- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;

- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1. Compétences culturelles

L'élève est capable:

- d'identifier et de situer quelques œuvres représentatives de la modernité dans les grands domaines artistiques ;

- de distinguer les grandes caractéristiques et les enjeux de lieux de culture et de mémoire ;

- d'utiliser avec pertinence les éléments principaux d'un vocabulaire spécialisé ;

- de particulariser les genres ou les grandes formes propres à l'histoire des différents domaines artistiques.

5.2 Compétences techniques

L'élève est capable:

- de sélectionner et produire des images fixes et mobiles (prises de vue, importation, traitement numérique, montages...);

- d'enregistrer et monter des documents sonores (extraits musicaux, entretiens, ambiances...);

- d'associer des images et des sons ;

- de produire un document combinant plusieurs techniques ou supports d'expression ;

- de construire devant un public un exposé oral s'appuyant sur des documents visuels et sonores.

5.3 Compétences méthodologiques

L'élève est capable:

- de rechercher, sélectionner et traiter l'information au cours des activités proposées par l'équipe pédagogique et de ses recherches personnelles;

- de conduire une description ordonnée et esquisser une analyse d'œuvres relevant de différents domaines artistiques ;

- de distinguer dans son approche de l'œuvre les critères objectifs d'analyse des critères subjectifs d'appréciation (sensibilité et intérêt personnels) ;
- de rendre compte de ses observations, de ses recherches et de ses découvertes dans un journal de bord.

5.4 Compétences comportementales

L'élève est capable:

- de s'insérer dans une équipe et dans un projet collectif ;
- de participer à un débat en argumentant avec rigueur et en respectant la position des autres ;
- de percevoir la dimension citoyenne de son implication dans l'environnement.

VI - ÉVALUATION

Comme tout enseignement, l'histoire des arts donne lieu à des évaluations régulières qui prennent en compte l'ensemble des compétences attendues et dont les modalités sont définies par l'équipe.

Celle-ci veille à l'**aspect formatif de l'évaluation**, source précieuse d'informations sur l'acquisition des compétences par les élèves et facteur de régulation pour la conduite de l'enseignement. On ne néglige pas pour autant les **évaluations sommatives régulières**, conçues et corrigées le plus possible de façon collective.

L'équipe prend en compte, en créant les outils adaptés (fiche de suivi, d'auto-évaluation, explicitation des compétences requises), la nécessité de transparence du processus d'évaluation pour l'élève et sa famille.

Par ailleurs l'évaluation fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études en histoire des arts.

Musique

Enseignement obligatoire, au choix - série littéraire

Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2001-2002

I - DÉFINITION

L'enseignement de la musique au lycée se situe dans la continuité de celui dispensé au collège au titre de l'éducation musicale obligatoire puis en classe de seconde de détermination. Il y ajoute une dimension technique et culturelle renforcée. Il est constamment irrigué par des pratiques créatives plus exigeantes et des échanges avec le monde artistique.

Un ensemble de pratiques musicales y développe un ensemble de connaissances techniques et culturelles diversifiées accompagné de savoir-faire méthodologiques adaptés pouvant donner lieu à différents prolongements:

- dans sa composante pratique, l'enseignement privilégie l'expression artistique individuelle et collective en sollicitant et approfondissant les connaissances et compétences techniques des élèves;
- dans sa composante culturelle, il prend en compte la diversité des répertoires en sollicitant le plus possible la sensibilité, les compétences et les motivations des élèves; il construit des repères solides sur la connaissance historique et géographique de la musique.

L'enseignement de la musique s'enrichit des pratiques musicales collectives facultatives (vocales, instrumentales) proposées par l'établissement. Si tous les élèves suivant un enseignement musical en première sont fortement incités à y participer, cette offre d'enseignement concerne également tous les élèves du lycée. Dans ce dessein, les conditions matérielles (plage horaire, locaux, disponibilité des élèves) jouent un rôle déterminant. Ces pratiques musicales collectives peuvent s'inscrire dans un projet commun à plusieurs établissements (lycées mais aussi collèges et structures de l'enseignement spécialisé) et créer ainsi une dynamique locale souvent bienvenue. Dans tous les cas, une ou plusieurs présentations publiques du travail réalisé sont vivement souhaitables.

La vie culturelle extérieure au lycée peut opportunément enrichir l'enseignement de la musique. Le professeur pourra organiser des rencontres avec ses acteurs (chanteurs, comédiens, danseurs, instrumentistes, orchestres, etc.) et ses structures culturelles (organismes de diffusion et de production, etc.).

Le choix d'un enseignement musical obligatoire en classe de première relève d'un engagement d'une nature différente que celui qui avait motivé l'éventuel suivi d'une option en seconde de détermination. L'élève y reçoit une culture musicale solide et ambitieuse lui permettant sinon d'envisager particulièrement la poursuite d'études supérieures dans cette voie, du moins d'ajouter une forte valence artistique à sa formation générale.

II - OBJECTIFS

En classe de première, l'enseignement obligatoire de la musique vise une **formation de caractère généraliste s'appuyant sur des compétences techniques et connaissances artistiques de plus en plus développées.**

Il a pour objectifs:

- d'étudier les œuvres par l'interaction continue entre leurs auditions et la lecture des partitions qui en témoignent ;
- de les commenter avec un vocabulaire approprié ;
- d'identifier clairement des moments clés de l'histoire de la musique ;
- de poser les bases d'une réflexion esthétique ;
- de permettre le réinvestissement des connaissances dans une pratique collective ;
- de renforcer l'autonomie nécessaire à des pratiques créatives.

III - PROGRAMME

Le programme tient compte des parcours différenciés suivis par les élèves en amont de la classe de première: certains ont suivi l'option de détermination musique en classe de seconde, d'autres ont fait un choix différent et reprennent en première un enseignement interrompu à la fin du collège. Nombre d'élèves enfin poursuivent en parallèle un cursus dans l'enseignement spécialisé.

Dans cette perspective, également soulignée par des ambitions techniques et culturelles renforcées, le programme se compose d'un ensemble commun obligatoire auquel sont consacrés environ les trois quarts du temps annuel d'enseignement et d'un ensemble libre correspondant au quart restant. Ce dernier permet de diversifier les cheminements pédagogiques nécessaires pour intégrer à un même cursus des populations scolaires hétérogènes.

3.1 Ensemble commun obligatoire

L'ensemble commun obligatoire associe pratiques musicales et culture musicale.

3.1.1 Pratiques musicales

La poursuite des pratiques musicales diversifiées menées en classe permet à l'élève de compléter son expérience sensible de la musique par une analyse objective s'appuyant davantage sur les partitions disponibles. Elle développe également les repères historiques, esthétiques et stylistiques qui constituent les éléments indispensables d'une solide culture musicale.

S'appuyant sur les acquis des années précédentes, et particulièrement ceux de la classe de seconde, l'élève approfondit la connaissance des éléments techniques suivants :

- Horizontalité, verticalité et leurs combinaisons
 - échelles majeure et mineure, modalité ;
 - accords (parfait majeur et mineur, septième de dominante, septième diminuée), couleurs et fonctions ;
 - ponctuation harmonique (cadence parfaite, demi-cadence, cadence plagale, cadence rompue) et fonctions harmonique (tonique, dominante, sous-dominante) ;
 - structure mélodique de la phrase musicale: antécédent, conséquent, période, carrure ;
 - ensemble des notes étrangères.
- Rythme
 - motifs rythmiques caractéristiques ;
 - accentuation régulière et irrégulière ;
 - combinaisons polyrythmiques.

De multiples activités expérimentales permettent la mise en œuvre de ces éléments techniques. Leur développement vise la création individuelle ou collective de courtes pièces originales. Ces expériences renforcent les savoir-faire nécessaires à la qualité et la précision du commentaire.

Les possibilités offertes par l'informatique musicale (générateurs de sons, séquenceurs MIDI et audionumériques, arrangeurs, cédéroms, etc.) permettent de diversifier ces démarches. Elles multiplient et concrétisent les chemins analytiques proposés par le professeur.

3.1.2 Culture musicale

Les œuvres rencontrées lors des différentes pratiques musicales sont présentées dans leurs contextes historique, géographique, social et esthétique sans limitation d'époque ou de genre. Cela permet de relier des connaissances techniques de plus en plus précises à un contexte culturel plus large s'inscrivant avec cohérence dans un cursus de formation générale.

Cette dimension du programme s'organise autour des quatre axes suivants: **procédés thématiques et formes musicales, musique de danse, expressions vocales dramatiques profanes, formations instrumentales et sources sonores.**

a) Procédés thématiques et formes musicales

- Les procédés: thèmes, motifs; reprises /répétitions; variation / développement; symétrie / opposition / tuilage, progression; microtransformation; thèmes rythmiques; mélodie de timbres.
- Les formes: thème et variations, forme sonate, forme cyclique, fugue, improvisation sur grille harmonique.

Ces différents procédés et formes sont traités dans des époques et des styles différents.

b) Musique de danse

- Musique de ballet ;
- Danses instrumentales: danceries de la Renaissance, suites de danses à l'époque baroque, menuet scherzo des époques classiques et romantiques ;
- Danses populaires extra-européennes dans la musique savante du XXème siècle ;

Le professeur traite au moins l'une de ces propositions, mais peut également faire le choix d'une thématique transversale permettant l'étude d'au moins deux sinon plusieurs d'entre elles.

c) Expressions vocales dramatiques profanes

- Opéra ;
- Comédie musicale ;
- Théâtre musical.

d) Formations instrumentales et sources sonores

- Formation de chambre ;
- Formation symphonique ;
- Formation de jazz, de rock ;
- Dispositif acousmatique ;
- Formation mixte (bande et instruments) ;
- Formation avec traitement audionumérique en temps réel.

Pour chaque thème, le professeur choisit chaque fois au moins trois œuvres de référence qui donnent lieu à un travail d'analyse approfondi. Ces pôles privilégiés éclairent l'étude d'autres témoignages sonores périphériques à chaque œuvre choisie.

3.2 Ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'enseignant ou l'équipe pédagogique dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment:

- revenir, en cas de nécessité, sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves (exemples: le standard de jazz et l'improvisation; le traitement audionumérique en temps réel) ;
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante, en suscitant éventuellement, à cette occasion, une intervention d'élèves maîtrisant mieux le domaine et qui pourraient ainsi pratiquer une sorte de monitorat ponctuel (exemples: travailler sur un ou plusieurs points des éléments techniques répertoriés) ;
- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement, tout en soulignant sa cohérence (exemples: une expression dramatique vocale portée à l'écran: l'opéra filmé) ;

- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création (exemples: séquenceurs MIDI, édition audionumérique) ;
- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra :

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études ;
- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de la vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l'environnement et le calendrier des manifestations: festivals divers, spectacles itinérants, expositions temporaires, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail (exemples: rencontres avec des artistes dans le cadre de répétitions, d'échanges, de concert, favorisées par les structures culturelles spécialisées.)

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

Les compétences vocales et/ou instrumentales des élèves sont le point de départ du projet pédagogique. Les pratiques musicales qui y sont liées permettent à chacun de s'approprier des connaissances techniques diversifiées. Chacune d'entre elles fait ainsi l'objet d'une écoute, d'une identification, d'un codage et d'une expérimentation individuelle et collective. En prolongement de ces pratiques et pour les enrichir, les élèves sont incités à faire part à la classe de recherches documentaires réalisées sur différents supports (écrits, CD audio, cédérom, Internet). Les œuvres proposées par le professeur dans chacun des axes de travail cités ci-dessus sont choisies dans l'optique d'une étude comparative de différents extraits significatifs illustrant un même sujet (exemples: le ballet chez Rameau et Stravinski; danses de groupe, danse de soliste, etc.). Chaque thème est abordé à travers ses caractéristiques essentielles et son évolution. Son étude utilise les supports les mieux appropriés (partition, graphisme, document vidéo, etc.)

L'acquisition d'une culture musicale s'opère grâce à l'étude d'œuvres ou d'extraits significatifs qui amènent l'élève à écouter avec acuité des styles musicaux diversifiés sur lesquels il peut émettre un avis personnel et argumenté. Cette diversification couvre des sensibilités artistiques différentes dont chaque élève peut se sentir porteur. Les débats qu'elle suscite enrichissent les références de chaque participant et contribuent à donner davantage d'autonomie aux choix artistiques individuels.

Les technologies de l'information et de la communication d'une part, l'informatique musicale d'autre part, offrent à chaque instant des possibilités enrichissantes que le professeur veillera à utiliser avec pertinence :

- sites Internet, cédéroms sur la musique ou encyclopédies généralistes pour des recherches documentaires ;
- séquenceur et outils de création pour l'analyse et la mise en œuvre des notions du langage musical ;
- microphones, table de mixage, enregistreurs numériques, synthétiseurs – en lien ou non avec un ordinateur – pour l'exploration et l'exploitation des univers sonores et l'approfondissement des pratiques musicales.

Dans la mesure des possibilités matérielles offertes par l'établissement, les possibilités créatives de ces outils seront particulièrement sollicitées. Dans une salle d'informatique de l'établissement, de petits logiciels d'édition MIDI ou audionumérique permettront un travail de création individualisé et autonome permettant de réinvestir les connaissances acquises par ailleurs et d'en discuter la validité artistique par un immédiat contrôle auditif.

Les rencontres avec les professionnels des métiers du spectacle et du son peuvent inciter à étudier une œuvre présentée dans une production musicale de proximité et à réinvestir les pratiques découvertes (prise de son, mise en lumière, mise en espace, etc.) dans une production collective en classe.

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

À l'issue de la classe de première, l'élève a acquis de nouvelles connaissances et **compétences d'ordre artistique, culturel, méthodologique et comportemental** lui permettant de renforcer des qualités d'auditeur critique, d'interprète exigeant et de réaliser de courtes compositions. En réalité imbriquées, ces compétences, dont le repérage aidera à construire des grilles d'évaluation, sont distribuées ci-dessous en catégories distinctes par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif propose ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt :

- de faciliter l'harmonisation des jugements entre formateurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

À l'aide de sa voix ou de son instrument et en utilisant les connaissances acquises, l'élève est en mesure d'interpréter un répertoire, d'en manipuler certains éléments remarquables et d'en proposer un bref développement.

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable :

- de situer une œuvre entendue en rapport (ressemblances et différences) avec celles étudiées dans le cadre du programme ;
- d'identifier dans une œuvre écoutée en classe quelques éléments caractéristiques d'une période de l'histoire de la musique ;
- de porter un regard critique argumenté et personnel sur ce qu'il écoute en s'appuyant sur les éléments du langage musical étudiés ;
- de commenter une œuvre originale relevant d'un des thèmes étudiés ;
- de solliciter des compétences relevant d'autres champs artistiques pour élargir son commentaire.

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable :

- de chanter ou jouer sa partie dans une pratique instrumentale et/ou chorale collective ou individuelle, d'en analyser les éléments constitutifs suivant les notions et paramètres précisés au §3.1 ;
- de maîtriser les problématiques ou éléments cités au § 3.1 ;
- de noter sur partition des éléments entendus ou à faire entendre ;
- d'utiliser les connaissances techniques appropriées pour commenter objectivement une musique même éloignée de ses goûts personnels ;

- d'utiliser ses connaissances pour repérer le plan d'une œuvre en s'appuyant opportunément sur sa partition ;
- d'utiliser un ou plusieurs outils mis à sa disposition par les technologies de l'information et de la communication et l'informatique musicale.

5.4 Compétences méthodologiques

L'élève est capable:

- de repérer des éléments de langage abordés au cours de l'année et de les identifier dans les œuvres nouvelles ;
- de se documenter, rechercher de l'information, organiser ses connaissances, planifier son travail ;
- d'enrichir un choix artistique personnel (écoute ou interprétation d'une pièce musicale) de connaissances diversifiées en puisant dans ses acquis et en sollicitant ses compétences documentaires ;
- de dissocier dans son approche de l'œuvre les critères objectifs d'analyse de ceux, subjectifs, qui motivent une appréciation personnelle.

5.5 Compétences comportementales

L'élève est capable:

- de s'insérer dans un groupe et dans un projet collectif ;
- de participer à un débat en argumentant avec rigueur et respectant la diversité des points de vue exprimés ;
- d'utiliser de sa propre initiative, à l'aide de sa voix ou de son instrument, ses connaissances techniques et culturelles pour développer un matériau musical ;
- de s'informer et choisir parmi l'offre culturelle du proche environnement ou des médias.

VI - ÉVALUATION

S'appuyant toujours sur des réalités sonores interprétées ou entendues, elle porte sur toutes les compétences définies ci-dessus, en insistant particulièrement sur les qualités suivantes:

- investissement personnel dans la pratique ;
- capacité d'improvisation et de composition ;
- pertinence et qualité des techniques du commentaire critique écrit ou oral de l'œuvre écoutée, maîtrise des connaissances sur lesquelles il s'appuie ;
- connaissances artistiques relevant d'autres domaines rencontrés.

Plus formative que sommative, l'évaluation prend en compte l'ensemble des compétences attendues. Elle permet de dresser un bilan global de l'enseignement proposé au cours de l'année et d'en évaluer les résultats. Elle fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études musicales.

Musique

Option facultative - séries générales et technologiques

Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2001-2002

I - DÉFINITION

L'enseignement de la musique au lycée se situe dans la continuité de celui dispensé au collège au titre de l'éducation musicale obligatoire puis en classe de seconde de détermination. Il y ajoute une dimension technique et culturelle renforcée. Il est constamment irrigué par des pratiques créatives plus exigeantes et des échanges avec le monde artistique.

Situé à mi chemin de la scolarité du second cycle, entre la seconde de détermination, moment d'un choix et la terminale, qui conclut un cursus d'enseignement, le programme de première – option facultative – se veut plus souple dans ses contenus et vise à répondre aux besoins diversifiés des élèves qui décident de suivre cette option.

Un ensemble de pratiques musicales y développe connaissances culturelles et savoir-faire méthodologiques qui pourront donner lieu à différents prolongements:

- dans sa composante pratique, l'enseignement privilégie l'expression artistique individuelle et collective en sollicitant et renforçant les connaissances et compétences techniques des élèves;
- dans sa composante culturelle, il prend en compte la diversité des répertoires en sollicitant le plus possible la sensibilité, les compétences et les motivations des élèves.

L'enseignement de la musique s'enrichit des pratiques musicales collectives facultatives (vocales, instrumentales) proposées par l'établissement. Si tous les élèves suivant un enseignement musical en première sont fortement incités à y participer, cette offre d'enseignement concerne également tous les élèves du lycée. Dans ce dessein, les conditions matérielles (plage horaire, locaux, disponibilité des élèves) jouent un rôle déterminant. Ces pratiques musicales collectives peuvent s'inscrire dans un projet commun à plusieurs établissements (lycées mais aussi collèges et structures de l'enseignement spécialisé) et créer ainsi une dynamique locale souvent bienvenue. Dans tous les cas, une ou plusieurs présentations publiques du travail réalisé sont vivement souhaitables.

La vie culturelle extérieure au lycée peut opportunément enrichir l'enseignement de la musique. Le professeur pourra organiser des rencontres avec ses acteurs (chanteurs, comédiens, danseurs, instrumentistes, orchestres, etc.) et ses structures culturelles (organismes de diffusion et de production, etc.).

II - OBJECTIFS

En classe de première, l'enseignement de la musique poursuit une **formation de caractère généraliste** dont la finalité est:

- de développer les capacités d'écoute critique et une méthodologie d'analyse s'appuyant sur la maîtrise des langages sonores et du vocabulaire qui permet d'en rendre compte ;
- de renforcer la perception chronologique des styles et genres musicaux ;
- d'ouvrir à des expressions musicales diversifiées tout en renforçant les références culturelles qui y sont liées ;
- d'inscrire les pratiques de chaque élève dans un contexte artistique plus large ;
- de renforcer l'autonomie nécessaire à des pratiques créatives ;
- de mettre en perspective les diverses expressions contemporaines ;
- d'inscrire les connaissances et savoir-faire musicaux dans le tissu culturel de la société contemporaine en s'appuyant notamment sur des structures musicales de proximité.

III - PROGRAMME

Le programme tient compte des parcours différenciés suivis par les élèves en amont de la classe de première: certains ont suivi l'option de détermination musique en classe de seconde, d'autres ont fait un choix différent et reprennent en première un enseignement interrompu à la fin du collège. Nombre d'élèves enfin poursuivent en parallèle un cursus dans l'enseignement spécialisé.

Dans cette perspective, le programme se compose d'un **ensemble commun obligatoire** auquel sont consacrés environ les trois quarts du temps annuel d'enseignement et d'un **ensemble libre** correspondant au quart restant, qui permet de diversifier les cheminements pédagogiques visant à intégrer à un même cursus des populations scolaires hétérogènes.

3.1 Ensemble commun obligatoire

L'ensemble commun obligatoire associe **pratiques musicales** et **culture musicale**, les deux domaines s'articulant sans hiérarchie ni préalable.

3.1.1 Pratiques musicales

La poursuite des pratiques musicales diversifiées menées en classe de seconde permet de multiplier les références visant une compréhension développée du discours musical et une maîtrise affinée des éléments qui le constituent. Elle renforce également les repères historiques, esthétiques et stylistiques qui constituent les fondements de la culture musicale.

Chaque pratique explore la globalité du phénomène musical. En regard, le cheminement pédagogique s'attache alternativement aux quatre paramètres permettant d'en rendre compte et dont l'interaction continue éclaire la richesse du discours: **espace, temps, couleur et forme**.

Cette démarche renforce la maîtrise des figures techniques déjà rencontrées en classe de seconde. Chacune est approfondie et étudiée dans des contextes plus nombreux et diversifiés.

a) Espace

- Horizontalité: phrase, tonalité, échelles et modes; structure mélodique et rythmique, développement, respirations, etc.
- Verticalité: ponctuations (particulièrement cadence parfaite et demi-cadence), et fonctions harmoniques (degrés I, IV, V), accords (3 sons, septièmes, autres), agrégats.
- Combinaisons: équilibre entre horizontalité et verticalité, superpositions de lignes mélodiques simples, masses et textures.

b) Temps

- Temps pulsé et non pulsé.
- Temps et formes dynamiques.
- Répartition des durées.
- Répétitions et variations de cellules rythmiques, éléments d'organisation formelle: équilibre et déséquilibre (anacrouse syncope), présence ou absence de points d'appui, divisions, combinaisons polyrythmiques, agogique.

c) Couleur

- Les instruments: caractères, registres, modes de jeux, sources électroacoustiques, traitement électronique de sources acoustiques, combinaisons de timbres (opposition, superposition, mélange, etc.).
- Les voix: caractères, registres, mode d'émission.

d) Forme

- Connaissance de formes simples: ABA, rondeau, thème et variations, formes bithématiques.
- Logique d'organisation: thèmes, motifs reprises /répétitions, variation / développement symétrie / opposition / tuilage, progression.

Dans tous les cas, il s'agit de décliner des organisations techniques de plus en plus complexes qui donnent lieu à des activités expérimentales de manipulation ou d'invention de plus en plus exigeantes. Les connaissances acquises permettent peu à peu de croiser l'étude des notions présentées ci-dessus pour en dégager, au delà des caractéristiques techniques, la pertinence artistique des fonctions qu'elles occupent dans les œuvres musicales.

Les différentes pratiques musicales s'appuient sur des œuvres de référence (chantées, jouées, écoutées) qui recouvrent le plus souvent possible l'étude des deux thématiques et l'élaboration du dossier de la partie culture musicale définie ci-dessous. Par ailleurs, des témoignages sonores diversifiés par les traditions, époques ou esthétiques dont ils sont issus viennent renforcer les connaissances acquises en en soulignant la permanence ou l'exception.

Au cours de ce travail, l'élève apprend à maîtriser et mobiliser opportunément les connaissances nécessaires au commentaire analytique, que celui-ci se construise au départ exclusif d'un document entendu ou bien avec l'aide complémentaire de la partition correspondante.

C'est également dans cette dimension du programme que les possibilités offertes par l'informatique musicale (générateurs de sons, séquenceurs MIDI et audionumérique, arrangeurs, etc.) permettent de diversifier les démarches et de donner aisément à toute situation d'analyse une dimension sonore immédiate.

3.1.2 Culture musicale

Il s'agit ici d'inscrire la formation musicale reçue et les pratiques maîtrisées par les élèves dans un contexte culturel plus large, sans limitation d'époque, de genre ou de lieu et s'inscrivant avec cohérence dans un cursus de formation générale. C'est également l'occasion d'ouverture vers d'autres champs culturels (arts visuels, littérature, sociologie, sciences).

Cette dimension du programme est développée dans deux directions, la première explorant des **thématiques musicales**, la seconde visant à enrichir l'**enseignement des opportunités culturelles locales**.

a) Thématiques musicales

- Constantes et modifications d'une contrainte musicale à travers le temps:
 - . une formation instrumentale ;
 - . un texte religieux ou profane ;
 - . une forme musicale ;
 - . une fonction sociale de la musique.
- Problématiques du XXe siècle :
 - . enrichissement du timbre ;
 - . ouverture des musiques occidentales aux cultures du monde ;
 - . musiques populaires (jazz, rock, chanson) ;
 - . électricité, électronique, informatique et esthétiques musicales.

Pour chaque thème, le professeur traite au moins une des déclinaisons proposées. Il choisit chaque fois au moins deux œuvres de référence qui donnent lieu à un travail d'analyse et de réflexion approfondi. Ces pôles privilégiés éclairent l'étude d'autres témoignages sonores périphériques à chaque œuvre choisie.

b) Ouverture à l'environnement culturel

Profitant d'une production musicale programmée à proximité de l'établissement (spectacle musical, concert, etc.), la classe élabore un dossier multimédia (texte, images et documents sonores) témoignant d'une recherche sur les différents aspects du spectacle programmé. Cette réalisation peut prendre des formes diversifiées, dossier traditionnel réunissant textes, images et documents sonores, exposition temporaire réalisée à l'intérieur ou en dehors de l'établissement, dossier informatisé et finalisé en langage Internet pour une éventuelle mise en ligne, etc.

3.2 Ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'enseignant dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment :

- revenir, en cas de nécessité, sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves (exemple : étude d'une forme musicale);
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante, en suscitant éventuellement, à cette occasion, une intervention d'élèves maîtrisant mieux le domaine et qui pourraient ainsi pratiquer une sorte de monitorat ponctuel (exemple: travailler sur un ou plusieurs points des éléments techniques répertoriés);
- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement, tout en soulignant sa cohérence (exemple: chansons et expressions poétiques);
- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création (exemples: création de séquences MIDI, édition audionumérique);
- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra :

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer ainsi une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études;
- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux, de façon continue ou ponctuelle, les ressources offertes par l'environnement et le calendrier des manifestations: festivals divers, spectacles itinérants, expositions temporaires, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail (exemples: des rencontres peuvent être organisés avec les artistes - chanteurs, comédiens, danseurs, instrumentistes, metteurs en scène, etc. - ou les responsables de structures culturelles - opéras, radios, théâtres, etc. Les débats et échanges qui en découlent contribuent à la qualité du dossier réalisé par la classe dans le cadre de la mise en œuvre du programme).

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

4.1 Exploitation des pratiques personnelles des élèves

Les pratiques personnelles des élèves permettent à la classe, d'une part de s'approprier des connaissances techniques et culturelles diversifiées, d'autre part d'élargir les connaissances sur les répertoires de toutes natures. Chaque engagement individuel est ainsi situé dans un contexte culturel plus vaste. Les élèves y contribuent en menant des recherches documentaires sur différents supports (écrits, CD audio, cédérom, Internet).

4.2 L'acquisition d'une culture musicale

L'acquisition d'une culture musicale s'opère grâce à l'étude d'œuvres ou d'extraits significatifs qui amènent l'élève à écouter avec acuité des styles musicaux diversifiés sur lesquels il peut émettre un avis personnel et argumenté. Cette diversification couvre des sensibilités artistiques différentes dont chaque élève peut se sentir porteur. Les débats qu'elle suscite enrichissent les références de chaque participant et contribuent à donner davantage d'autonomie aux choix artistiques individuels.

4.3 Utilisation des nouvelles technologies

Les technologies de l'information et de la communication d'une part, l'informatique musicale d'autre part, offrent à chaque instant des possibilités enrichissantes que le professeur veillera à utiliser avec pertinence :

- sites Internet, cédéroms sur la musique ou encyclopédies généralistes pour des recherches documentaires ;
- séquenceur et outils de création pour l'analyse et la mise en œuvre des notions du langage musical ;
- microphones, table de mixage, enregistreurs numériques, synthétiseurs – en lien ou non avec un ordinateur – pour l'exploration et l'exploitation des univers sonores et l'approfondissement des pratiques musicales.

Dans la mesure des possibilités matérielles offertes par l'établissement, les possibilités créatives de ces outils seront particulièrement sollicitées. Dans une salle d'informatique de l'établissement, de petits logiciels d'édition MIDI ou audionumérique permettront un travail de création individualisé et autonome permettant de réinvestir les connaissances acquises par ailleurs et d'en discuter la validité artistique par un immédiat contrôle auditif.

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

À l'issue de la classe de seconde, l'élève a acquis des connaissances et **compétences d'ordre artistique, culturel, technique, méthodologique et comportemental** lui permettant de développer des qualités d'auditeur critique, d'interprète exigeant et de réaliser des esquisses de compositions.

Le repérage de ces compétences, toujours étroitement imbriquées, aide à construire une évaluation formative intégrée à toutes les étapes de la progression pédagogique. Elles sont présentées ci-dessous en catégories distinctes par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt

- de faciliter l'harmonisation des jugements entre professeurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

À l'aide de sa voix ou de son instrument et en utilisant les connaissances acquises, l'élève est capable d'interpréter un répertoire, d'en manipuler certains éléments remarquables et d'en proposer un bref développement.

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable de:

- situer une œuvre entendue en rapport (ressemblances et différences) avec celles étudiées dans le cadre du programme obligatoire ;
- porter un regard critique argumenté et personnel sur ce qu'il écoute en s'appuyant sur les éléments du langage musical étudiés ;
- commenter une œuvre originale relevant de l'un des deux thèmes étudiés ou du dossier réalisé ;
- solliciter des compétences relevant d'autres champs artistiques pour élargir son commentaire.

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable:

- de chanter ou jouer sa partie dans une pratique instrumentale et/ou chorale collective ou individuelle, d'en analyser les éléments constitutifs suivant les notions et paramètres précisés au § 3.1 ;
- de maîtriser les problématiques ou éléments cités au § 3.1 ;
- d'utiliser les connaissances techniques appropriées pour commenter objectivement une musique même éloignée de ses goûts personnels ;
- d'utiliser un ou plusieurs outils mis à sa disposition par les technologies de l'information et de la communication et l'informatique musicale.

5.4 Compétences méthodologiques

L'élève est capable:

- de repérer des éléments de langage abordés au cours de l'année et de les identifier dans les œuvres nouvelles ;
- de se documenter, rechercher de l'information, organiser ses connaissances, planifier son travail ;
- d'enrichir un choix artistique personnel (écoute ou interprétation d'une pièce musicale) de connaissances diversifiées en puisant dans ses acquis et en sollicitant ses compétences documentaires ;
- de dissocier dans son approche de l'œuvre les critères objectifs d'analyse de ceux, subjectifs, qui motivent une appréciation personnelle.

5.5 Compétences comportementales

L'élève est capable:

- de s'insérer dans un groupe et dans un projet collectif ;
- de participer à un débat en argumentant avec rigueur et respectant la diversité des points de vue exprimés ;
- d'utiliser de sa propre initiative, à l'aide de sa voix ou de son instrument, ses connaissances techniques et culturelles pour développer un matériau musical ;
- de s'informer et choisir parmi l'offre culturelle du proche environnement ou des médias.

VI - ÉVALUATION

S'appuyant toujours sur des réalités sonores interprétées ou entendues, elle porte sur toutes les compétences définies ci-dessus, en insistant particulièrement sur les qualités suivantes:

- investissement personnel dans la pratique ;
- capacité d'improvisation et de composition ;
- pertinence et qualité des techniques du commentaire critique de l'œuvre écoutée, maîtrise des connaissances sur lesquelles il s'appuie ;
- connaissances artistiques relevant d'autres domaines rencontrés.

Plus formative que sommative, l'évaluation prend en compte l'ensemble des compétences attendues. Elle permet au professeur de faire un bilan global de l'enseignement proposé au cours de l'année et d'en évaluer les résultats.

Elle fonde le dialogue avec chaque élève qui peut ainsi faire le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études musicales.

Théâtre - expression dramatique

Enseignement obligatoire, au choix - série littéraire

Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2001-2002

I - DÉFINITION

L'enseignement obligatoire au choix du théâtre en classe de première poursuit l'approche du théâtre dans la diversité de ses formes, de ses modes de création et de diffusion. Alors que la seconde est une classe de détermination, la première est une classe d'engagement: l'élève développe son autonomie et sa capacité de conceptualisation.

Sa mise en œuvre est assurée par une équipe associant des **enseignants** de diverses disciplines aux compétences reconnues en théâtre et des **artistes professionnels** soucieux de la transmission de leur art, en liaison avec des institutions culturelles: théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux, scènes nationales, scènes conventionnées, théâtres municipaux, compagnies, conservatoires, associations habilitées.

II - OBJECTIFS

En seconde on a privilégié l'**appréhension** de l'espace scénique et théâtral, le déchiffrement des codes de la représentation, et le développement de l'imaginaire.

En première on tend vers deux objectifs essentiels:

- 1 - l'**acquisition d'une plus grande autonomie** tant dans la pratique de plateau que dans la fréquentation des spectacles ;
- 2 - **la rencontre avec les textes fondateurs.**

En terminale un programme limitatif mettra l'accent sur le théâtre contemporain et les textes théoriques.

III - PROGRAMME

3.1 Les deux composantes du programme

Les deux composantes du programme, étroitement liées, sont la **pratique artistique** et l'**approche culturelle**.

3.1.1 La pratique artistique

La pratique artistique fondée sur le plaisir du jeu, développe rigueur et autonomie chez l'élève. En s'appuyant en effet sur les diverses techniques de l'acteur abordées en classe de seconde, l'élève fait des propositions de plus en plus élaborées de mises en voix, mises en espace, mises en scène des textes ou des situations sur lesquelles il travaille. Ces propositions s'enrichissent d'être confrontées à celles des autres élèves et de l'équipe pédagogique.

3.1.2 L'approche culturelle

Dans sa dimension culturelle et méthodologique, cet enseignement, à travers la fréquentation des spectacles, vise la formation d'une culture théâtrale, et plus généralement d'une culture artistique, puisque la mise en scène, dans ses différentes composantes, fait appel aux autres arts : musique, danse, arts plastiques... L'élève comprend que c'est du tissage de tous les constituants du spectacle qu'émerge un sens .

La pratique d'acteur et la pratique de spectateur, menées de front, s'enrichissent mutuellement et permettent à l'élève une réflexion personnelle et critique sur son propre parcours, sur le travail de la classe, et sur les spectacles vus. L'élève apprend à formuler cette réflexion sous des formes diverses, orales, écrites, iconographiques.

3.2 Les deux ensembles du programme

Le programme comprend un **ensemble commun obligatoire** et un **ensemble libre** se répartissant approximativement entre trois quarts de l'horaire global pour le premier et un quart pour le second.

3.2.1 L'ensemble commun obligatoire

La **pratique artistique** et l'**approche culturelle** sont les deux aspects de l'ensemble commun obligatoire.

a) La pratique artistique

La pratique artistique est fondée sur le questionnement des constituants du théâtre. On aborde ainsi l'**espace** et le **jeu**.

●L'espace

En s'appuyant sur le travail effectué en classe de seconde, l'élève approfondit les relations du texte et d'un espace théâtral défini: il comprend que le plateau est un espace dont la configuration matérielle détermine les lieux imaginaires qu'on y suscitera, et que la place des comédiens, le choix de la scénographie, induisent des interprétations multiples.

●Le jeu

L'élève continue de découvrir les moyens dont dispose le comédien pour jouer: ainsi le travail sur le rythme et le souffle permet d'expérimenter, par exemple, les diverses façons de lire un texte, de dire l'alexandrin. Il apprend à faire des propositions de jeu et de mises en voix,

de mises en espace, de mises en scène pour lui et pour les autres. Il utilise des techniques de jeu qui lui permettent de mobiliser corps, imaginaire et pensée, au service d'un sens et d'une esthétique. Il prend appui, pour ce faire, sur des éléments des textes théoriques écrits par des praticiens du théâtre comme: *La formation de l'acteur* de Stanislavski, *Le corps poétique* de Lecoq, *Écrits sur le théâtre* de Vitez, *L'art du comédien* de Brecht.

Le journal de bord de la classe, tenu à tour de rôle par chaque élève, permet de rendre compte des séances et de faire le bilan des séquences. Il est la mémoire du groupe.

b) L'approche culturelle

Associée à la pratique de plateau, la pratique culturelle se fait à partir de la rencontre avec les **textes dramatiques** et de la **fréquentation de spectacles**.

● La rencontre avec les textes dramatiques

L'élève se familiarise avec les textes dramatiques fondateurs. En articulant textes dramatiques, textes théoriques, type de jeu, inscription dans l'Histoire, l'enseignant étudie obligatoirement deux ensembles parmi les suivants:

- la tragédie grecque, comme fondement du théâtre occidental, à mettre en relation avec des éléments de *La Poétique* d'Aristote, du moins avec les notions de mimesis et de catharsis, à étudier sous l'angle du rapport à la cité;
- le théâtre baroque: théâtre élisabéthain et siècle d'or espagnol;
- le théâtre classique, qu'on pourra mettre en relation avec les préfaces de Molière et de Racine, ainsi qu'avec les leçons de Juvet dans *Molière et la comédie classique* et *La tragédie classique*;
- le théâtre moderne à travers ses figures importantes: Tchekhov à mettre en relation avec des textes de Stanislavski, ou Brecht et sa réflexion sur le lieu scénique, le jeu de l'acteur ... (*Le petit Organon pour le théâtre* ou d'autres écrits théoriques), ou Beckett.

L'élève confronte à travers des documents écrits, iconographiques ou vidéographiques, diverses mises en scène d'une même pièce étudiée théoriquement et pratiquement par la classe et formule sa réflexion à ce sujet.

● La fréquentation des spectacles

L'élève, qui voit cinq ou six spectacles au minimum dans l'année, développe sa sensibilité artistique, et en vient à analyser le processus de la création théâtrale: jeu des comédiens, scénographie, costumes, lumières. Ainsi, il investit son expérience de spectateur dans sa pratique d'acteur.

3.2.2 L'ensemble libre

Respectant les objectifs de formation fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'enseignant ou l'équipe pédagogique disposent librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment:

- revenir sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves (exemple: faire un montage de textes français du XVII^e siècle pour aborder l'alexandrin, si l'on a travaillé le théâtre classique);
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante (exemple: transmettre aux élèves qui arrivent directement en première les techniques abordées en seconde);
- aborder de nouvelles questions ou de nouvelles formes de jeu ou de représentation, à partir des ressources ou des compétences particulières des intervenants (travail scénographique ...);
- élargir l'étude de l'un des deux ensembles (exemple: confronter les oeuvres de Shakespeare et celles d'auteurs contemporains qui s'en sont inspirés);
- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création (exemple: images de synthèse et vidéo intégrées au spectacle);
- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra notamment:

- entrer en relation avec les autres domaines artistiques et les autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des questions complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées conduisant les élèves à mieux percevoir une cohérence dans leurs études (exemple: travail sur le cinéma expressionniste si le travail de l'année est centré autour de l'expressionnisme allemand);
- favoriser les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux les ressources offertes par l'environnement: institutions, festivals divers, spectacles itinérants, expositions, rencontres avec les professionnels;
- faire découvrir des formes théâtrales contemporaines.

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

Si la classe de seconde privilégie la recherche collective, la classe de première met l'accent sur un travail plus autonome aussi bien dans la formation pratique que dans la formation théorique, indissociables dans cet enseignement. Cette formation se dispense dans un esprit de liberté et d'ouverture qui privilégie l'expérimentation, la capacité d'initiative et la diversité des démarches et des approches.

4.1 Formation pratique

Cet enseignement est dispensé par une équipe composée d'un enseignant et d'un artiste professionnel, qui apporte sa pratique, son expérience d'un monde professionnel différent de celui de l'école. Ce partenariat permet une pédagogie différente au service d'un geste de création artistique. Elle repose sur l'analyse du **texte de théâtre** et la **pratique de plateau**. Elle est complétée par des **travaux personnels**.

4.1.1 Le texte de théâtre

Le texte de théâtre n'existe que dans son passage à la scène. Ce passage suppose une approche personnelle qui respecte le texte sans pour autant le sacraliser.

4.1.2 Pratique de plateau

L'élève apprend, dans son travail sur les œuvres étudiées:

- à explorer les ressources du plateau: il expérimente les diverses manières d'occuper l'espace de jeu et prend conscience des rapports possibles entre la scène et la salle;
- à être sans cesse concentré, mobilisé sur le plateau comme dans son rôle de spectateur des autres élèves, afin de faire de nouvelles propositions de jeu;

- à fournir un travail personnel de répétition pendant les cours, appuyé sur un travail personnel de répétition en dehors des cours, et de recherche sur un ou plusieurs points qui l'intéressent particulièrement, afin d'éclairer le travail du groupe.

4.1.3 Travail personnel

L'élève apprend:

- à formuler clairement le bilan d'une séquence de travail, ce qui permet de prendre une distance par rapport à ce qui a été fait, de repérer les parcours effectués, les difficultés rencontrées et les possibilités de les surmonter ;
- à rendre compte par des exercices écrits et oraux, des confrontations, des analyses, des réflexions qu'il a menées sur les spectacles vus ;
- à s'initier aux exercices écrits du baccalauréat.

Dans le journal de bord les élèves prennent en charge à tour de rôle le bilan des séances ou des séquences en proposant leur éclairage personnel. Ils rendent compte de la même façon des rencontres et des spectacles vus. Les recherches personnelles, en relation avec le travail du groupe, sont également intégrées au journal de bord.

4.2 Formation théorique

La formation théorique se fait à travers la **fréquentation des spectacles**, la **consultation des documents** et l'**accomplissement d'exercice écrits, oraux, iconographiques**.

4.2.1 Fréquentation des spectacles

La compréhension du langage scénique, si elle se nourrit des écrits théoriques éclairant les œuvres, passe essentiellement par la rencontre avec la création:

- dans les spectacles vus, l'élève observe les différentes composantes du langage théâtral: travail d'acteur, mise en scène, scénographie, costumes, lumières, pour comprendre comment elles élaborent du sens;
- par la rencontre avec les équipes artistiques et techniques des spectacles, l'élève peut tenter d'appréhender le processus de création d'un spectacle.

4.2.2 Consultation de documents

Par la consultation de documents, livres et cassettes vidéo (cf. document d'accompagnement), l'élève a accès à des travaux de recherche ou de mises en scène achevées autres que ceux proposés par la programmation locale. On peut, par exemple, confronter, dans des mises en scène précises, le traitement d'un élément scénographique particulier: ainsi diverses manières de représenter une forêt par le jeu de la lumière, par des troncs d'arbres, par une ou deux feuilles qui tombent des cintres (scénographie de J.Svoboda, mises en scène de P. Stein, D. Bezace).

4.2.3 Exercices écrits, oraux, iconographiques

Par des exercices écrits, oraux, iconographiques, l'élève rend compte des confrontations, analyses, réflexions qu'il a menées sur les spectacles vus et sur les rencontres.

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

À la fin de la classe de première, l'élève aura acquis des **compétences artistiques, culturelles, techniques, méthodologiques, comportementales**. En réalité imbriquées, ces compétences dont le repérage aidera à construire les grilles d'évaluation, sont distribuées ci-dessous en catégories distinctes par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, ce dispositif ne se veut pas "référentiel de compétences". Il se propose plutôt:

- de faciliter l'harmonisation du jugement entre formateurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

L'élève est capable:

- de proposer une interprétation personnelle d'un texte, par l'organisation de l'espace et le jeu ;
- de solliciter certains des arts et techniques de la scène (lumière, son, musique, vidéo, masque, marionnettes, costumes) ;
- d'explorer de nouvelles pistes de travail, que sa recherche personnelle a fait naître ou qui correspondent à des consignes données par les partenaires de jeu et/ou l'équipe artiste-enseignant.

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable:

- d'analyser dans les différents spectacles vus, les signes constituant le langage scénique, et de formuler cette analyse dans des comptes rendus;
- de mettre en relation les spectacles vus et la pratique du plateau ;
- de situer dans leur contexte historique et esthétique les périodes ou œuvres de l'histoire du théâtre au programme ;
- d'avoir un jugement critique.

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable:

- de proposer une gestuelle et des déplacements signifiants ;
- d'être audible et de savoir utiliser les ressources de sa voix ;
- de jouer avec ses partenaires.

5.4 Compétences méthodologiques

L'élève est capable:

- de mener une recherche documentaire et pour cela de fréquenter les lieux ressources, en particulier à l'aide des technologies de l'information et de la communication ;
- d'analyser des propositions de jeu, des scénographies, des mises en scène, et de les confronter de manière organisée, de justifier ses choix ;
- de proposer des éléments nouveaux, à l'oral et à l'écrit et sous d'autres formes, iconographiques par exemple ;
- d'analyser les spectacles et les rencontres, et d'en tirer des enseignements pour son travail de pratique.

5.5 Compétences comportementales

L'élève est capable:

- de s'investir dans le travail collectif ;
- de porter un regard critique sur ses propositions de jeu et de mises en scène et sur celles des autres ;
- d'être de plus en plus autonome dans son travail de plateau, dans sa réflexion, dans sa démarche de spectateur ;
- d'analyser de façon personnelle son travail et celui du groupe et d'en rendre compte dans des bilans à divers moments de l'année.

VI - ÉVALUATION

En prenant appui sur les compétences énoncées ci-dessus, en attribuant une part égale à la pratique de jeu et au travail théorique, l'équipe partenariale évalue les acquis et la progression des élèves par des **évaluations formatives en cours d'année** et des **évaluations sommatives au moment de chaque bilan**.

Cette évaluation tient compte:

- de l'investissement de l'élève dans son travail et celui du groupe ;
- de sa créativité ;
- de sa progression dans la maîtrise des techniques de jeu ;
- de sa capacité à analyser les textes, les spectacles vus, son jeu, celui des autres ;
- de sa capacité à créer du sens et à le formuler ;
- de ses acquis culturels.

Par ailleurs, l'évaluation fonde le dialogue avec l'élève qui peut faire ainsi le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études dans le domaine théâtral.

Théâtre - expression dramatique

Option facultative - séries générales et technologiques

Nouveau programme applicable à compter de l'année scolaire 2001-2002

I - DÉFINITION

L'enseignement du théâtre en classe de première, option facultative, poursuit l'approche du théâtre dans la diversité de ses formes, de ses modes de création et de diffusion. Il se caractérise par une pédagogie à dominante pratique et collective.

Le choix des références, des outils théoriques, des savoirs nécessaires est déterminé par les axes de travail de l'année.

Sa mise en œuvre est assurée par une équipe associant des enseignants de diverses disciplines aux compétences reconnues en théâtre, et des artistes soucieux de la transmission de leur art, en liaison avec des institutions culturelles (théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux, scènes nationales, scènes conventionnées, théâtres municipaux, compagnies, conservatoires, associations habilitées).

II - OBJECTIFS

En seconde on a privilégié l'appréhension de l'espace scénique et théâtral, le déchiffrement des codes de la représentation et le développement de l'imaginaire.

En première on privilégie l'engagement dans le jeu et la connaissance des constituants de la mise en scène.

En terminale, on privilégiera l'approche de la construction d'un spectacle.

III - PROGRAMME

3.1 Les deux composantes du programme

Les deux composantes du programme, étroitement liées, sont la dimension pratique et la dimension culturelle.

3.1.1 La dimension pratique

Dans sa dimension pratique, le travail théâtral favorise la créativité de l'élève: fondé sur le plaisir du jeu, il mobilise le corps, la sensibilité, l'imagination et la réflexion afin de permettre l'émergence du sens dans toute sa richesse et dans des directions parfois inattendues.

Toujours destiné à une rencontre avec un public (réel ou potentiel), le travail théâtral est un apprentissage de la rigueur et de la clarté. Il demande la maîtrise de la voix, du geste, du corps.

Enfin, la confrontation des points de vue, le double regard de l'artiste et de l'enseignant, les aller-retour du texte au plateau, permettent à l'élève de comprendre ce que peut être un processus de recherche, de création artistique.

3.1.2 La dimension culturelle

Dans sa dimension culturelle, cet enseignement vise la découverte de la culture théâtrale et plus généralement de la culture artistique, puisque la mise en scène, dans ses différentes composantes, fait appel aux autres arts: musique, danse, arts plastiques... La curiosité et l'esprit critique de l'élève sont ainsi développés.

3.2 Les deux ensembles du programme

Le programme de l'enseignement du théâtre en classe de première, option facultative, comprend un ensemble commun obligatoire et un ensemble libre se répartissant approximativement entre trois quarts de l'horaire global pour le premier et un quart pour le second.

3.2.1 L'ensemble commun obligatoire

La pratique artistique et l'approche culturelle sont les deux aspects de l'ensemble commun obligatoire.

a) La pratique artistique

Le travail pratique, durant l'année de première, consiste à explorer comment les différentes composantes du théâtre peuvent produire du sens par:

- l'occupation de l'espace: l'élève apprend à se familiariser avec le plateau et à construire une aire de jeu qui ait un sens par rapport à son projet ;

- le jeu avec les partenaires et la prise en compte du public: l'élève comprend que l'art du théâtre est un art vivant, toujours réactif, puisque la création au théâtre se fait en relation à un autre, présent physiquement (partenaires et public) ;

- la découverte de ses possibilités individuelles: l'élève apprend à explorer et exploiter ses propres possibilités de création (voix, corps, imagination) pour donner du sens; il apprend ainsi à créer et non à reproduire. Il apprend surtout que l'art du théâtre consiste plus à suggérer qu'à montrer, à "faire surgir l'invisible" (cf. *L'Espace vide, Écrits sur le théâtre* de Peter Brook).

b) L'approche culturelle

L'approche culturelle est fondée sur deux axes complémentaires:

- la fréquentation des spectacles: l'élève voit au minimum trois spectacles durant l'année de première ;

- l'exploration du champ culturel correspondant au travail pratique du groupe: contexte historique, social, esthétique (mouvements artistiques, codes de jeu...).

3.2.2 L'ensemble libre

Respectant les objectifs fixés par le programme et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement et, d'une façon générale, le contexte sous toutes ses formes, l'équipe pédagogique dispose librement de cet ensemble, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline ou d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel.

a) Dans une démarche interne à la discipline, on pourra notamment:

- revenir sur tel ou tel point du programme commun obligatoire qui n'aurait pas été assimilé par l'ensemble des élèves (exemple: création de maquettes pour revenir sur la notion d'espace) ;
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pu bénéficier jusque là d'une formation suffisante (exemple: mise en espace de moments forts de l'histoire du théâtre) ;
- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement, tout en soulignant sa cohérence (exemple: travail sur l'éclairage pour la mise en scène du texte travaillé) ;
- expérimenter les nouvelles technologies pour les intégrer au processus de création et engager une réflexion sur la relation entre technique et création (exemples: recherche avec internet sur différentes mises en scène du texte, et travail de plateau à partir de ces propositions) ;
- engager une réflexion sur le programme de l'année en le situant dans l'ensemble du cursus.

b) Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, on pourra notamment:

- établir des relations avec d'autres domaines artistiques et d'autres disciplines enseignées au lycée pour travailler sur des thèmes, des problématiques complémentaires qui peuvent instaurer une véritable interdisciplinarité conduisant les élèves à mieux percevoir la cohérence de leurs études (exemple: un travail sur la fabrication de masques complétera celui sur la commedia dell'arte) ;
- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle, en utilisant au mieux les ressources offertes par l'environnement: institutions, festivals divers, spectacles itinérants, expositions, rencontres avec des professionnels sur leurs lieux de travail. La programmation locale peut orienter une partie du travail de l'année.

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

Cet enseignement est assuré par une équipe composée d'un enseignant et d'un artiste professionnel. Ce partenariat est impératif: l'enseignant apporte sa connaissance des élèves, ses savoirs propres et ses compétences pédagogiques et didactiques; l'artiste apporte son métier, sa connaissance de publics divers, d'un monde professionnel autre que celui de l'école, et une pédagogie différente, au service d'un geste de création artistique.

Le travail réside à la fois dans la **pratique du jeu théâtral**, dans la **formation du spectateur**, et dans l'**analyse de cette pratique personnelle et des spectacles vus**.

4.1 Pratique du jeu théâtral

Afin d'appréhender l'art vivant qu'est le théâtre, l'accent est mis sur la recherche, l'expérimentation du plateau: exercices silencieux, travail de chœur, improvisations à partir de quelques mots ou répliques, travail d'une même scène par des groupes différents, travail autonome en petits groupes sur de courtes scènes du répertoire classique ou contemporain...

À partir de ces éléments d'apprentissage et des motivations et curiosités qui se dégagent, le travail s'oriente vers une expérience de création collective, qui peut alors être représentée devant un public, par exemple sous la forme de chantier en cours.

4.2 Formation du spectateur

La fréquentation des spectacles est riche d'enseignements pour l'élève: il élargit sa culture théâtrale, rencontre les équipes artistiques de ces spectacles et en retour réfléchit sur sa propre pratique.

4.3 Analyse de la pratique et des spectacles

L'analyse du travail de plateau, des spectacles vus et les recherches personnelles sont présentées oralement ou par écrit, ou encore sous d'autres formes telles que maquettes, ébauches d'affiches, programmes...

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

Au sortir de la classe de première, l'élève a acquis des **compétences artistiques, culturelles, techniques, méthodologiques, comportementales**. En réalité imbriquées, ces compétences dont le repérage aidera à construire les grilles d'évaluation, sont distribuées ci-dessous en catégories distinctes par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs ce dispositif ne se veut pas "référentiel de compétences." Il se propose plutôt:

- de faciliter l'harmonisation du jugement entre formateurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

5.1 Compétences artistiques

L'élève est capable de:

- proposer sur le plateau une interprétation personnelle d'une scène ou d'une situation par le jeu, par l'organisation de l'espace et l'utilisation d'accessoires, par le recours à d'autres arts ou techniques (lumière, musique, son, masques, marionnettes, etc.) ;
- réagir à de nouvelles consignes de travail.

5.2 Compétences culturelles

L'élève est capable de:

- repérer les composantes de l'écriture scénique ;
- rendre compte des spectacles vus et de les mettre en relation avec sa pratique ;
- situer son travail dans son contexte historique et esthétique.

5.3 Compétences techniques

L'élève est capable:

- de lire et dire un texte ;
- de "dessiner" un personnage ;
- d'interpréter un texte face à un public ;
- d'utiliser les diverses possibilités de l'espace de jeu.

5.4 Compétences méthodologiques

L'élève est capable:

- d'analyser de façon personnelle sa perception du travail de l'année ;
- de proposer une analyse orale ou écrite, même sommaire, des spectacles qu'il a vus ;
- de mener une recherche documentaire et pour cela de fréquenter les lieux ressources, en particulier à l'aide des techniques de l'information et de la communication (TIC).

5.5 Compétences comportementales

L'élève est capable de:

- s'engager dans le travail collectif ;
- porter un regard critique sur ses propositions et celles des autres.

VI - ÉVALUATION

Prenant appui sur les compétences énoncées ci-dessus, l'équipe partenariale évalue les acquis et la progression des élèves par des **évaluations formatives en cours d'année** (en fin de séquence par exemple) et une **évaluation sommative en fin d'année**.

Cette évaluation tient compte:

- de l'engagement de l'élève dans le travail ;
- de sa créativité ;
- de sa progression dans la maîtrise des techniques ;
- de ses acquis culturels.

Par ailleurs, l'évaluation fonde le dialogue avec l'élève qui peut faire ainsi le point sur ses acquis, ses motivations, ses projets, et se déterminer quant à la suite de ses études dans le domaine théâtral.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

Nouveau programme applicable à partir de l'année scolaire 2001-2002

A. du 9-8-2000. JO du 22-8-2000

NOR : MENE0001929A

RLR : 524-6

MEN - DESCO A4

Vu L. d'orient. n°89-486 du 10-7-1989 mod.; D. n°90-179 du 23-2-1990; A. du 16-2-1977; A. du 14-3-1986; A. du 14-2-1992; A. du 15-9-1993 mod.; A. du 18-3-1999 mod.; N.S. n° 96-218 du 29-8-1996 et n° 97-162 du 28-7-1997; avis du CNP du 18-4-2000; avis du CSE du 29-6-2000

Article 1 - À compter de l'année scolaire 2001 – 2002, les dispositions de l'arrêté du 14 mars 1986 susvisé, relatives au programme de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive en classe de première, et des notes de service du 29 août 1996 et du 28 juillet 1997, susvisées, relatives à l'enseignement facultatif d'éducation physique et sportive en classe de première, sont annulées et remplacées par celles fixées en annexe du présent arrêté pour l'ensemble des classes de première des séries générales et technologiques du lycée.

Article 2 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 août 2000
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe

Éducation physique et sportive Orientations générales

■ L'absence de programme d'éducation physique et sportive pour l'enseignement commun du lycée, la création d'un enseignement de détermination en classe de seconde, l'aménagement de l'option facultative, nécessitent l'élaboration de programmes adaptés aux modifications inhérentes à la réforme des lycées initiée en 1999. Ce texte d'orientations générales de la discipline concerne les trois voies du lycée: voie générale, voie technologique, voie professionnelle. Dans chacune des trois voies, des textes particuliers préciseront la mise en place concrète de l'enseignement en cohérence avec les présentes orientations.

Dans le cadre de cette offre différenciée d'éducation physique et sportive, les nouveaux programmes cherchent à:

- définir le raisonnement tenu pour cette discipline au lycée ;
- indiquer les choix établis dans la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, qui constitue l'offre potentielle de formation ;
- proposer des programmes susceptibles d'aider les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques, et d'encourager l'innovation ;
- montrer l'unité et les caractéristiques propres des trois types d'enseignement ;
- rendre accessible le discours tenu sur la discipline aux partenaires de la communauté éducative.

I - Finalités et objectifs

L'enseignement d'éducation physique et sportive a beaucoup évolué durant les deux dernières décennies. Le changement d'affiliation ministérielle en 1981 (du ministère de la jeunesse et des sports vers le ministère de l'éducation nationale) a suscité des réflexions professionnelles nombreuses, des modifications réglementaires successives. Tout en maintenant une cohérence de l'offre de formation, les finalités, les objectifs, la nature des acquisitions, les modalités d'enseignement et d'évaluation se sont précisés. Les programmes d'éducation physique et sportive au lycée constituent une nouvelle occasion d'affirmer le concours de cette discipline à la formation générale des lycéens et de clarifier ses particularités.

Les enseignements proposés au lycée permettent de définir les contours d'une culture commune et de répondre à la diversité de la demande des élèves. Trois types sont proposés:

- l'enseignement commun apporte une formation culturelle et méthodologique fondamentale ;
- l'enseignement de l'option facultative (ainsi que les ateliers de pratique en lycée professionnel) propose un approfondissement du travail fourni dans le cadre de l'enseignement obligatoire en s'appuyant sur un nombre limité d'activités ;
- l'enseignement de détermination de seconde offre, dans le prolongement de l'enseignement obligatoire, une voie de réussite scolaire originale et valorise l'acquisition de connaissances et de compétences de haut niveau dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques.

Si l'on dépasse leurs particularités, ces enseignements sont fédérés par les mêmes utilités. Tous valorisent avant tout une formation corporelle générale fondée sur l'acquisition d'une culture physique, sportive et artistique. Malgré leur différenciation, la discipline est orientée par une finalité et quatre objectifs communs.

1 - Finalités

Comme les autres disciplines, l'éducation physique et sportive participe aux missions définies pour le lycée: favoriser l'accès au patrimoine culturel et le développement de capacités de jugement, viser l'acquisition de savoirs fondamentaux sans lesquels les lycéens ne pourraient devenir des citoyens responsables et ouverts, susceptibles de s'intégrer dans une société démocratique. Dans le cadre de ces missions, la finalité de l'éducation physique et sportive est de former, par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome. Ce citoyen est responsable de la conduite de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de la vie, attentif aux relations sociales, pleinement acteur et critique dans l'évolution des pratiques culturelles.

2 - Objectifs

L'apport de l'éducation physique et sportive à la formation globale est particulier, original et irremplaçable. Son enseignement fait vivre à tous les élèves des expériences corporelles collectives et individuelles qui permettent au travers de la réussite, donc de l'efficacité de chacun, l'accès à une citoyenneté en acte, l'équilibre et le développement personnel, la réalisation de soi. Se confronter aux activités physiques, sportives et artistiques, permet de vivre une diversité d'expériences corporelles, afin d'enrichir et d'élargir ses connaissances, ses compétences, ses savoirs, ses aptitudes.

Parmi ces expériences, les lycéens ont la possibilité de réaliser des performances en relation au temps et à l'espace, de s'adapter à différents environnements, de concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique, de se confronter à autrui selon des codes, des règles et une éthique. En même temps, ils doivent apprendre à s'engager dans l'activité, à prendre des risques et contrôler leur engagement, à développer leurs propres ressources pour acquérir une meilleure connaissance de soi, à planifier un projet d'apprentissage et/ou d'entraînement, à apprécier les effets de la pratique sur eux-mêmes et sur l'environnement, à échanger collectivement et développer des attitudes citoyennes.

Toutes ces expériences sont mêlées dans chaque activité physique, sportive et artistique, et concourent au développement de l'élève.

Ces expériences corporelles favorisent :

- l'accès au patrimoine culturel constitué par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, et certaines de leurs formes sociales de pratique ;
- le développement des ressources afin de rechercher par la réussite l'efficacité dans l'action individuelle et collective, la confiance et la réalisation de soi ;
- l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à l'entretien de la vie physique et au développement de sa santé tout au long de la vie ;
- l'engagement dans une voie de spécialisation par l'approfondissement de la pratique des activités physiques, sportives et artistiques.

II - Principes d'élaboration des programmes

Dans les lignes qui suivent, sont développés trois éléments (les connaissances, les deux composantes de l'enseignement, les deux ensembles d'activités physiques) intégrés ensuite dans deux cadres de présentation des programmes. Ces principes d'élaboration découlent des finalités et objectifs de l'éducation physique et sportive.

1 - Les connaissances

Les expériences corporelles permettent de diversifier et d'enrichir les connaissances. Celles-ci constituent l'ensemble des éléments acquis en éducation physique et sportive. Les enseignements sont organisés autour de quatre types de connaissances : les informations, les techniques et les tactiques, les connaissances sur soi, les savoir-faire sociaux. Elles sont articulées et déterminent le contenu des compétences qui sont spécifiées dans les activités physiques et qui sont attendues à la fin d'un cycle d'apprentissage.

a) Les informations

Elles apportent aux élèves des éléments :

- sur l'activité physique (ses règlements, son évolution, la diversité de ses formes sociales, etc.) ;
- sur le pratiquant et son fonctionnement corporel sollicité dans l'activité physique abordée (éléments relatifs à la physiologie de l'effort, à la psychologie, etc.) ;
- sur les relations avec d'autres activités physiques et d'autres disciplines scolaires.

Ces informations ne sont pas apportées de manière isolée de l'action, mais sont apportées dans l'enseignement même de chaque activité. Elles sont essentielles aux apprentissages. Cependant en éducation physique et sportive, les actions constituent le noyau de la discipline. Elles permettent à l'élève de s'adapter de façon spécifique aux situations caractéristiques d'une activité physique. Elles supposent un apprentissage, une réalisation et un entraînement effectifs. C'est pourquoi les trois connaissances suivantes sont d'ordre pratique : les techniques et tactiques, les connaissances sur soi, les savoir-faire sociaux.

b) Les techniques et les tactiques

Les élèves doivent progressivement maîtriser les techniques et les tactiques spécifiques à chaque activité physique, sportive et artistique. Elles doivent être utilisées au moment judicieux dans des situations caractéristiques de chaque activité.

c) Les connaissances sur soi

Ces connaissances sont issues de l'action et correspondent aux enseignements que chacun doit tirer de la pratique. Elles s'acquièrent par l'expérience, guidée par l'enseignant, et progressivement constituent un répertoire de sensations, d'émotions. Elles font surtout appel à une mobilisation des sens (la vue, la kinesthésie, etc.), à une réflexion sur sa propre pratique, et permettent ultérieurement une adaptation à des situations nouvelles.

d) Les savoir-faire sociaux

Ces connaissances concernent les façons de se conduire dans un groupe. Il s'agit de connaître et d'utiliser les règles de vie établies dans la classe, mais aussi de participer à leur construction ainsi que le permettent l'entraide et l'observation. Les élèves sont invités à communiquer, à s'entendre collectivement pour la conduite des activités physiques. Les savoir-faire sociaux permettent aux élèves de coopérer, d'argumenter et de négocier des conflits. Ils sont aussi nécessaires pour adopter des attitudes qui valorisent l'honnêteté, le respect de l'autre.

Dans chaque activité physique, les élèves cherchent par exemple à favoriser l'activité des autres élèves, à participer à la gestion et l'organisation des activités programmées (notamment par le respect du matériel utilisé), à maîtriser les enjeux d'une confrontation, à prévenir les problèmes de sécurité pour les autres élèves, etc. Les élèves pourront occuper différents rôles sociaux liés à la pratique des activités (arbitrage en particulier, organisation d'une rencontre, etc.) et identifier les différents rôles mis en jeu dans chaque activité.

Afin de favoriser une homogénéité nationale, les programmes de l'enseignement commun des classes de seconde, première et terminale détaillent ces connaissances pour chaque activité physique couramment enseignée. Dans les programmes de l'enseignement de détermination et de l'option facultative, les connaissances sont libellées sous formes de thèmes d'étude.

2 - Les compétences attendues et les composantes de l'enseignement

Ces connaissances permettent aux élèves de construire des compétences en éducation physique et sportive. Les compétences constituent l'ensemble des connaissances permettant de faire face de façon adaptée à une situation ou un ensemble de situations proposées par l'enseignant. Elles répondent à plusieurs caractéristiques :

- elles combinent l'ensemble des connaissances ;
- elles constituent des savoirs en actes dans une situation particulière issue d'une activité physique identifiée ;
- elles sont formulées de manière suffisamment large pour pouvoir être spécifiées dans chaque activité physique, sportive et artistique, en fonction des caractéristiques de celle-ci ;
- elles sont à identifier à l'issue d'une période suffisamment longue d'apprentissage.

Les trois enseignements d'éducation physique et sportive sont finalisés par plusieurs compétences exigibles à l'issue des apprentissages et structurés selon deux composantes : culturelle et méthodologique. Ces deux composantes permettent aux lycéennes et lycéens d'accéder aux savoirs susceptibles de conforter un projet personnel, de garantir un épanouissement et un équilibre personnel à court terme, de favoriser un développement à plus long terme. Ces savoirs sont utiles pendant les études effectuées au lycée, et plus généralement tout au long de la vie.

a) La composante culturelle

Elle permet de confronter les élèves à la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, à certaines de leurs pratiques sociales, de les faire accéder à la signification culturelle de chacune, de provoquer leur adaptation aux situations spécifiques qu'elles proposent. Ainsi l'enseignement prend appui sur le patrimoine national et régional, dans ses dimensions passées et actuelles. Cette appropriation est signifi-

cative d'un lycéen culturellement et physiquement éduqué. Les règles constitutives et les codes régissant les activités physiques déterminent l'enjeu culturel et didactique de chaque activité. Comprendre et accepter ces règles, participer à leur évolution ou leur adaptation en milieu scolaire est une nécessité pour chacun, dans la perspective d'une citoyenneté en acte dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques.

Elle offre aux élèves la possibilité d'acquérir certaines compétences significatives de cette appropriation culturelle. À l'issue de l'enseignement, quatre compétences attendues des lycéens caractérisent le sens des expériences de cette composante culturelle de l'enseignement. Elles peuvent se combiner dans une activité physique en respectant toutefois la signification fondamentale de celle-ci :

- "Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée". La performance est ici entendue au sens général de réalisation ;
- "Adapter ses déplacements aux différents types d'environnements" ;
- "Concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique" ;
- "Conduire un affrontement individuel et/ou collectif".

Une même activité physique peut permettre de construire une ou plusieurs de ces compétences. Les programmes par niveau de classe spécifient des compétences dans les activités physiques, sportives et artistiques, en respectant et conservant les principes essentiels qui organisent chacune d'entre elles. Les documents d'accompagnement proposeront des exemples complémentaires de compétences attendues, dans le respect des formes scolaires des activités.

b) La composante méthodologique

La confrontation directe et étroite à la pratique des activités physiques implique l'acquisition de méthodes, d'attitudes, de démarches réflexives favorables aux apprentissages. Ces outils ne sont pas construits indépendamment de la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques, bien identifiées. Mais ils doivent être définis et transmis si l'on veut offrir aux lycéens la possibilité d'accéder aux savoirs qui permettent de conforter un projet personnel.

À l'issue de l'enseignement, quatre compétences sont attendues des lycéens, et caractérisent cette composante méthodologique de l'enseignement :

- "S'engager lucidement dans la pratique de l'activité". Les élèves apprennent à s'engager et se contrôler dans l'activité, à développer leurs ressources pour acquérir une meilleure connaissance de soi. Cette compétence implique de connaître et utiliser les méthodes de préparation à l'effort pour entrer dans une activité, de connaître et utiliser les règles de sécurité inhérentes à chacune, de connaître le matériel et de l'utiliser de façon appropriée. Les élèves s'engagent dans l'activité en prenant des risques tout en assurant leur propre sécurité et celle des autres. Elle suppose aussi de répartir son effort dans l'activité, par exemple entre des phases d'effort et de récupération. Après l'activité, elle suppose de réguler son niveau d'énergie pour aborder dans le calme d'autres situations. Les élèves construisent ainsi une hygiène de vie.

- "Se fixer et conduire de façon de plus en plus autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement". Les élèves apprennent à conduire individuellement et/ou collectivement une séquence d'apprentissage, à planifier un programme de transformation sur un aspect technique précis, à planifier un entraînement sur un temps plus long, à concevoir et mener un programme de préparation physique.

- "Mesurer et apprécier les effets de l'activité". Les élèves apprennent à mesurer et apprécier les effets de leur action, de celle des autres. Pour eux-mêmes, ils apprennent à éprouver les conséquences de l'activité, à construire des repères extéroceptifs et proprioceptifs. Par l'observation des autres, ils parviennent à distinguer les conduites d'apprentissage efficaces.

- "Se confronter à l'application et à la construction de règles de vie et de fonctionnement collectif". Les élèves apprennent à échanger dans un groupe en respectant ou en construisant des règles collectives d'organisation de la classe ou du groupe de travail, à porter un regard critique sur les excès inhérents à la pratique de certaines formes d'activités, à construire une opinion sur le sport, etc. Les élèves peuvent aussi commenter les performances des sportifs de haut niveau afin de devenir des spectateurs lucides et éclairés.

Chaque activité physique, sportive et artistique permet de construire à des degrés divers les quatre compétences de la composante méthodologique.

c) Des aménagements ponctuels

Ces composantes, culturelle et méthodologique, constituent les fondements de l'éducation physique et sportive. En fonction des types d'enseignement, elles peuvent donner lieu à des aménagements.

- Pour l'enseignement commun des classes de seconde, première et terminale, elles structurent le programme et donnent lieu à la programmation de toutes les compétences.

- Pour l'enseignement de détermination de la classe de seconde, la composante méthodologique se complète d'une dimension réflexive plus approfondie. Pendant une séquence de travail dirigé, à partir d'une pratique effective, les élèves sont invités à développer des interrogations, des réflexions qui permettent de mettre en relation la pratique physique et des supports théoriques, et ainsi d'adopter une démarche technologique.

Trois compétences sont attendues des lycéens concernés et complètent la dimension méthodologique :

- "Identifier les déterminants biologiques de la performance" permet d'initier au fonctionnement corporel en situation d'activité physique.

- "Identifier les déterminants psychologiques de la performance" permet d'initier aux indicateurs des progrès dans l'apprentissage des activités.

- "Analyser lucidement l'évolution des cultures corporelles" permet d'initier à l'analyse historique et culturelle des activités physiques.

Pour l'enseignement d'option facultative des classes de seconde, de première et de terminale, les composantes culturelle et méthodologique sont centrées sur le thème de la préparation et de la réalisation d'une performance dans les activités choisies. L'enseignement consiste en une spécialisation sportive ou artistique. Les compétences programmées reprennent certaines compétences des enseignements communs en les approfondissant :

- "Réaliser une performance individuelle et collective en fonction d'une échéance".

- "Maîtriser l'engagement individuel et collectif dans l'activité".

- "Se fixer et conduire individuellement ou collectivement un projet d'entraînement".

3 - Deux ensembles d'activités physiques, sportives et artistiques

En fonction des caractéristiques régionales et locales, des choix de l'équipe pédagogique, des décisions de l'enseignant, les activités physiques programmées sont très diverses. Afin d'assurer une homogénéité nationale et de respecter les particularités locales, deux ensembles d'activités sont proposés : un ensemble commun et un ensemble complémentaire.

a) Ensemble commun

Il est constitué des activités les plus fréquemment enseignées dans les établissements scolaires.

L'enseignement s'appuiera de façon prioritaire sur ces activités: volley-ball, basket-ball, hand-ball, football, rugby, badminton, tennis de table, courses, sauts, lancers, triathlon, natation, gymnastique artistique, gymnastique acrobatique, escalade, course d'orientation, danse, judo, lutte, course en durée.

b) Ensemble complémentaire

S'il est souhaitable de tendre vers une harmonisation des activités physiques enseignées, il est aussi nécessaire de **favoriser l'innovation locale**. C'est pourquoi d'autres activités sont proposées: activités de cirque, boxe française, étirements, gymnastique rythmique, gymnastique aérobique, techniques de relaxation, musculation, tir à l'arc, etc.

Les activités de cet ensemble complémentaire constituent des exemples. Les équipes pédagogiques le compléteront par les activités physiques qui correspondent au patrimoine ou l'environnement régional (ski, voile, canoë-kayak, etc.). Certaines activités de l'ensemble complémentaire peuvent aussi constituer le support de séquences d'enseignement (relaxation, étirements, etc.). Elles sont alors intégrées à l'enseignement d'autres activités.

4 - Indications pratiques pour la lecture des programmes

a) Un plan unique de présentation

Les programmes de chaque classe et de chaque type d'enseignement sont présentés en adoptant un plan unique de présentation:

Préambule

I. Objectifs

II. Composantes de l'enseignement

III. Programmes

IV. Compétences attendues

V. Aspects méthodologiques de mise en œuvre

VI. Évaluation

b) Des programmes par activité physique

Dans la partie consacrée aux programmes et ses annexes, les activités physiques de l'ensemble commun et de l'ensemble complémentaire sont présentées selon les principes suivants:

- Chaque activité physique est utilisée en référence à la compétence culturelle qu'elle sollicite de façon prioritaire, par exemple: produire une performance en triathlon athlétique, en natation sportive, maîtriser ses déplacements en course d'orientation, concevoir et réaliser un projet artistique en danse, s'affronter pour gagner un rapport de force en judo ou au badminton.

- Chaque activité physique enseignée implique de travailler les quatre compétences méthodologiques.

- Des fiches par activité figurent en annexe (ensemble commun et ensemble complémentaire) comme références provisoires. Elles proposent des situations caractéristiques de chaque niveau de classe dans lesquelles les compétences sont sollicitées. Une compétence attendue résume ce qu'il est essentiel d'atteindre dans cette activité. Elle correspond aux compétences du programme qui sont spécifiées dans l'activité physique concernée.

- Pour chacune de ces situations sont définies les connaissances à acquérir (informations, techniques et tactiques, connaissances sur soi, savoir-faire sociaux). Elles sont structurées en niveaux à atteindre pour organiser une progressivité tout au long du cursus.

En résumé, les programmes par activité sont présentés selon un modèle unique qui garantit une homogénéité:

ACTIVITÉ	COMPÉTENCES ATTENDUES		CLASSE ET NIVEAU
CONNAISSANCES			
	INFORMATIONS	PROCÉDURES	
	Techniques et tactiques	Connaissance sur soi	Savoir-faire sociaux
SITUATION PROPOSÉE			

Remarque : Dans l'enseignement de détermination et l'option facultative, les connaissances sont présentées sous la forme de thèmes d'étude.

III - Indications de programmation

Dans le respect de l'autonomie des équipes pédagogiques, mais afin de garantir une homogénéité nationale de la formation, des niveaux de connaissances et une programmation minimale exigible sont proposés.

1 - Niveaux de connaissances

En classe de seconde, les élèves sont issus d'établissements très divers. La nature des activités physiques pratiquées antérieurement, la quantité de pratique effective, l'expérience et les connaissances acquises, le niveau atteint, les projets personnels sont autant de raisons de divergences entre les élèves.

Par ailleurs, malgré la stabilisation de certains prérequis en classe de seconde, les élèves du cycle terminal présentent aussi des niveaux différents lorsqu'ils sont confrontés aux enseignements obligatoires qui seront évalués au baccalauréat.

Les programmes prennent en compte ces différences sur l'ensemble du cursus pour caractériser les compétences attendues des élèves en fonction du niveau de connaissances atteint.

a) Indications pour la classe de seconde

La classe de seconde correspond à un moment de stabilisation des connaissances et des compétences acquises au collège. Elle constitue aussi un temps de détermination pour les choix ultérieurs. À l'issue de cette classe, chaque élève devra disposer des connaissances requises dans les activités choisies qui stabilisent les acquisitions antérieures, réduisent les disparités entre les élèves issus de collèges différents, et préparent le cycle terminal. Si une activité physique est de nouveau programmée, ces prérequis seront régulièrement revus et stabilisés dans les classes du cycle terminal.

Les programmes de la classe de seconde proposent, pour les activités de l'ensemble commun et de l'ensemble complémentaire, les connaissances prérequis avant de s'engager dans le cycle terminal.

b) Indications pour le cycle terminal

Le cycle terminal correspond à un moment d'acquisition de connaissances plus approfondies dans les activités physiques choisies. Cette acquisition est une des bases de la réussite lors des épreuves d'évaluation au baccalauréat.

Pour chaque activité physique des deux ensembles, le programme fournit deux niveaux de connaissances: un niveau minimal exigible, un niveau maximal laissé à l'initiative des enseignants.

- Le premier est un niveau imposé qui doit être acquis dans les activités physiques programmées. Il définit le socle commun de connaissances des classes du cycle terminal, et correspond aux acquisitions minimales d'un lycéen physiquement éduqué. Il est conçu de façon pragmatique afin qu'il soit accessible dans le temps imparti à la discipline. Pour assurer ce niveau, les élèves disposent des deux années du cycle terminal. Il garantit une homogénéité de l'éducation physique et sportive au niveau national, ce qui est essentiel, notamment lorsque l'élève change d'établissement.

- Le second niveau concerne les élèves qui ont déjà acquis le premier niveau de connaissances. L'enseignant décide d'y engager les élèves, en fonction de leurs capacités, de leurs goûts, des choix locaux. Ce deuxième niveau permet de ne pas enfermer les élèves dans un seul niveau d'acquisition et de différencier les enseignements. Il prépare les élèves à une plus grande autonomie dans les activités physiques choisies.

Deux niveaux de connaissances sont donnés dans les programmes des trois types d'enseignement.

c) Indications générales

Les fiches par activité constituent une référence nationale et un guide pour les enseignants et les équipes pédagogiques. Cette référence s'appuie sur des travaux menés par des experts dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques. Les propositions sont suffisamment approfondies et précises pour correspondre, autant que faire se peut, aux pratiques quotidiennes d'enseignement. Une clarification du discours a été tentée pour rendre les programmes lisibles autant de la communauté professionnelle que des usagers, élèves et parents d'élèves. Les activités physiques choisies et les connaissances programmées sont des repères nécessaires. Il revient aux enseignants et aux équipes pédagogiques d'intégrer ces éléments du programme et d'étudier les conditions de leur appropriation par les élèves. Cette référence nationale sera susceptible d'évoluer en fonction de l'évaluation de l'implantation des programmes, et de l'analyse produite par les équipes pédagogiques.

Les documents d'accompagnement des programmes développeront dans les activités programmées, les enjeux éducatifs de l'activité, les relations entre les compétences, les connaissances, un approfondissement de séquences d'enseignement. Ce sont autant d'éléments qui peuvent aider à résoudre les problèmes concrets rencontrés par les enseignants.

2 - Programmation minimale exigible

a) Programmation annuelle

- Pour chaque niveau du cursus, les équipes pédagogiques choisiront trois activités au moins afin d'offrir une programmation polyvalente et équilibrée.

- Deux d'entre elles au moins seront issues de l'ensemble commun. Selon les choix de l'équipe pédagogique, une ou plusieurs activités seront choisies, soit dans l'ensemble commun, soit dans l'ensemble complémentaire.

- Chaque activité est finalisée par les compétences de la composante culturelle.

- Chaque activité permet de solliciter les compétences de la composante méthodologique.

- Parmi ces activités, une au moins sera collective.

- Lors de la programmation, l'équipe pédagogique portera une attention particulière à la recherche d'une participation maximale des lycéennes aux enseignements.

- Ces choix devront être explicités et argumentés auprès de la communauté scolaire, et en premier lieu auprès des élèves.

b) Programmation sur l'ensemble du cursus

Les équipes pédagogiques puiseront dans les deux ensembles les activités proposées afin d'offrir une programmation polyvalente et équilibrée au cours du cursus de formation, et d'atteindre les quatre compétences de la composante culturelle du programme.

IV - Évaluation

L'évaluation des compétences et des connaissances permet aux enseignants d'affecter une note d'éducation physique et sportive lors des échéances trimestrielles. Le cas particulier de l'évaluation aux examens sera traité ultérieurement.

Dans les activités physiques issues de l'ensemble commun et l'ensemble complémentaire, l'évaluation des compétences se réalise de façon globale à partir de l'observation de l'élève dans une situation proposée par le programme.

Toutes les connaissances du programme ne seront pas évaluées à cette occasion. Si l'enseignement de telle ou telle catégorie de connaissances

(informations, techniques et tactiques, etc.) prend souvent la forme d'un travail approfondi à l'occasion de tâches précises, voire formelles, il ne peut en aucun cas aboutir à une évaluation isolée de la compétence globale.

Sur la base des connaissances programmées, l'équipe des enseignants de l'établissement choisira collectivement les situations, les barèmes et les critères qui permettent de vérifier que les huit compétences ont été acquises par les élèves.

Une **fiche de bilan** accompagne l'élève tout au long de l'année et du cursus lycéen. Elle récapitule de façon simple les activités travaillées chaque année, les compétences sollicitées (composantes culturelle et méthodologique), le niveau atteint dans chacune d'entre elles. Une appréciation globale de ces compétences en quelques niveaux (par exemple: très bien, bien, satisfaisant, faible, très faible) permet de renseigner l'élève et les familles sur le niveau atteint en éducation physique et sportive.

Les programmes sont accessibles à tous les élèves. L'évaluation doit être un outil homogène et cohérent pour tous. Compte tenu de la spécificité de la discipline et **des différences** qui peuvent exister **entre les garçons et les filles**, il conviendra de moduler l'évaluation en construisant, par exemple, des barèmes différents pour les uns et les autres.

V - Enseignements optionnels

Deux enseignements optionnels complètent l'enseignement commun: l'enseignement de détermination de la classe de seconde, et l'option facultative des classes de seconde, première et terminale.

1 - Enseignement de détermination (classe de seconde)

L'objectif de l'enseignement de détermination est d'offrir aux élèves **une formation pratique, exigeante et rigoureuse** dans le domaine général des activités physiques, sportives et artistiques. Cet enseignement offre aux élèves des perspectives d'approfondissement personnel et de qualification. Il peut conduire à des études post-bac courtes ou longues dans l'enseignement supérieur qui orientent vers les métiers du sport. Il reste une formation générale et peut donc aussi faciliter l'accès à d'autres études. Pendant les cinq heures hebdomadaires qui lui sont consacrées en classe de seconde, les lycéens acquièrent les éléments d'une culture spécialisée dans une variété d'activités puis approfondissent l'étude d'une ou deux activités.

Trois types d'enseignement sont proposés:

- Durant trois heures hebdomadaires, **une diversification ou un approfondissement** des activités pratiquées dans l'enseignement commun est proposé. Ce travail ne peut en aucun cas se limiter à un entraînement sportif dans une seule activité. Lorsque cela est possible, deux ou trois activités complémentaires de l'enseignement commun sont programmées. Lorsque cela n'est pas possible (problèmes inhérents aux installations), les activités de l'enseignement commun sont reprises. Les acquisitions se font en référence aux compétences et aux connaissances requises dans l'enseignement commun et permettent d'adopter une démarche technologique.

- Durant une heure hebdomadaire, **une analyse réflexive** est conduite sur les activités ou sur l'engagement personnel dans celles-ci. Le choix des activités est laissé à l'initiative des enseignants. Cet approfondissement sur le pôle de l'analyse réflexive vient compléter la composante méthodologique.

- Durant une heure hebdomadaire, **une spécialisation** est proposée. Elle se développe dans une ou deux activités physiques. Lorsque cela est possible, le choix de l'activité s'appuie sur les motivations et les goûts des élèves. Les composantes culturelle et méthodologique sont développées dans le sens d'une meilleure maîtrise de l'entraînement.

2 - Enseignement d'option facultative

L'objectif de l'enseignement d'option facultative d'éducation physique et sportive est d'**optimiser une performance** dans une ou deux activités physiques en classe de seconde et pendant le cycle terminal. Par cet enseignement, les lycéens acquièrent les éléments d'une culture spécialisée dans une ou deux activités.

En classe de seconde, puis durant le cycle terminal, l'enseignement est structuré par les composantes culturelle et méthodologique sur le thème de l'entraînement sportif. Des connaissances prérequisées sont proposées en seconde. Deux niveaux sont proposés pour le cycle terminal.

VI - Mise en œuvre de l'éducation physique et sportive

1 - Inaptitudes partielles

Certains élèves montrent des inaptitudes partielles et/ou temporaires qui constituent autant de cas particuliers. Les élèves doivent cependant avoir la **même opportunité de participer** à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et d'accéder aux contenus des programmes de la discipline.

Les équipes pédagogiques, en concertation avec le médecin scolaire et avec le conseil d'administration de l'établissement, décident de la **participation effective** des élèves. Elles procèdent à des adaptations du programme en fonction des particularités des élèves. Ces élèves pourront être intégrés au processus d'évaluation dans la mesure où ils peuvent progresser sur certains aspects du programme.

2 - Association sportive

Les programmes d'éducation physique et sportive trouvent une continuité dans les activités développées par l'association sportive de l'établissement. Cette association n'est pas le lieu de l'appropriation des programmes. Mais **les élèves y sont aussi confrontés aux objectifs de la discipline**, tant par l'accès au patrimoine des activités physiques, que par la mobilisation des ressources pour rechercher l'efficacité de l'action individuelle et collective, l'acquisition de compétences et de connaissances pour poursuivre un développement personnel, la spécialisation dans le domaine des activités physiques.

3 - Espaces souhaitables

La mise en œuvre des compétences et connaissances des programmes d'éducation physique et sportive nécessite **des espaces couverts suffisants** en relation à l'effectif des élèves concernés et **une offre variée d'installations sportives de plein air**:

- "Réaliser une performance mesurée" nécessite des stades d'athlétisme avec une piste, des sautoirs collectifs, des aires collectives de lancer, un accès aux piscines, des sites artificiels d'escalade, des aires de tir à l'arc, des salles de musculation, etc.

- "Adapter ses déplacements aux différents types d'environnements" suppose un accès aux aires naturelles (course d'orientation), aux falaises (escalades), un accès aux piscines, aux aires de jeux, aux sites nautiques (canoë, voile, planche à voile, etc.).

- "Concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique" suppose un accès aux gymnases, aux praticables de danse ou de gymnastique, et l'usage de matériels spécifiques (gymnastique acrobatique, activités de cirque, etc.).

- "Coopérer, conduire un affrontement individuel et/ou collectif" suppose l'accès aux grands et petits terrains de jeu, aux salles de sports collectifs, aux salles de badminton et de tennis de table, aux salles de combat, etc.

VII - Relations aux autres disciplines scolaires

L'éducation physique et sportive entretient des relations avec d'autres disciplines ou des technologies communes à l'ensemble des disciplines. Lorsque cela est possible, les enseignants en relation avec leurs collègues participent à **une approche interdisciplinaire** et peuvent apporter leur concours aux travaux personnels encadrés. Quelques exemples sont ici proposés.

1 - Sciences de la vie et de la Terre

L'éducation physique et sportive est un moyen efficace de mettre en valeur un enseignement concernant l'hygiène, la consommation de stupéfiants et l'importance d'une alimentation équilibrée. Elle permet de comprendre les conséquences d'une vie sédentaire et les bénéfices à court et long terme de la pratique des activités physiques. Par un travail sur les déterminants de l'effort, par l'analyse des différences de potentiel corporel, de l'efficacité et des limites des méthodes d'entraînement, l'éducation physique et sportive contribue à l'éducation à la santé et au développement personnel. Cette discipline peut constituer un moment d'observation et de réflexion sur le fonctionnement corporel. L'identification de ces éléments dans la pratique permet d'**enrichir la présentation des processus de régulation de l'organisme** en sciences de la vie et de la Terre.

2 - Arts

Par un travail spécifique sur le corps, l'espace, le rythme, l'imaginaire, l'éducation physique et sportive favorise **le développement d'une aisance motrice relayée dans les enseignements artistiques** ou les ateliers d'expression artistique (danse, théâtre, etc.). La construction d'un projet créatif personnel ou collectif, la découverte du patrimoine chorégraphique, à l'initiative des professeurs d'éducation physique et sportive, sont des éléments susceptibles d'enrichir la présentation de ces thèmes dans les enseignements de la danse. La création et la réalisation d'une chorégraphie permettent d'établir des liens avec la musique. La symbolisation, la narration inhérentes à certaines activités physiques artistiques sont l'occasion de relations avec les arts dramatiques.

2 - Éducation civique, juridique et sociale

L'éducation physique et sportive permet aux élèves d'assumer les conséquences de leurs actions, de se sensibiliser aux effets de leurs actions sur l'environnement, d'éprouver leur considération à l'égard des autres. Elle développe l'esprit d'initiative, l'autonomie, l'autodiscipline, la capacité de travailler seul ou en équipe, la capacité de mobiliser des connaissances pour résoudre des problèmes de la vie quotidienne. Elle facilite la prise en compte des différences entre les personnes et développe une sensibilité positive à l'égard de ces différences. Les activités collectives rendent nécessaire l'adoption d'une conduite citoyenne et l'identification des tricheries et des dérives possibles dans leur pratique. Les lycéens comprennent aisément les règles sportives et sociales qui délimitent et régulent les affrontements susceptibles de dégénérer en violence. Enfin, elle aide à **construire un système de valeurs** en permettant de faire face aux problèmes d'ordre éthique rencontrés dans la vie quotidienne. Ces questions permettent d'enrichir l'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale.

4 - Histoire, sciences économiques et sociales

L'éducation physique et sportive joue un rôle important dans **l'initiation aux loisirs et la professionnalisation**. Le développement d'opportunités professionnelles dans le domaine du sport de la danse et des loisirs, la diversité des diplômes pré-professionnels et académiques dans ces domaines montre que l'éducation physique joue un rôle dans le domaine de l'éducation économique et sociale. Par ailleurs, l'évolution des règles sportives, leur différenciation selon les contextes historiques et sociaux, plus généralement **l'histoire sociale des activités physiques**, sportives et artistiques, enrichissent les enseignements de l'histoire et des sciences économiques et sociales.

5 - Technologies d'information et de communication

Les technologies d'information et de communication pour l'enseignement sont susceptibles d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'enseignement et l'engagement des élèves. Appliquées à l'éducation physique et sportive, elles facilitent **une appropriation personnalisée du savoir**, par un accès progressif aux processus de formation en autonomie et d'apprentissage individualisé. Une initiation à l'analyse de la performance et de la pratique physique permet aux élèves de conduire leur travail de façon autonome (ex.: matériels de biofeedback). Elle peut se compléter d'une initiation au développement de la communication au sein de la classe, dans et hors de l'établissement (utilisation de l'Internet). Pendant les enseignements, les technologies nouvelles permettent aux enseignants d'analyser les prestations des élèves, d'identifier les problèmes d'apprentissage en utilisant la vidéo numérique, de différencier les contenus d'enseignement, d'individualiser l'enseignement, d'adapter les charges de travail selon les niveaux en analysant les données recueillies.

Ces technologies favorisent aussi **l'accès à des fonds documentaires numérisés**, comme les banques de données d'images, de schémas et de vidéo essentielles dans l'analyse des activités physiques, sportives et artistiques, comme les banques d'images et de données sur l'intervention en milieu scolaire. Elles permettent aussi **l'utilisation des logiciels de soutien** à l'intervention de l'enseignant qui favorisent l'utilisation de données prises en direct sur le terrain, ou de logiciels "experts" dans une gamme étendue d'activités physiques applicables aux groupes (pour l'enseignant) ou applicables à une personne (travail autonome de l'élève).

VIII - Tableau récapitulatif de l'éducation physique et sportive au lycée

I - L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN CLASSE DE SECONDE		
Nature des enseignements	Contenus de l'enseignement	Horaires/élèves
Enseignement commun	1 type d'enseignement 4 connaissances (informations, techniques et tactiques, connaissances sur soi, savoir-faire sociaux) 2 composantes culturelle et méthodologique de l'enseignement 8 compétences attendues 2 ensembles d'activités physiques, sportives et artistiques 1 niveau de connaissances prérequisés 3 activités au moins par année	2 heures hebdomadaires
Enseignement de détermination	3 types d'enseignement: 1 diversification ou approfondissement des enseignements communs (composantes culturelle et méthodologique, démarche technologique) dans 2 ou 3 activités complémentaires 1 spécialisation et entraînement sportif dans 1 ou 2 activités 1 analyse réflexive approfondie dans des activités laissées au choix (approfondissement méthodologique)	5 heures hebdomadaires
Enseignement d'option facultative	1 type d'enseignement: spécialisation sportive 3 compétences (approfondissement des composantes culturelle et méthodologique) 2 activités (individuelle et collective)	3 heures hebdomadaires

II - L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LE CYCLE TERMINAL		
Nature des enseignements	Contenus de l'enseignement	Horaires/élèves
Enseignement commun	1 type d'enseignement 4 connaissances (informations, techniques et tactiques, connaissances sur soi, savoir-faire sociaux) 2 composantes de l'enseignement 8 compétences attendues 2 ensembles d'activités physiques, sportives et artistiques 2 niveaux de connaissances (exigible/libre) 3 activités au moins par année	2 heures hebdomadaires
Enseignement d'option facultative	1 type d'enseignement: entraînement sportif (approfondissement des composantes culturelle et méthodologique) 1 ou 2 activités (individuelle ou collective) 2 niveaux de connaissances	3 heures hebdomadaires

ENSEIGNEMENT COMMUN

En classe de seconde, les élèves ont assuré les prérequis nécessaires dans les activités physiques, sportives et artistiques choisies. Pour autant en classe de première, la diversité subsiste en fonction des goûts, des motivations, des projets personnels à l'égard de l'éducation physique et sportive. Les programmes de la classe de première, et plus généralement du cycle terminal (première et terminale des voies générale et technologique, et terminale de la voie professionnelle), doivent prendre en compte cette diversité et garantir une certaine homogénéité de la formation disciplinaire.

I - Objectifs

En classe de première, l'enseignement obligatoire n'a pas pour objectif de former des spécialistes de telle ou telle activité physique ni d'orienter les élèves vers des voies de professionnalisation aux métiers du sport. Il s'inscrit dans le cadre d'une formation corporelle générale. Il est construit sur des objectifs identiques à ceux de la classe de seconde, mais vise une maîtrise plus approfondie de l'engagement dans les activités physiques, une prise en charge du développement personnel, l'implication plus affirmée dans les collectifs. L'objectif est de poursuivre l'acquisition des connaissances réparties en deux niveaux : le premier niveau est considéré comme le minimum exigible pour le cycle terminal dans les activités choisies; le deuxième constitue une offre libre permettant aux élèves les plus affirmés d'approfondir leurs acquisitions.

II - Composantes de l'enseignement

Il s'agit de doter les élèves de l'outillage nécessaire pour passer d'un engagement raisonné vers la recherche d'une organisation autonome dans les activités physiques. Ces deux composantes permettent aux lycéennes et aux lycéens d'accéder aux savoirs susceptibles de conforter un projet personnel, de garantir un épanouissement et un équilibre personnel à court terme, de favoriser un développement à plus long terme. Ces savoirs sont utiles pendant les études effectuées au lycée, et plus généralement tout au long de la vie.

1 - La composante culturelle

Elle permet de confronter les élèves à la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, à certaines de leurs pratiques sociales, de les faire accéder à la signification culturelle de chacune, de provoquer leur adaptation aux situations spécifiques qu'elles proposent. Ainsi l'enseignement prend appui sur ce patrimoine national et régional, dans ses dimensions passées et actuelles. Cette appropriation est significative d'un lycéen culturellement et physiquement éduqué. Les règles constitutives et les codes régissant les activités physiques, déterminent l'enjeu culturel et didactique de chaque activité. Comprendre et accepter ces règles, participer à leur évolution ou leur adaptation en milieu scolaire est une nécessité pour chacun, dans la perspective d'une citoyenneté en acte dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques.

Elle offre aux élèves la possibilité d'acquérir certaines **compétences significatives de cette appropriation culturelle**. À l'issue de l'enseignement, quatre compétences attendues des lycéens caractérisent le sens des expériences de cette composante culturelle de l'enseignement. Elles peuvent se combiner dans une activité physique en respectant toutefois la signification fondamentale de celle-ci: **réaliser une performance mesurée à une échéance donnée, adapter ses déplacements aux différents types d'environnements, concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique, conduire un affrontement individuel et/ou collectif**.

En fonction des choix de l'équipe pédagogique, et de ceux de l'enseignant, les activités peuvent être différentes de celles qui sont programmées en seconde. Si cela n'est pas possible, la reprise des mêmes activités favorise l'approfondissement des acquisitions.

2 - La composante méthodologique

La confrontation directe et étroite à la pratique des activités physiques implique l'acquisition de méthodes, d'attitudes, de démarches réflexives favorables aux apprentissages. Ces outils ne sont pas construits indépendamment de la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques bien identifiées.

À l'issue de l'enseignement, **quatre compétences sont attendues des lycéens**, et caractérisent cette composante méthodologique de l'enseignement : **s'engager lucidement dans la pratique de l'activité, se fixer et conduire de façon de plus en plus autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement, mesurer et apprécier les effets de l'activité, se confronter à l'application et à la construction de règles de vie et de fonctionnement collectif**.

La sollicitation de ces compétences engage les lycéens du cycle terminal vers une prise en charge autonome de leur vie corporelle. Cette perspective permet de prévenir le risque d'abandon de toute pratique physique après le lycée et peut avoir des effets positifs à plus long terme sur la santé et le style de vie.

III - Programmes

En classe de première, l'enseignement procède par approfondissement progressif des compétences. Cette approche ne se réalise pas cependant aux dépens d'une spécialisation ou d'une réduction de la diversité des compétences travaillées. Par ailleurs, les compétences de la composante méthodologique sont articulées de façon plus précise aux activités pratiquées. Comme en classe de seconde, les programmes se structurent autour de deux éléments: les deux ensembles d'activités physiques, et l'ensemble des connaissances exigibles dans ces activités.

1 - Deux ensembles d'activités physiques, sportives et artistiques

Au lycée, les activités proposées peuvent être scindées en deux parties: l'ensemble commun et l'ensemble complémentaire.

a) Ensemble commun

Les **compétences sont développées en priorité dans les activités les plus pratiquées** dans les établissements scolaires:

volley-ball, basket-ball, hand-ball, football, rugby, badminton, tennis de table, courses, sauts, lancers, triathlon, natation, gymnastique artistique, gymnastique acrobatique, escalade, course d'orientation, danse, judo, lutte, course en durée.

b) Ensemble complémentaire

En fonction des choix de l'équipe pédagogique, **les compétences peuvent aussi être sollicitées dans d'autres activités**, par exemple:

activités de cirque, activités de développement musculaire, boxe française, étirements, gymnastique rythmique, gymnastique aérobique, techniques de relaxation, tir à l'arc, etc.

Les activités de cet ensemble complémentaire constituent des exemples. Les équipes pédagogiques le compléteront par les activités physiques qui correspondent au patrimoine ou l'environnement régional (ski, voile, canoë-kayak, etc). Certaines activités de l'ensemble complémentaire peuvent aussi constituer le support de séquences d'enseignement (relaxation, étirements, etc). Elles sont alors intégrées à l'enseignement d'autres activités.

2 - Connaissances du programme

Dans chacune des activités, des connaissances sont proposées. Comme en classe de seconde, la diversité des connaissances est structurée **par quatre types de connaissances** valables quelle que soit l'activité choisie. Les élèves acquièrent des informations, des techniques et des tactiques, des connaissances sur soi, des savoir-faire sociaux.

Les connaissances programmées en classe de première viennent approfondir les prérequis de la classe de seconde. Le programme comporte **deux niveaux de connaissances**. Ces deux niveaux permettent de situer le degré d'acquisition des compétences du programme.

a) Le premier est un niveau imposé.

Il doit être nécessairement acquis dans les activités physiques programmées. Il définit le socle commun des connaissances de la classe de première, et plus généralement du cycle terminal. Il correspond aux **acquisitions minimales d'un lycéen physiquement éduqué**. Il est conçu de façon pragmatique afin qu'il soit accessible dans le temps imparti à la discipline. Les élèves peuvent y accéder dès la classe de première. L'année de terminale constituera une deuxième occasion d'assurer ce niveau. Il garantit une homogénéité de l'éducation physique et sportive au niveau national, ce qui est essentiel particulièrement lorsque l'élève change d'établissement.

b) Le second est un niveau libre.

Il concerne les élèves qui ont déjà acquis le premier niveau de connaissances. L'enseignant décide d'y engager les élèves en fonction de leurs capacités, de leurs goûts, des choix locaux. Ce deuxième niveau permet de ne pas enfermer les élèves dans un seul niveau d'acquisition et de différencier les enseignements. Il prépare les élèves à **une plus grande autonomie dans les activités physiques** choisies, et permet d'engager certains sur une voie de spécialisation sportive.

Les connaissances sont détaillées dans les deux ensembles d'activités: ensemble commun et ensemble complémentaire. Annexées au programme de première, deux fiches sont proposées par activité. Elles caractérisent le niveau exigible et le niveau libre des connaissances. Chacune propose:

- le rappel des compétences attendues dans cette activité à l'issue de l'apprentissage ;
- une situation caractéristique de l'activité à ce niveau de classe, qui permet de mobiliser les compétences ;
- les connaissances qui correspondent soit au niveau exigible, soit au niveau libre.

Les situations proposées sont des exemples de mise en œuvre. Elles ont une valeur indicatrice. Les enseignants peuvent choisir les situations les plus appropriées aux élèves, aux circonstances locales, en fonction de leurs centres d'intérêt ou de ceux de leurs élèves.

Les activités qui ne sont pas traitées dans ce programme feront l'objet d'une publication complémentaire. Si les équipes pédagogiques et les enseignants choisissent de programmer une activité qui n'apparaît pas dans ces deux listes, il leur appartient de fonder leurs choix et de suivre le canevas proposé pour élaborer les connaissances à transmettre.

Les documents d'accompagnement des programmes développeront dans les activités programmées, les enjeux éducatifs de l'activité, les relations entre les compétences, les connaissances et des illustrations de séquences d'enseignement. Ce sont autant d'éléments qui peuvent aider à résoudre les problèmes concrets d'enseignement.

IV - Compétences attendues

En classe de première (et plus généralement dans le cycle terminal), dans les activités physiques programmées, on engage par exemple les élèves à atteindre deux niveaux:

Volley

Niveau 1. Obtenir le gain d'une rencontre de volley-ball par la mise en place d'une organisation collective: l'équipe attaque la cible à partir du service et enrichit les alternatives d'attaque en utilisant au maximum l'espace de jeu effectif offensif avec des vitesses et des axes différents. Les élèves sont capables de recueillir des informations pour élaborer un projet collectif.

Niveau 2. Obtenir le gain d'une rencontre de volley-ball par la mise en œuvre de choix tactiques collectifs. Ils sont fondés sur des alternatives d'attaque qui visent à prendre de vitesse le système défensif en créant de l'incertitude le plus tôt possible afin de gêner la mise en place confortable de la défense, à la continuité du mouvement en augmentant la vitesse d'exécution et de remplacement. Les élèves utilisent de façon optimale leurs ressources au regard des modalités d'actions élaborées.

Hand-ball

Niveau 1. Obtenir le gain d'une rencontre de hand-ball par la mise en place d'une attaque fondée sur l'occupation permanente des positions d'ailiers et d'arrières, face à une défense individualisée et organisée en deux lignes. Les élèves sont capables de recueillir des informations pour élaborer un projet collectif.

Niveau 2. Obtenir le gain d'une rencontre de hand-ball par la mise en œuvre de choix tactiques collectifs fondés sur la vitesse d'exécution et impliquant un(e) ou deux partenaires. La défense réduit son espace de jeu entre 6m et 12m. Les élèves utilisent de façon optimale leurs ressources au regard des modalités d'actions élaborées.

Rugby

Niveau 1. Obtenir le gain d'une rencontre par la mise en place d'une organisation collective qui privilégie l'enchaînement d'actions par relais avec ou sans regroupements, et "déblayages" après blocage du joueur qui a perforé pour surpasser une défense collective en ligne qui veut reconquérir le ballon. Les élèves sont capables de recueillir des informations pour élaborer un projet collectif.

Niveau 2. Obtenir le gain d'une rencontre par la mise en œuvre de choix tactiques collectifs fondés sur la continuité du mouvement, en augmentant la vitesse d'exécution et de remplacement pour créer et exploiter un surnombre; fixer et donner dans l'intervalle ou percuter, libérer; passer à des joueurs en mouvement qui avancent. Les élèves utilisent de façon optimale leurs ressources au regard des modalités d'actions élaborées.

Badminton

Niveau 1. Proposer, mener à leur terme ou adapter en cours de match des projets tactiques pour obtenir le gain de rencontres face à des adversaires identifiés et de niveau proche. Utiliser la production de frappes variées en direction, en longueur et en hauteur pour faire évoluer le rapport de force en sa faveur.

Niveau 2. Proposer, mener à leur terme ou adapter en cours de match des projets tactiques pour obtenir le gain de rencontres face à des adversaires identifiés et de niveau proche. Utiliser la précision et la puissance des frappes ainsi que les variations de rythme et la désinformation dans la production des trajectoires pour faire évoluer le rapport de force en sa faveur.

Tennis de table

Niveau 1. Proposer et mener à leur terme ou adapter en cours de match des projets tactiques pour obtenir le gain de rencontres face à des adversaires identifiés et de niveau proche. Utiliser le placement (variations de la longueur et de la direction) et la vitesse pour faire évoluer le rapport de force en sa faveur.

Niveau 2. Proposer et mener à leur terme ou adapter en cours de match des projets tactiques pour obtenir le gain de rencontres face à des adversaires identifiés et de niveau proche. Jouer sur les rotations qu'ils associent à des accélérations et des placements de balle pour faire évoluer le rapport de force en sa faveur (prise d'initiative) et conclure.

Haies

Niveau 1. Préparer et réaliser deux 150m haies chronométrés dans la même séance dans des conditions réglementées, dans le respect d'un projet de course, en créant et conservant la plus grande vitesse de déplacement, en franchissant une série d'obstacles, des deux jambes, et sans ralentissements nets.

Niveau 2. Préparer et réaliser deux 150m haies chronométrés dans la même séance dans des conditions réglementées et dans le respect d'un projet de course, en créant et conservant la plus grande vitesse de déplacement, en franchissant une série d'obstacles, des deux jambes, et avec limitation maximale de la décélération qui accompagne le franchissement.

Triathlon

Niveau 1. Répartir et coordonner dans un temps donné, individuellement et collectivement, différentes périodes d'effort, d'échauffement, de récupération et d'organisation pour réaliser la meilleure performance globale.

Niveau 2. Répartir et coordonner dans un temps donné, individuellement et collectivement, différentes périodes d'effort, d'échauffement, de récupération et d'organisation pour réaliser la meilleure performance globale, de façon non aléatoire.

Natation (course)

Niveau 1. Nager longtemps et vite sur un parcours imposant des changements de nages, ventrale-dorsale, alternée-simultanée.

Niveau 2. Nager longtemps et vite dans plusieurs des 4 nages sportives, en respectant l'essentiel des contraintes réglementaires.

Natation (sauvetage)

Niveau 1. Nager longtemps et vite tout en franchissant en immersion, une série d'obstacles variés et disposés régulièrement sur le parcours. Au terme d'un effort intense, remorquer en surface un objet préalablement immergé.

Niveau 2. Nager longtemps et vite tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés dont la disposition et la nature peuvent être

incertaines. Au terme d'un effort intense, remorquer en surface un mannequin préalablement immergé.

Gymnastique artistique

Niveau 1. Concevoir, construire, réaliser devant un public et juger un enchaînement gymnique au sol, composé d'un nombre réduit d'éléments, en accord avec un support rythmique choisi, en intégrant les dimensions acrobatiques et esthétiques dans le respect du code de référence.

Niveau 2. Concevoir, construire, réaliser devant un public élargi et juger un enchaînement gymnique au sol, composé d'au moins 10 éléments différents, en accord avec un support rythmique choisi, en intégrant les dimensions acrobatiques et esthétiques du code de référence.

Gymnastique acrobatique

Niveau 1. Concevoir, construire, réaliser collectivement et juger un spectacle gymnique, constitué de figures composées à partir de trois types de formations différentes et avec un support musical imposé, en articulant les dimensions acrobatiques et esthétiques dans le respect du code de référence.

Niveau 2. Concevoir, construire, réaliser collectivement devant un public élargi un spectacle gymnique, constitué de figures composées à partir de trois types de formations différentes et avec un support musical libre, en intégrant les dimensions acrobatiques et esthétiques dans le respect du code de référence.

Escalade

Niveau 1. En tête, conduire son déplacement en s'économisant, selon des itinéraires variés en directions (niveau 5a à 6a) afin de réaliser une performance tout en conservant assez de lucidité pour assurer sa sécurité à la montée et à la descente.

Niveau 2. En tête, conduire son déplacement de manière fluide selon des itinéraires variés en directions et en volumes (niveau 5b à 6b) afin de réaliser une performance et conserver assez de lucidité pour assurer sa sécurité lors de manipulations de cordes.

Course d'orientation

Niveau 1. Conduire son déplacement en suivant et en enchaînant des lignes "intérieures" pour réaliser la meilleure performance lors d'une épreuve de course d'orientation individuelle ou par équipes en milieu boisé partiellement connu, puis calculer son temps moyen au kilomètre.

Niveau 2. Conduire son déplacement en s'appuyant sur un enchaînement de lignes "intérieures" et de limites de zones pour réaliser la meilleure performance lors d'une épreuve de course d'orientation individuelle ou par équipes, en milieu forestier plus ou moins inconnu, puis apprécier son temps par rapport aux autres.

Danse

Niveau 1. Proposer un traitement chorégraphique qui questionne de façon personnelle dans des registres moteurs propres à la danse une démarche de composition identifiée dans une œuvre. Baliser dans le temps imparti les différentes étapes (appropriation, remise en question, composition, répétition) et alterner les différents rôles (chorégraphe, danseur, spectateur).

Niveau 2. Créer et représenter une chorégraphie singulière et originale pour une échéance donnée en assumant une prise de risque dans les choix personnels opérés.

Judo

Niveau 1. Affronter un partenaire ou un adversaire en élaborant et mettant en œuvre un projet tactique en situation de randori.

Niveau 2. Conduire l'affrontement de façon individualisée en situation de randori face à un adversaire.

Course en durée

Niveau 1. Produire sur soi une charge physiologique en relation avec des effets recherchés différés (à très court terme) par l'intermédiaire de déplacements dont les divers paramètres seront précisément prévus et respectés.

Niveau 2. Concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement personnalisé d'intervention sur les capacités aérobies, adapté à un contexte de vie physique et en rapport avec des effets différés attendus (à moyen terme).

Cirque

Niveau 1. Dans le cadre d'un numéro, se déplacer sur des agrès mobiles tout en préservant la continuité du jonglage. Associer des formes de jonglage et des formes corporelles. S'approprier les codes de base lors de la construction et de la représentation d'un numéro. Expérimenter des formes de virtuosité et tenter d'y associer un style de personnage.

Niveau 2. Utiliser toutes les ressources du lieu d'évolution - espaces, engins, ressources sonores- et les interférences entre partenaires, pour provoquer l'adhésion des spectateurs à une création originale, où des personnages déploient différentes formes de virtuosité.

Boxe française

Niveau 1. Renforcer et perfectionner son bagage technique afin d'élaborer et d'optimiser un projet personnel s'adaptant à tout type de situation. Imposer son potentiel technique et tactique dans le respect strict des règles.

Niveau 2. Perfectionner son bagage technique afin d'optimiser un projet personnel adapté à toute situation. Imposer son potentiel technique et tactique dans le respect strict des règles.

Activités de développement musculaire

Niveau 1. Produire sur soi une charge physiologique en relation avec des effets recherchés différés (à très court terme), par l'intermédiaire de mobilisations répétitives de masses. Les paramètres de cette mobilisation seront précisément prévus et respectés.

Niveau 2. Concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement personnalisé d'intervention sur les capacités de puissance musculaire, adapté à un contexte de vie physique et en rapport avec des effets différés attendus (à moyen terme).

Stretching

Niveau 1. Réaliser des étirements d'échauffement ou de récupération en appliquant les critères de réalisation à des mobilisations concernant l'ensemble des zones corporelles (groupes musculaires plus différenciés. Exemples: deltoïde, ou chaînes musculaires entières).

Niveau 2. Choisir et réaliser une batterie d'étirements pour entretenir/développer son propre état de souplesse en fonction de ses caractéristiques individuelles et de son projet d'entraînement (réduire les tensions, augmenter son amplitude articulaire).

Relaxation

Niveau 1. Concevoir et réaliser des actions destinées à apprécier les effets kinesthésique, sensoriels et affectifs de son engagement. Maîtriser son activité et répartir ses efforts.

Niveau 2. Concevoir et réaliser des actions destinées à limiter ses points faibles ou optimiser ses points forts dans la gestion de ses ressources neuro-musculaires. Maîtriser son entrée et son engagement dans l'activité.

Gymnastique rythmique

Niveau 1. Avec corde, cerceau, ballon, massue ou ruban, concevoir, produire et réaliser devant autrui une production alliant des qualités

optimales d'exécution et d'interprétation, en modalité collective (à 2 et plus), dans le respect des règles comportementales. Maîtriser les moyens propres à l'écriture chorégraphique dans le but de communiquer à autrui.

Niveau 2. Avec corde, cerceau, ballon, massue ou ruban, concevoir, produire et réaliser devant autrui une production alliant des qualités optimales d'exécution et d'interprétation, en modalité collective (à 4 ou plus), dans le respect des règles comportementales. Maîtriser et optimiser les moyens propres à l'écriture chorégraphique dans le but de communiquer à autrui.

Gymnastique aérobique ou step

Niveau 1. Exécuter un enchaînement sollicitant la filière aérobique à partir de pas et figures typiques de la pratique step ou aérobique.

Niveau 2. Concevoir et réaliser un enchaînement sollicitant la filière aérobique à partir des éléments issus du step ou de l'aérobique et posant des problèmes de coordination et synchronisme.

Tir à l'arc

Niveau 1. Maîtriser le groupement de trois flèches vers le centre de la cible et établir un compromis entre groupement et score. Maîtriser ses émotions et les effets de la fatigue.

Niveau 2. Assurer un score maximal en conservant en groupement maximal. Tirer de plus en plus loin. Analyser et remédier en feed-back permanent par rapport aux résultats et aux sensations.

NB : Dans chacune des activités, les compétences de la composante méthodologique sont travaillées.

V - Aspects méthodologiques de la mise en œuvre

1 - Programmation des activités

Les activités physiques effectivement programmées tiennent compte des particularités locales et régionales. L'environnement naturel, les espaces couverts ou les installations sportives de plein air disponibles dans l'environnement sont autant de guides pour choisir les activités retenues dans le projet pédagogique.

Dans la perspective d'une **homogénéité de la formation**, une harmonisation nationale est nécessaire. En classe de première, **au moins trois activités physiques, sportives et artistiques** seront choisies. Deux d'entre elles seront issues de l'ensemble commun. La ou les autres seront choisies soit dans l'ensemble commun, soit dans l'ensemble complémentaire. Parmi ces activités, une au moins sera collective. La programmation veillera à permettre aux lycéennes et lycéens un véritable engagement dans l'enseignement.

Ces activités seront choisies de manière à solliciter les compétences de la composante culturelle. Chaque activité permet de solliciter les compétences de la composante méthodologique.

Si l'une des compétences de la composante culturelle n'a pas été sollicitée de façon spécifique en classe de seconde, elle devra l'être durant la classe de première.

2 - Participation des élèves

On insiste particulièrement sur l'**engagement personnel** de l'élève dans l'activité physique retenue et l'**implication dans les différents collectifs**. Le plus souvent l'élève est invité à préciser son projet personnel dans l'activité, à identifier les relations entre les projets individuels et collectifs, au sein d'une équipe, d'un groupe de travail, de la classe, à exprimer ses choix, ses goûts.

Cet investissement dans l'activité et la vie de la classe peut donner lieu à une analyse plus raisonnée ou réflexive sur la pratique des activités. On incite notamment l'élève à réfléchir aux risques de blessures, aux excès possibles dans la pratique de certaines activités, etc.

Les élèves sont invités à participer à l'animation de certaines séquences de travail, à l'organisation de la classe. Cela peut constituer une garantie du maintien de la pratique de l'activité physique après le lycée.

3 - Relations interdisciplinaires

Dans le cadre du projet pédagogique, les **thèmes interdisciplinaires** et les relations avec d'autres disciplines seront développés. Les techniques d'information et de communication sont essentielles pour la poursuite de la prise en charge autonome du travail. Dans cette perspective, l'accès aux banques de données numérisées sera développé.

VI - Évaluation

En classe de première, comme de façon générale au lycée, on insiste sur la distinction entre l'évaluation formative qui fournit de façon continue des informations aux élèves sur l'évolution du processus d'acquisition, et l'évaluation sommative dont le but est de dresser le bilan des acquisitions.

Pour favoriser l'**évaluation formative**, on favorise les séquences de co-évaluation et d'auto-évaluation, l'élaboration de fiches individuelles de suivi de l'élève.

Diverses évaluations dans plusieurs activités permettent de dresser le **bilan des acquisitions** et préparent les élèves aux exigences de l'évaluation au baccalauréat. Pour l'organiser, les remarques établies pour l'évaluation en classe de seconde restent utiles:

- appréciation globale des compétences dans une situation d'activité physique
- choix des situations, des barèmes et des critères d'évaluation des compétences par l'équipe pédagogique
- épreuve d'évaluation organisée dès que possible par deux enseignants
- pas d'évaluation des connaissances isolée de la compétence globale.

Une **fiche de bilan** accompagne l'élève tout au long de l'année et du cursus lycéen. Elle récapitule de façon simple les activités travaillées chaque année, les compétences sollicitées (composantes culturelle et méthodologique), le niveau atteint dans chacune d'entre elles. Une appréciation globale en quelques niveaux (par exemple: très bien, bien, satisfaisant, faible, très faible) permet de renseigner l'élève et les familles sur le niveau atteint en éducation physique et sportive.